

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-348

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juin 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-348

Parcs de stationnements et fourrière - Régie Parcup - Rapport annuel pour l'exercice 2015

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La régie métropolitaine Parcup, mise en place par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015 est en charge des services publics suivants :

- Le service public industriel et commercial des parcs de stationnement de la Métropole, dès lors que les parcs de stationnement n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public, depuis sa création ;
- Le service public administratif de la fourrière, depuis son transfert à la régie Parcup par délibération n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, Parcup, régie dotée de la personnalité morale, a remis un bilan d'activités portant sur l'année 2015 qui vous est soumis.

Les éléments contenus dans ce rapport, repris des informations fournies par la régie, portent d'une part sur l'activité industrielle et commerciale de stationnement (I) et, d'autre part, sur le service public administratif de la fourrière (II).

I – Activité industrielle et commerciale de stationnement

I.1 – Parcs de stationnement gérés par la Régie

L'objet social de la régie a été élargi à 4 reprises de sorte que Parcup peut avoir une activité très large dans le domaine du stationnement. La gestion des parcs va de la gestion courante à la réalisation des investissements et se répartie comme suit :

- L'exploitation des parcs représente fin 2015 une offre de 7 761 places publiques Véhicules légers (8 411 en intégrant la fourrière) répartie sur 17 parcs de stationnement essentiellement situés sur la commune de Bordeaux, 420 places étant par ailleurs disponibles via les 2 parcs de surface provisoires (soit un total de 8 181 places).

- La conduite et la réalisation de nouveaux parcs de stationnement concernent 7 projets portant sur une capacité globale d'environ 3 360 places.

PARCUB		Nombre de places VL hors places privées et fourrière
Parcs - En activité		8 181
Parcs publics Métropole		7 249
Hyper centre ville	C.C Mériadeck	1 363
	Pey Perland	688
	Gambetta	515
	Bonnac	164
	République	421
	Cité Mondiale	712
	Front du Médoc	965
	Victoire	455
	Rue Lhôte	106
Centre ville	Huit Mai 1945	443
	Bergonié	64
	Porte de Bordeaux	536
	Croix de Seguey	40
Périphérie	Barrière du Médoc	132
	Charles de Gaulle	290
	Pessac centre	355
Parcs gérés par contrat d'exploitation		512
Centre ville	Saint Jean	512
Parkings de surface provisoires		420
Centre ville	Quais Deschamps	200
	Château Descas	220
Parcs - Projets/ Construction		3 359
Parcs publics (nb de places en ordre de grandeur)		3 359
Centre ville	Beaujon	93
	Paludate	570
	Grand Parc	248
	Amédée Saint Germain	1000
Périphérie	Bègles Les Sècheres	406
	IDDAC	80
	Quais de Floirac	962

1.2 – Tarifs

Les tarifs 2015 adoptés par le conseil d'administration de novembre 2014 s'inscrivent dans le cadre de la politique tarifaire de Parcub arrêtée dans le plan à moyen terme d'octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains de Bordeaux Métropole.

La typologie des tarifs reste identique par rapport à 2014, à savoir :

- Tarifs Horaires
- Abonnements permanent

- Abonnement résident
- Option « petit rouleur »
- Abonnement hebdomadaire
- Abonnement 2 roues motorisées
- Abonnement multiscarte
- Abonnement nuit individuel
- Abonnement nuit entreprise

De même, les montants appliqués sont déterminés, hors exceptions, en fonction de l'emplacement du parc de stationnement :

- Hyper centre-ville
- Centre-ville
- Périphérie

Dans ce contexte, l'évolution tarifaire constatée en 2015 est la suivante :

- Les tarifs abonnements ont fait l'objet d'une évolution de +2% par rapport à 2014 ;
- Les tarifs horaires sont restés inchangés en 2015, tout comme en 2014 et 2013.

1.3 – Fréquentation des parcs

PARCJOB									
Parcs	Parcs Publics Métropole		Variation moyenne 2015/2014	Saint Jean		Variation moyenne 2015/2014	Parcs Provisoires* (Deschamps, Descas)		Variation moyenne 2015/2014
Fréquentation	2014	2015		2014	2015		2014	2015	
Horaires	Fréquentation Annuelle								
Annuelle	2 020 223	2 036 853	0,8%	250 922	302 230	20,5%	13 795	50 649	267,2%
	01/01/2015	01/01/2016		01/01/2015	01/01/2016		01/01/2015	01/01/2016	
Abonnés	(dont amodiations et conventions de longue durée)								
Résidents	1 938	1 928	-0,5%	SO	SO		3	4	33,3%
Autres	4037	3951	-2,1%	80	78	-2,5%	18	53	194,4%

• Fréquentation horaire

La fréquentation horaire globale (2 389 732 clients horaires annuels tous parcs confondus) progresse de +4,6% en 2015, faisant suite à la hausse de +3,2% en 2014.

Cette augmentation de la fréquentation 2015 par rapport à celle de 2014 s'explique par :

- la montée en puissance en 2015 des parkings provisoires de surface Deschamps et Descas qui n'ont été exploités qu'à partir du second semestre et de la fin d'année 2014 ;
- la forte progression 2015 de l'activité du parking Saint-Jean en l'absence de concurrence, situation qui cessera en 2017 avec la réouverture du parking Saint-Jean Belcier ;
- la forte progression 2015 de l'activité des parcs Gambetta et République, parcs qui restent néanmoins pénalisés par la modification des plans de circulation puisque le niveau d'activités constaté avant cette modification n'est pas rattrapé ;

- l'activité stable du parking Victoire en 2015 suite à la forte augmentation constatée en 2014 et consécutive aux travaux de voirie 2013 qui avaient pénalisé la fréquentation de ce parc.

De ce qui précède, cette hausse de la fréquentation est liée en grande partie à des évolutions de périmètre et à des phénomènes conjoncturels. Elle reste donc à consolider sur les exercices à venir dès lors qu'elle fait suite une tendance de fond globale défavorable constatée depuis la création de la régie.

- **Fréquentation abonnés**

Au 1^{er} janvier 2016, le nombre d'abonnés VI a globalement diminué (-1%) par rapport au 1^{er} janvier 2015 du fait notamment d'une diminution des abonnements non pendulaires (-1,2%) mais également des abonnements résidents (-0,5%) alors que ces derniers étaient en progression sur les dernières années.

Cette évolution globale s'inscrit dans la tendance à la baisse des abonnements tous types confondus enregistrée dès 2011.

Les abonnés tous parcs confondus et hors fourrière représentent ainsi 77% de la capacité des parkings. Ce taux est proche de 100% sur les parcs du centre de Bordeaux (hors parking Centre commercial Mériadeck).

I.4 – Résultats financiers

- **Recettes Horaires et abonnés**

PARCOURS			
Parcs	2014	2015	Variation moyenne 2015/2014
Recettes (€)			
Horaires	7 462 925	7 996 233	7,1%
Abonnements	5 400 000	5 454 662	1,0%
Globales (Horaires + abonnements)	12 862 925	13 450 894	4,6%
<i>Rq. Le montant des recettes abonnements 2014 a été retraité afin de prendre en compte la régularisation des produits constatés d'avance</i>			

L'évolution des recettes horaires est favorable avec +533 208€, soit +7,5% par rapport à 2014, alors même que les tarifs horaires n'ont pas été réévalués. Cependant, elle est due à une croissance des recettes du parking Saint Jean (+3 48 779€, soit +20,45%), sans laquelle un recul sensible des recettes horaires auraient été constaté.

Les recettes d'abonnements ont progressé de +1% par rapport à 2014 et atteignent un montant de 5 454 662€.

- **Résultat 2015**

Concernant la section d'exploitation, l'exercice 2015 dégage un excédent de 320 902€ en forte baisse par rapport au résultat de l'exercice 2014 (-76%) :

- L'évolution des recettes d'exploitation du service est à la baisse, soit 16 446 756 € pour 2015 contre 16 937 239 € pour 2014 ;
- Le total des charges, impôts sur les sociétés inclus, est en augmentation par rapport à 2014, soit 16 125 854€ pour 2015 contre 15 601 794€ pour 2014.

Cette diminution du résultat s'explique notamment par l'augmentation forte de la provision pour grosses réparations (648 000€), dotation nécessaire au regard des besoins d'adaptation des ouvrages aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) et autres travaux à venir.

Concernant la section d'investissement, elle présente un déficit de 1 435 656€ s'expliquant par une augmentation du montant des immobilisations consécutive à la construction du parking Bègles les Sècheres (4 495 4602€ en 2015 contre 308 293€ en 2014). En prenant en compte les reports à nouveau constatés à l'arrêt du compte administratif 2015 (12 669 848€), l'excédent à reporter en 2016 est de 11 234 191€.

De ce qui précède, l'exercice 2015 est en retrait par rapport à 2014 mais demeure globalement satisfaisant, notamment par rapport aux perspectives annoncées dans le plan à moyen terme de la Régie.

II – Service public administratif de la fourrière automobile

II.1 – Caractéristiques techniques du service

Le service public de la fourrière s'appuie sur l'ensemble des moyens de Parcub afin de permettre une optimisation du service de la fourrière et ce, conformément à la configuration prévue lors de la reprise de ce service par Parcub au 1^{er} janvier 2011. Notamment, depuis le 1^{er} novembre 2012, une partie de la capacité des parkings Front du Médoc, 8 mai 1945 et Porte de Bordeaux est mobilisée pour le service de la fourrière en plus d'un site extérieur dédié à Mérignac. L'ensemble des moyens partagés est facturé au service de la fourrière selon des règles de comptabilité analytique conventionnellement définies avec Bordeaux Métropole.

Le service est ouvert aux usagers 24h/24, permettant aux usagers de récupérer leur véhicule dans les meilleurs délais.

II.2 – Activité de la fourrière

L'activité 2015 est en léger retrait après une forte croissance sur les années passées :

PARCUB			
Fourrière	2014	2015	Variation moyenne 2015/2014
Activité			
Entrées de véhicules	14 858	14 031	-5,6%
Opérations préalables	1 674	1 347	-19,5%
Déplacements sans suite	1 120	1 259	12,4%

II.3 – Résultats financiers

- Recettes**

PARCUB			
Fourrière	2014	2015	Variation moyenne 2015/2014
Recettes (€)			
Transactions payées	13 108	12 726	-2,9%
Frais de transport	1 642 067	1 502 574	-8,5%
Expertises	29 295	26 015	-11,2%
Frais de gardiennage	296 058	297 823	0,6%
Ferrailles et casse	294 735	376 314	27,7%
Vente aux domaines	96 340	120 640	25,2%
Abandon de véhicules	26 064	25 084	-3,8%

La facturation sur usagers 2015 (recettes hors ventes domaines, ferraille et casse) affiche une diminution de -7,10% par rapport à 2014, soit 1 864 222€ contre 2 006 592€ en 2014.

- Résultat 2015**

Concernant la section d'exploitation, le résultat est déficitaire de 276 280€. Néanmoins, le service présente en moyenne un résultat excédentaire, puisque les reports antérieurs intégrant le résultat 2015 s'élèvent à la somme de 217 123€, malgré des amortissements pour investissements importants et liés à la modernisation du service.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la communication par la Régie Parcub du rapport annuel pour l'année 2015 portant sur le service public de stationnement et le service public de la fourrière ;

CONSIDERANT la présentation de ce rapport en Commission consultative des service publics locaux du 14 juin 2016 ;

DECIDE

Article unique : de prendre acte du bilan d'activités portant sur l'exercice 2015 présenté par la Régie Parcup concernant le service public de stationnement et le service public de la fourrière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2016 PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel LABARDIN
--	---

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2015, ce rapport donne néanmoins quelques informations sur les perspectives 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2011, PARCUB Bordeaux Métropole est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par Bordeaux Métropole, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4.

PARCUB qui a remis à niveau son patrimoine, fort d'une situation financière saine est en phase active de développement en accompagnant la croissance de l'agglomération et ceci dans une logique d'établissement public. Au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé sur 7 parkings à relativement court terme, ce qui matérialise la politique de développement engagée depuis quelques années.

Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

A noter que les rapports des années précédentes sont disponibles sur le site internet de PARCUB.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB Bordeaux Métropole.....	page 3
CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015	page 4
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2015	page 4
2.2 – La politique tarifaire et les tarifs 2015	page 7
2.3 – L'analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings	page 9
2.4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu.....	page 16
2.5 – Les principales actions menées dans le cadre du développement de PARCUB	page 19
2.6 – Les réclamations des clients	page 25
CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2015	page 26
3.1 – Section d'exploitation	page 26
3.2 – Section d'investissement	page 30
3.3 – Conclusion	page 30
CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE	page 31
4.1 – Principales caractéristiques du service	page 31
4.2 – Eléments marquants de l'année 2015	page 31
4.3 – Comptes 2015	page 32

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Délibération relative aux tarifs 2015

ANNEXE 2Bis : Délibération relative à la tarification au ¼ d'heure

ANNEXE 3 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois

ANNEXE 4 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Capacité des espaces 2 roues

ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 7 : Compte administratif

ANNEXE 8 : Comparatif compte administratif 2015 par rapport au compte administratif 2014
(variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par Mme
l'Administrateur des Finances Publiques

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

La régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement a été créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. Son nom commercial initial, PARCUB, alors que la Cub a le statut de métropole, est désormais PARCUB Bordeaux Métropole.

L'objet social de la régie a été élargi à 4 reprises, PARCUB pouvant avoir une activité très large dans le domaine du stationnement.

PARCUB Bordeaux Métropole est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de Bordeaux Métropole ayant la qualité d'administrateur et donc qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations et deux représentants du personnel.

PARCUB Bordeaux Métropole, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2015 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou qu'elle peut exploiter dans le cadre d'un contrat. La gestion des parkings porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Depuis sa création, PARCUB Bordeaux Métropole a accru concrètement son activité et en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1^{er} niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- mandats confiés par Bordeaux Métropole à la régie pour la construction de parkings. Sur 3 mandats signés, 1 s'est concrétisé, le parking Beaujon qui doit être livré courant du 2^{ème} semestre 2016,
- gestion du service de la fourrière automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2011,
- validation par le conseil d'administration de PARCUB Bordeaux Métropole en octobre 2012 de la convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS pour la construction par PARCUB sur ses fonds propres du parking Bègles les Sècheries d'une capacité de 406 places, lequel a été mis en exploitation le 22 février 2016,
- convention de partenariat avec EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction de 3 parkings publics dans le cadre de la ZAC St Jean Belcier,
- adoption d'une convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur une emprise foncière dont est propriétaire l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la gestion du parking Château Descas pour une capacité de 220 places validée par le conseil d'administration en novembre 2014,
- convention PARCUB/CUB validé par le conseil d'administration du 11 juillet 2014 pour la construction et l'exploitation du parking de 960 places Quai de Floirac attenant à la future grande salle de spectacle,
- réalisation du parking transitoire de surface IDDAC situé sur la commune du Bouscat à proximité immédiate du parking Denis pour une livraison prévue en 2016,
- lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur le parking Grand Parc d'une capacité d'environ 250 places potentiellement extensible par l'ajout d'un étage (délibération du 16 février 2016).

Fin 2015, PARCUB Bordeaux Métropole gère 19 parkings représentant une capacité de 7668 places VL. Ces parkings en tenant compte des places privées qui sont intégrées correspondent à une capacité de stationnement de 8408. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux.

CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Sur les premières années de son existence, PARCUB Bordeaux Métropole a dû mener un important programme de remise à niveau des parkings qui a été achevé. Le développement de PARCUB Bordeaux Métropole, comme cela ressort des éléments énoncés ci-dessus, permet d'accompagner de façon active le développement de l'agglomération. PARCUB est engagé juridiquement à ce jour sur 7 nouveaux parkings.

En ce qui concerne les parkings actuellement gérés, leur nombre est de 19.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2015
- 2 – La politique tarifaire et les tarifs 2015
- 3 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu
- 5 – Les réclamations des clients
- 6 – Le déménagement de la fourrière
- 7 – Une matérialisation de la politique de croissance de PARCUB

2.1 – LES POINTS MARQUANTS DE LA VIE SOCIALE 2015

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2014 (8 conseils d'administration)		76
Année 2015 (7 conseils d'administration)		69
1 ^{er} conseil d'administration	17 mars	11
2 ^{ème} conseil d'administration	2 avril	7
3 ^{ème} conseil d'administration	9 juin	13
4 ^{ème} conseil d'administration	25 juin	5
5 ^{ème} conseil d'administration	22 septembre	13
6 ^{ème} conseil d'administration	17 novembre	9
7 ^{ème} conseil d'administration	15 décembre	11

Au-delà des délibérations adoptées, chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration,
- une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnements, de l'évolution des recettes abonnés et horaires. Un point est fait sur les opérations neuves et sur la gestion de la fourrière.
- un point synthétique sur l'évolution des travaux,

- autres points selon les besoins.

Parmi les délibérations adoptées en 2015, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats).
- En ce qui concerne le personnel :
 - accord salarial 2015,
 - adaptation du tableau des effectifs,
 - accord d'intéressement 2015-2016-2017
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
 - convention KEOLIS :
 - . occupation de l'espace vélos sur le parking Porte de Bordeaux,
 - . utilisation du parking Porte de Bordeaux au titre de sa fonction parc relais
 - convention relative à des prestations de nettoyage/lavage sur le parking Bonnac privé pour le compte de l'AFUL Bonnac,
 - convention avec la ville de Mérignac et l'association des commerçants :
 - . gratuité partielle du stationnement horaire – Avenant n° 4
 - convention avec la ville de Pessac Centre :
 - . gratuité partielle – Avenant n° 5
 - . promotion des abonnements permanents jusqu'au 31.12.2015
 - convention Association Handicap International : contribution à l'opération Pyramide des chaussures,
 - convention Association l'Atelier Remuménage : occupation de places sur le parking Deschamps
 - convention l'Echelon de Bordeaux de la Direction des Opérations Douanières visant à faciliter l'action des agents des douanes
 - convention avec le C.E.I.D de mise à disposition de personnels de nettoyage permettant à des jeunes en errance de se réinsérer dans le cadre du dispositif TAPAJ
 - convention GAUMONT : assistance à maîtrise d'ouvrage – Prestations pour la gestion d'un parking de surface
 - convention Groupes radiologues associés relative au passage d'une canalisation dans le parking Front du Médoc
 - convention KOOLICAR
 - convention QUCIT : promotion de l'application Citypark développée dans un cadre expérimental

- contrats de concession de longue durée : possibilité de proposer en fin de contrat des abonnements

- occupation du domaine public en vue de développer des activités de nettoyage de véhicules et d'activités complémentaires annexes dans les parkings exploités par PARCUB

Demande d'approbation de la procédure et autorisation de signature pour les marchés suivants :

- parking Bègles les Sècheries :

- Avenant au marché 2014TR025 Lot 11 Plantation
- Avenants aux marchés de travaux
- Règlement intérieur

- parking Abattoirs Paludate :

- avenant au marché 2014MO001
- attribution des marchés
- avenants aux marchés de travaux

- parking Jardin de l'Ars :

- adaptation des contrats de concession de longue durée à signer avec Nexity,
- concours de maîtrise d'œuvre
- avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2015MO002
- résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et des contrats d'ingénierie (bureau de contrôle, coordonnateur sécurité-protection de la santé, bureau d'étude géotechnique)

- parking Quai de Floirac :

- concours de maîtrise d'œuvre – Autorisation de signer le marché

- parking Château Descas : Ajustement du plafond tarifaire sur 24 H

- Marché de maintenance préventive et curative du système d'information de PARCUB

- Marché relatif à la maintenance des équipements de détection incendie

- Marché 2013TR001 relatif à la création d'un ascenseur sur 4 niveaux sur le parc République : résiliation du lot 1 gros œuvre et résiliations des autres lots

- Marché relatif à la fourniture et livraison de produits de peinture et broseries diverses

- Marché 15S0001 : prestations de nettoyage et de lavage sur les parkings : avenant n° 1

- Marché relatif à la maintenance des installations courants faibles

- Marché 2013PI001 : contrôles réglementaires dans les parkings : avenant n° 1

- Marché relatif à l'achat de fournitures électriques

- Marché de maintenance ventilation des parcs

- Marché de maintenance des équipements électriques (3 lots)

- Marché 2013SE015 : lot 1 maintenance électrique : avenant n° 1

- Marché relatif à la fourniture d'électricité

- Marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire

- Marché de travaux relatifs à l'opération préalable de désamiantage pour la création d'un ascenseur et d'un escalier sur le parking Front du Médoc

- Marché relatif à la mise en œuvre d'une infrastructure de virtualisation, de stockage de données et de hautes disponibilités des données informatiques

- Marché relatif à des travaux de rénovation d'ascenseurs

2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE ET LES TARIFS 2015

La politique tarifaire de PARCUB Bordeaux Métropole a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par Bordeaux Métropole. Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

C'est dans ce cadre que les tarifs 2015 (voir annexe n° 2) ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2014. Bien que ce rapport est focalisé sur l'année 2015, il faut préciser que le conseil d'administration de PARCUB en 2015 s'est prononcé sur une évolution majeure de la tarification, la tarification étant désormais effectuée au ¼ d'heure. Au regard de l'importance de ces modifications, la délibération correspondante (annexe n° 2 bis est remise en annexe).

En synthèse, il convient de mettre en exergue les 3 points suivants :

- PARCUB a une politique tarifaire vis-à-vis des résidents très volontariste qui a été confortée d'année en année :

- le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 19 novembre 2013, le quota étant de 40 % pour les parcs de l'hypercentre avec un quota plus élevé pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland 50 %.

- le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 300 à 400 m autour de chaque parking.

- le tarif préférentiel dit « petit rouleur » a fait l'objet d'une délibération en novembre 2011 avec réalisation des investissements nécessaires à sa mise en œuvre en 2012. Il a été opérationnel en décembre 2012 sur 8 parkings (Gambetta, Pey-Berland, République, Victoire, Cité Mondiale, Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux) qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Cette offre a rencontré un succès immédiat. Au 1^{er} janvier 2016, 284 abonnements étaient en cours, soit seulement après 3 ans de commercialisation 15 % du total des abonnés résidents tous parcs confondus et 19 % des abonnements résidents en retenant que les parcs proposant le tarif petit rouleur.

- En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule électrique, hybride, GNV, fonctionnant à l'éthanol, au GNV et d'un petit véhicule de moins de 3 m émettant moins de 120 g de CO² bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système particulièrement innovant fonctionne sur 7 parkings grâce au développement d'un logiciel spécifique et les équipements de lecture de plaques. Au 1^{er} janvier 2016, 8 abonnés bénéficient de ce tarif, ce qui est un faible niveau à apprécier au regard de la proportion très marginale des véhicules écologiques en circulation en France dont le parc pour autant devrait se développer sur les années à venir. Au-delà des abonnés résidents, ce dispositif bénéficie également à des usagers horaires, ce qui est une première en France qui a été remarquée par le club, de dimension nationale, des voitures écologiques et la presse.

- Les tarifs résidents ont été revalorisés de 2 % en 2015 sachant qu'en 2014 ils n'avaient pas été revalorisés, seule la hausse de la TVA qui est passée de 19,6 à 20 % ayant été répercutée. En 2016, les tarifs résidents sont restés inchangés et sont très compétitifs par rapport à ceux proposés par d'autres gestionnaires.

- Les tarifs abonnements ont été ajustés de 2 % en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB.

- Les tarifs horaires sont restés inchangés en 2015, ce qui était déjà le cas en 2014 et en 2013. En 2012, seuls des ajustements mineurs ont été pratiqués. En 2016, les tarifs sont passés à la tarification au ¼ d'heure avec une baisse extrêmement substantielle des tarifs en période dite de jour, c'est-à-dire entre 7 H et 20 H et 19 H pour les parkings de périphérie.

Aussi, il peut être constaté que sur les dernières années les tarifs ont été particulièrement contenus avec lors du passage à la tarification au ¼ d'heure une baisse tout à fait substantielle en période de journée au bénéfice des usagers du service public.

2.2.1 - TARIFS TTC DES ABONNEMENTS PAR MOIS ET NIVEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Tarifs mensuels 2015 TTC					
	Hypercentre*	Front du Médoc et Cité Mondiale**	Parking Victoire*	Centre	Périphérie
Tarifs permanents	121,09 €	107,10 €	102,30 €	96,04 €	60,55 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	-20%	-50%
Ecart constaté en 2015		-11,6%	-15,5%	-20,7%	-50,0%
Tarifs résidents 2015	73,17 €	59,36 €	62,43 €	56,80 €	39,61 €
Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté en 2015	-39,6%	-44,6%	-39,0%	-40,9%	-34,6%

* tarif résident Centre commercial Mériadeck de 51,17 € TTC en 2015

**Les Parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés dans le secteur hypercentre respectivement en janvier 2009 pour Front du Médoc et Cité Mondiale et en janvier 2011 pour le parking Victoire.

Il ressort du tableau ci-dessus qu'à ce jour, les parkings de périphérie pour les tarifs résidents et permanents et ceux du centre pour les tarifs permanents correspondent aux objectifs qui ont été fixés à moyen terme dans le cadre de la politique tarifaire. Les ajustements des tarifs sur les parkings Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire alors qu'ils ont été rattachés à la zone hypercentre font l'objet d'ajustements progressifs. Pour les parkings les plus sollicités qui sont situés sur Bordeaux, les abonnés résidents bénéficient de réduction d'environ 40 %, soit un niveau supérieur à la réduction tarifaire cible de 33,3 %.

Enfin, il convient d'éclairer le tableau ci-dessus en rappelant que les tarifs des abonnements sont restés inchangés en 2016 et que les tarifs résidents sont restés inchangés en 2014 hors ajustement pratiqués sur les parkings Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire afin de rapprocher les tarifs de ces parkings de ceux rattachés dès 2004 à la zone hypercentre.

2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Les tarifs horaires sont déterminés en cohérence avec :

- le plan à moyen terme,

- les ajustements à opérer pour les parcs qui ont été rattachés antérieurement à la zone hypercentre,
- la spécificité du parking St Jean qui est un parking de gare et de PESSAC qu'il l'est dans une moindre mesure.

Les tarifs horaires 2015 sont remis en annexe ainsi que les tarifs 2016. En effet, le conseil d'administration de PARCUB s'est prononcé en décembre 2015 sur le passage à la tarification au ¼ d'heure, ce qui correspond à un ajustement majeur. Cette évolution a été réalisée. Les tarifs horaires de moyenne-longue durée (plus de 2 H) sont désormais beaucoup plus attractifs en période de journée, l'objectif étant d'inciter les automobilistes à stationner dans les parkings et non sur la voirie. Pour une meilleure appréhension de ce changement majeur, le lecteur est invité à se reporter à l'annexe n° 2 bis qui donne tous commentaires sur les objectifs à la base de la fixation des tarifs au ¼ d'heure.

2.3 – L'ANALYSE DE L'ACTIVITE SOUS L'ANGLE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS

2.3.1 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

Est analysée ci-après l'activité depuis la création de la régie ce qui permet de cerner la tendance générale. Suit à cela, une analyse ciblée sur le dernier exercice permet d'apporter un éclairage plus actuel.

a) Les données de base

Le tableau synthétique qui suit peut être complété par une analyse plus fine sur la base des tableaux complémentaires remis en annexe qui retracent l'évolution de l'activité horaire parc par parc.

b) Une tendance globale défavorable

Le tableau ci-dessus et les données détaillées permettent une analyse globale de l'évolution de la fréquentation horaire depuis 2004 mais également parc par parc. Alors qu'il s'agit de cerner la tendance globale, il faut raisonner à périmètre constant et en faisant abstraction des évolutions majeures qui faussent l'analyse.

En conséquence, il convient d'analyser l'évolution des parcs actuels qui étaient également en gestion en 2004, d'extraire de l'analyse le parking St Jean dont l'intégration de 2 arrêts minutes en 2010 a fait progresser très significativement l'activité horaire.

Dans le cadre des rapports d'activité des dernières années, il avait été mis en avant que les parkings Gambetta et République avaient été fortement pénalisés par l'évolution de leur environnement.

Le parking Gambetta a connu une évolution de son plan de circulation en surface tout comme le parking République. Si ces 2 parkings restent pénalisés, ils ont néanmoins comblé pour une bonne part les reculs enregistrés lors de la modification des plans de circulation. En 2015, le parking Gambetta a enregistré 163 634 entrées horaires, ce qui correspond à une progression d'activité de 11,9 % en 2015. Par rapport à 2008, l'écart de fréquentation n'est plus que de 40 000 entrées, soit – 25,4 % par rapport à cette année de référence.

Le parking République a également progressé fortement en 2015 + 14,4 % par rapport à 2014 avec 73 488 entrées en 2015. Ce parking retrouve un niveau proche du niveau constaté en 2009 (75 128 entrées horaires).

Ces précisions apportées, l'activité horaire 2015 de l'ensemble des parcs hors parking St Jean d'une part et d'autre part, hors parkings Deschamps et Descas, parkings provisoires de surface ouverts respectivement en 2014 et en 2015, est en recul de 15,6 % par rapport à 2004, ce qui correspond à **un recul en tendance en moyenne par an de l'ordre de 1,5 %**.

c) 2015, une année en progression à nuancer et à appréhender au regard de la hausse de l'activité horaire 2014

Tous parcs confondus, l'activité horaire après une hausse de 3,2 % en 2014 progresse de 4,6 % en 2015.

Cette forte progression est à relativiser alors qu'elle bénéficie d'une part, de la montée en puissance des parkings provisoires de surface Deschamps et Descas dont aucun des 2 n'étaient exploités en 2013 et d'autre part, d'une progression considérable de l'activité du parking St Jean + 20,4 % en 2015 par rapport à 2014. Le parking St Jean bénéficie pleinement de l'absence de concurrence de parkings proches. Cette situation conjoncturelle doit cesser début 2017 avec la réouverture du nouveau parking St Jean Belcier. De plus, les parkings Gambetta et République ont fortement progressé en 2015, respectivement + 11,9 % et + 14,4 %, sans pour autant retrouver le niveau de l'activité horaire de leurs meilleures années. Le parking Victoire a eu une activité horaire stable en 2015 par rapport à 2014, cette dernière année ayant été marquée par une très forte progression. (Pour rappel, ce parking a été très pénalisé en 2013 par des travaux de voirie).

Si l'on raisonne hors parkings provisoires et hors les parkings St Jean, Gambetta, République et Victoire, l'activité horaire est en recul de 0,6 % en 2015 après 1,4 % de progression en 2014. Si l'on exclut les seuls parkings provisoires et le parking St Jean avec une progression de 20,4 % en 2015, qui pour rappel a eu un impact très favorable sur l'évolution globale de l'activité horaire en 2015, la progression de l'activité a été de 2,7 % en 2014 et 0,8 % en 2015.

Au regard de ces éléments, les années 2014 et 2015 pourraient laisser à penser que ces 2 exercices seraient en rupture par rapport à la tendance de fond constatée depuis la création de la régie. Cependant, ce constat qui reste fragile sera à confirmer ou non au vu des résultats des prochains exercices.

2.3.2 – Evolution et composition des abonnements

a) Analyse globale des abonnements

Evolution et composition des abonnements

a-1- Evolution et composition des abonnements tous parcs

	Au 1er mai 2004	Répartition au 01/05/2004	1/01/2013 tous parcs	Répartition au 1/01/2013	01/01/2014 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2015 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2016 tous parcs	Répartition au 01/01/2016	Variation du 01/01/15 au 01/01/16 tous parcs en valeur	Variation en %
Résidents	741	11,4%	2088	32,3%	1925	31,2%	1 941	31,5%	1 932	31,8%	- 9	-0,5%
Permanents hors multiscartes et nuit	5198	80,3%	3894	60,1%	3759	60,9%	3 691	59,8%	3 643	60,0%	- 48	-1,3%
Autres Multiscartes & Nuits	647	10,0%	492	7,6%	487	7,9%	444	7,2%	439	7,2%	- 5	-1,0%
total hors résidents	5845	90,3%	4386	67,7%	4246	68,8%	4 135	67,0%	4 082	67,2%	- 53	-1,2%
Total général	6586	101,7%	6474	100,0%	6171	100,0%	6 076	98,5%	6 014	99,0%	- 62	-1,0%
écart /1er mai 2004			-1,7%		-6,3%		-7,7%		-8,7%			

a-2- Evolution tous abonnements confondus du 1er janvier 2005 au 1er janvier 2016 - tous parcs et hors Descas

Années	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Tous profils	6375	6684	6 891	7 121	6 470	6 921	6 771	6 647	6 474	6171	6 076	6 014
Variation d'une année à l'autre		4,8%	3,1%	3,3%	-9,1%	7,0%	-2,2%	-1,8%	-2,6%	-4,7%	-1,5%	-1,0%
		janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
parking provisoire Château Descas											21	57
Variation d'une année à l'autre												171,4%

Tous parkings hors Descas	6 171	6 055 -1,9%	5 957 -1,6%
---------------------------	-------	----------------	----------------

Au 1^{er} janvier 2016, les abonnements de tous types au nombre de 6 014 sont en recul de 1 % par rapport au 1^{er} janvier 2015, soit un niveau inférieur à ce qui avait été constaté sur les 3 précédents exercices, comme cela ressort du tableau ci-avant. Les abonnements résidents, alors qu'ils ont progressé dans des proportions considérables sur les dernières années, ont enregistré en 2015 un recul de 0,5 %. Les abonnements non résidents sont en recul de 1,2 %

b) Evolution des abonnés résidents entre 2004 et 2016 au 1^{er} janvier de chaque année, sauf en 2004 (Conventions longue durée et amodiations incluses)

Situation au 1 ^{er} janvier de l'année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Janv 2016/Janv 2015	1 ^{er} janv 2016/ 1 ^{er} janv 2004
C.C. Mériadeck							25	45	41	61	66	98	95	-3,1%	
Pey Berland	171	208	233	255	274	265	273	288	332	362	307	326	324	-0,6%	89,5%
Gambetta	173	163	122	159	174	164	124	116	132	156	163	161	163	1,2%	-5,8%
Bonnac	0	0	0	0	0	0	42	45	41	33	28	22	20	-9,1%	
République	107	100	93	134	141	143	143	134	144	141	134	142	151	6,3%	41,1%
cité mondiale	115	137	153	218	252	232	236	260	296	314	293	295	299	1,4%	160,0%
Front du Médoc	36	58	77	179	184	182	201	198	192	190	196	191	181	-5,2%	402,8%
Victoire	110	98	125	197	181	203	180	173	203	223	179	179	183	2,2%	66,4%
Rue Lhôte		106	117	133	131	129	121	116	117	144	129	123	115	-6,5%	
total hyper centre	712	870	920	1275	1337	1318	1345	1375	1498	1624	1495	1537	1531	-0,4%	115,0%
Huit Mai 1945	4	9	36	79	66	123	133	136	122	124	127	115	124	7,8%	3000,0%
Bergonié	19	26	54	48	46	51	52	53	48	50	56	53	47	-11,3%	147,4%
Porte de Bordeaux	0	20	27	25	27	30	32	30	33	40	44	45	47	4,4%	
Croix de Seguey	0	0	0	40	39	40	41	44	46	60	57	44	49	11,4%	
total centre	23	55	117	192	178	244	258	263	249	274	284	257	267	3,9%	1060,9%
Barrière du Médoc	0	12	30	42	49	52	57	57	58	60	58	55	51	-7,3%	
Charles de Gaulle	6	13	22	17	18	19	24	23	28	60	21	21	25	19,0%	316,7%
Pessac centre	0	1	10	11	13	31	77	86	80	70	67	68	54	-20,6%	
total périphérie	6	26	62	70	80	102	158	166	166	190	146	144	130	-9,7%	2066,7%
Saint Jean															
TOTAL	741	951	1099	1537	1595	1664	1761	1804	1913	2088	1925	1938	1928		
variation d'une année à l'autre		28,3%	15,6%	39,9%	3,8%	4,3%	5,8%	2,4%	6,0%	9,1%	-7,8%	0,7%	-0,5%		
Château Descas												3	4		

Il ressort du tableau ci-dessus les principaux points suivants :

- les abonnés résidents ont connu depuis la création de la régie une évolution extrêmement favorable puisqu'au nombre de 741 au 1^{er} janvier 2004, ils ont atteint le nombre de 1928 au 1^{er} janvier 2016, progression qui a permis de limiter la baisse globale du nombre d'abonnés.
- Cette très forte progression d'abonnements résidents en tendance s'explique largement par les mesures prises par PARCUB énoncées ci-avant (augmentation des quotas réservés aux résidents à plusieurs reprises, accroissement du périmètre permettant de bénéficier du tarif résident, politique tarifaire très favorable marquée récemment par la création du tarif petit rouleur et un abattement de 50 % du tarif de base résident pour les véhicules dits écologiques). Grâce à cette politique, les abonnements résidents représentaient au 1^{er} janvier 2016 près d'un tiers du total des abonnés (31,8 %).

c) Les abonnements non résidents (Conventions longue durée et amodiations incluses) – Chiffres au 1^{er} janvier sauf pour 2004

Abonnements non résidents	chiffres au 1er janvier sauf indication contraire														
Permanents multicartes et nuit	1er mai 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	Janv.2016/Mai 2004
C.C. Mériadeck	573	333	305	232	213	199	204	216	196	174	189	189	192	1,6%	-66,5%
Pey Berland	379	303	389	396	399	366	269	244	225	226	239	234	215	-8,1%	-43,3%
Gambetta	479	413	410	419	438	471	430	393	398	413	410	394	395	0,3%	-17,5%
Bonnac	0	0	0	0	0	0	142	170	162	156	153	151	149	-1,3%	
République	366	364	515	461	574	560	531	529	506	436	435	442	452	2,3%	23,5%
cité mondiale	847	801	694	712	684	630	595	544	503	446	409	407	401	-1,5%	-52,7%
Front du Médoc	750	808	882	844	869	853	811	815	766	711	717	711	661	-7,0%	-11,9%
Victoire	482	434	466	418	433	360	340	305	263	258	252	266	273	2,6%	-43,4%
Rue Lhôte															
total hyper centre	3 876	3 456	3 661	3 482	3 610	3 439	3 322	3 216	3 019	2 820	2804	2794	2738	-2,0%	-29,4%
n/n-1								-3,2%	-6,1%	-6,6%	-0,6%	-0,4%	-2,0%		
Huit Mai 1945	762	806	854	814	824	795	713	670	644	625	614	523	529	1,1%	-30,6%
Bergonié	0	3	9	27	6	7	7	8	6	8	5	4	4	0,0%	
Porte de Bordeaux	412	373	331	322	331	360	506	482	445	443	301	285	274	-3,9%	-33,5%
Croix de Seguey															
total centre	1 174	1 182	1 194	1 163	1 161	1 162	1 226	1 160	1 095	1 076	920	812	807	-0,6%	-31,3%
Barrière du Médoc	149	144	121	120	110	99	109	113	109	95	88	81	81	0,0%	-45,6%
Charles de Gaulle	119	109	101	97	89	82	79	71	74	30	58	54	56	3,7%	-52,9%
Pessac centre	304	305	303	303	384	345	295	302	345	277	291	296	269	-9,1%	-11,5%
total périphérie	572	558	525	520	583	526	483	486	528	402	437	431	406	-5,8%	-29,0%
Saint Jean	223	228	205	189	172	154	129	105	92	88	85	80	78	-2,5%	-65,0%
TOTAL	5 845	5 424	5 585	5 354	5 526	5 281	5 160	4 967	4 734	4 386	4246	4117	4029	-2,1%	-31,1%
variation d'une année à l'autre		-7,2%	3,0%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,4%	-3,2%	-3,0%	-2,1%		

Parkings Provisoires	1er mai 2004	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv- 12	janv-13	janv- 14	janv- 15	janv-16
Château Descas												18	53
TOTAL avec parkings provisoires	5845	5424	5585	5354	5526	5281	5160	4967	4734	4386	4246	4135	4082
Variation N-1		-7,2%	3,0%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,4%	-3,2%	-2,6%	-1,3%

Commentaires :

La baisse des abonnements non résidents de 31,1 % depuis le 1^{er} mai 2004, soit depuis la création de la régie, est tout à fait conséquente avec des reculs constatés d'année en année. Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, le recul est de 2,1 %, chiffre nettement plus favorable que sur les exercices précédents. Si l'on tient compte du parking Château Descas qui correspond à une gestion transitoire, le nombre d'abonnés a été bonifié sur les 2 dernières années.

Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings - Chiffres au 1/01/2016

Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings hors parc provisoire de surface DESCAS - au 1/01/2016

	Capacité Parking VL hors places privées	Capacité Parking hors fourrière	Abonnés non résidents	en % de la capacité du parking	Abonnés résidents	en % de la capacité du parking	total abonnés	en % de la capacité du parking	total en % de la capacité du parking hors fourrière
C.C. Mériadeck	1 363	1363	192	14,1%	95	7,0%	287	21,1%	21,1%
Pey Berland	688	688	215	31,3%	324	47,1%	539	78,3%	78,3%
Gambetta	515	515	395	76,7%	163	31,7%	558	108,3%	108,3%
Bonnac	164	164	149	90,9%	20	12,2%	169	103,0%	103,0%
République	421	421	452	107,4%	151	35,9%	603	143,2%	143,2%
Cité Mondiale	712	712	401	56,3%	299	42,0%	700	98,3%	98,3%
Front du Médoc	1144	965	661	57,8%	181	15,8%	842	73,6%	87,3%
Victoire	455	455	273	60,0%	183	40,2%	456	100,2%	100,2%
Rue Lhôte	106	106	0	0,0%	115	108,5%	115	108,5%	108,5%
Total hyper centre ville	5568	5389	2738	49,2%	1531	27,5%	4269	76,7%	79,2%
Huit Mai 1945	726	443	529	72,9%	124	17,1%	653	89,9%	147,4%
Bergonié	64	64	4	6,3%	47	73,4%	51	79,7%	79,7%
Porte de Bordeaux	724	536	274	37,8%	47	6,5%	321	44,3%	59,9%
Croix de Seguey	40	40	0	0,0%	49	122,5%	49	122,5%	122,5%
Total centre ville	1554	1083	807	51,9%	267	17,2%	1074	69,1%	99,2%
Barrière du Médoc	132	132	81	61,4%	51	38,6%	132	100,0%	100,0%
Charles de Gaulle	290	290	56	19,3%	25	8,6%	81	27,9%	27,9%
Pessac centre	355	355	269	75,8%	54	15,2%	323	91,0%	91,0%
Total périphérie	777	777	406	52,3%	130	16,7%	536	69,0%	69,0%
Total hors Saint Jean	7899	7249	3951	50,0%	1928	24,4%	5879	74,4%	81,1%
Saint Jean	512	512	78	15,2%	0	0,0%	78	15,2%	15,2%
Total Général	8411	7761	4029	47,9%	1928	22,9%	5957	70,8%	76,8%

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de tous les abonnements y compris les abonnements de longue durée et des amodiations.

Les pourcentages de places abonnés permanents ou résidents ramenés à la capacité du parc sont extrêmement variables d'un parking à un autre du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage.

Aussi, l'analyse pour les secteurs hypercentre et centre est peu pertinente alors que chacun de ces secteurs comprend des parcs très spécifiques comme le parking Centre Commercial Mériadeck qui est de fait un parking de surface commerciale. Les parkings réservés exclusivement à des abonnés résidents ou de façon prioritaire « faussent » également les chiffres par secteur. Par ailleurs, les pourcentages de la capacité du parking occupé par des résidents doivent tenir compte du fait que pour les parkings saturés, il existe un temps entre la souscription de nouveaux abonnements et la libération de places. Aussi, lorsqu'on est à 2 ou 3 % du seuil maximum de places réservées aux résidents, dans les faits, cela correspond au seuil le plus élevé du quota résident.

Les abonnés tous parcs confondus et hors fourrière représentent 77 % de la capacité des parkings. Les pourcentages sur les parcs du centre de Bordeaux en dehors du parking Centre Commercial Mériadeck spécifique sont généralement proches ou supérieurs à 100 %.

Ces pourcentages soulignent l'intérêt du foisonnement qui est pratiqué sur les parkings : l'ensemble des abonnés n'étant pas tous présents en même temps, un nombre d'abonnements significatifs par rapport à la capacité du parking est possible tout en permettant d'accueillir un nombre d'usagers horaires conséquents.

d) Abonnements 2 roues (2 roues motorisés et vélos)

	Au 1^{er} janvier 2012	Au 1^{er} janvier 2013	Au 1^{er} janvier 2014	Au 1^{er} janvier 2015	Au 1^{er} janvier 2016
2 roues motorisés	78	112	92	97	89
Vélos (cumul)	754	814	875	936	1001

Depuis sa création, PARCUB mène une politique favorable à l'accueil des vélos et des 2 roues motorisés.

Au 1^{er} janvier 2016, la capacité pour les vélos est de 463 places et pour les motos de 211 (voir en annexe le tableau correspondant). L'importance de ces capacités est liée à une politique volontariste favorable aux 2 roues depuis la création de la régie. Tous les parkings appropriés du fait de leur possibilité d'accès disposent d'espace dédié aux espaces vélos, motos séparés lorsque cela est possible et justifié par un niveau de fréquentation suffisant.

Le nombre des abonnements vélos doit être analysé en tenant compte du fait que les abonnements ne sont pas résiliés. En effet, lors de l'abonnement, seuls 15 € sont réglés au titre des droits de souscription, l'abonnement étant ensuite à ce jour gratuit. La progression constatée d'environ 60 unités d'une année à l'autre traduit l'intérêt de l'offre de PARCUB pour les cyclistes.

2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU

2.4.1 TRAVAUX RELATIFS A L'AMELIORATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS

2.4.1.1 TRAVAUX DE PEINTURE REALISES EN 2015 PAR L'EQUIPE DE PEINTURE DE PARCUB

PARKING CENTRE COMMERCIAL MERIADECK :

En partenariat avec la Poste, des consignes automatiques pour le retrait de colis commandés via internet ont été implantées sur ce parking au niveau -1 à proximité des pistes d'entrée des véhicules et du sas d'accès aux translatos du centre commercial. Pour améliorer la qualité d'ambiance de cette zone, les abords immédiats de ces consignes ont été repeints.

Parking Victoire :

Les travaux de peinture réalisés en 2015 par l'équipe peinture de la régie ont porté en grande partie sur ce parking, la dernière rénovation de cet ouvrage qui avait été réalisée par les personnels de PARCUB remontant à 10 ans. Les niveaux -2 et -3 ont été traités au niveau des murs, plafonds, poteaux, portes palières des escaliers ainsi que les voies de circulation. Les places de stationnement encore très convenables n'ont pas été traitées.

Parking Pessac centre

Les travaux commencés en 2014 sur cet ouvrage ont été finalisés en juin 2015 par le traitement du niveau -1.

Parking Barrière du Médoc au Bouscat :

Des travaux de remise au propre des bordures des îlots béton, de la sortie des véhicules ainsi que de la signalétique ont été effectués courant de l'été 2015.

Zones fourrière de Front du Médoc :

Pour sécuriser les manœuvres des chariots électriques de manutention des véhicules mis en fourrière, un produit antidérapant a été appliqué sur certaines parties des voies de circulation trop glissantes du fait d'infiltrations d'eau.

Traitement des dégradations de type tags et graffitis avec 2 opérations majeures sur l'espace vélos de la place Gambetta

Comme chaque année, l'équipe peinture de la régie a dû intervenir sur l'ensemble des parkings de la régie pour supprimer des tags et graffitis. L'espace vélo de la place Gambetta a été particulièrement concerné avec 2 opérations de reprise complète des murs et des grilles d'entrée en moins de 6 mois.

2.4.1.2 TRAVAUX DIVERS REALISES PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DE PARCUB

Aménagement de locaux

Devant la nécessité de créer des bureaux pour accueillir les responsables de secteurs suite à la création de ces postes de managers, divers travaux ont été réalisés par l'équipe technique de PARCUB :

- le local affecté au comité d'entreprise au niveau de l'entresol du parking Front du Médoc a été rénové et accueille à présent les responsables de secteur,
- la salle de formation qui avait été aménagée sur le rez-de-rue du parking, au niveau de la trémie de sortie a été affectée au comité d'entreprise,
- une nouvelle salle de formation a été créée dans la zone occupée auparavant par la société La Petite Reine, dans le petit parking rue Georges Bonnac.

Création d'un chenil

Afin de permettre l'hébergement de l'auxiliaire canin du service comptage de PARCUB, un espace a été aménagé sur le site de la fourrière de Mérignac. Ces travaux ont consisté à la création d'un chenil comprenant un enclos extérieur grillagé. Des sanitaires destinés au personnel qui intervient pour l'entretien du chien et des locaux ont été créés à l'intérieur du bâtiment situé en entrée du site.

2.4.1.3 TRAVAUX DE MISES EN CONFORMITE AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES : UNE PROGRAMMATION DES DERNIERS TRAVAUX DESORMAIS ACTES SUR LA BASE DE DOSSIERS AD'AP VALIDES

Comme précisé dans les rapports annuels précédents, divers travaux au titre de l'accessibilité ont été réalisés sur les dernières années tenant compte des évolutions réglementaires. Un échéancier des derniers travaux a été déterminé par la dépose de dossiers dits Ad'ap auprès de la Préfecture en juillet 2015.

Les avis des divers services instructeurs des municipalités concernées (Bordeaux, Mérignac, Pessac et le Bouscat) ainsi que de la Préfecture ont été rendus entre septembre et octobre 2015, tous favorables. Le dernier avis validant les dérogations demandées concernant Centre Commercial Mériadeck a été rendu le 9 mars 2016.

Le programme des travaux désormais acté doit porter sur les prochaines années pour s'achever en 2017. Les investissements restants à réaliser ont été, selon expertise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont s'est entouré PARCUB, évalués à 4 852 000 €, l'essentiel de ce programme devant être réalisé en 2016. Il est à noter que pour limiter le coût des investissements futurs, le service technique de PARCUB sera mobilisé sur une partie modérée des travaux.

Les procédures de consultation pour la réalisation des travaux peuvent à présent être lancées.

2.4.2 TRAVAUX RELATIFS A LA SECURITE DES PARKINGS

Travaux de réparations d'installations d'extinction automatique sprinkleurs

Des opérations de jouvence ont été réalisées sur des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkleurs de parkings qui le nécessitaient du fait de leur ancienneté.

C'est ainsi que sur les parcs Saint-Jean, Victoire, Gambetta et République des postes de déclenchement ont été renouvelés, des vannes de coupure changées, des capteurs et contacteurs installés pour préparer le renforcement des alarmes sur les GTC de ces parcs et sur ces mêmes parcs plus le parc Pessac Centre, des remises en état des réseaux sprinkleurs dans les niveaux des parcs ont été faites.

Changement du groupe électrogène du parking Front du Médoc

Le groupe électrogène qui alimentait en secours une partie des équipements électriques du parc Front du Médoc avait subi une panne de sa pompe d'injection dont le montant de la réparation était disproportionné au regard de la vétusté de cet équipement âgé alors de 40 ans.

Aussi, avec l'assistance d'un bureau d'étude, il a été procédé au remplacement de cet équipement avec l'installation d'un groupe électrogène plus puissant qui secoure dorénavant l'ensemble des installations électriques du parking.

Renouvellement d'installations de détection de monoxyde de carbone (Co)

Sur les parkings Victoire, Pessac, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, les installations de détection de CO étaient vétustes (plus de 25 ans) et leur entretien aurait pu devenir problématique avec les difficultés croissantes pour trouver certaines pièces détachées.

Sur ces ouvrages, une opération de renouvellement de ces équipements a donc été engagée et réalisée sur 2015. Dorénavant, deux gaz sont recherchés dans l'air ambiant des parkings, le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote (No) ainsi que l'exige la réglementation.

Les autres parkings sont équipés de matériel plus récent ou ont vu leurs installations renouvelées les années précédentes.

2.4.3 Autres travaux

Parcs de stationnement Gambetta :

Suite à des plaintes de riverains, une étude acoustique a été réalisée sur ce parc pour mettre en évidence d'éventuels dépassements des seuils des niveaux sonores tolérés par la réglementation. C'est ainsi qu'il est apparu que sur certains équipements de ventilation de cet ouvrage, les niveaux sonores nocturnes étaient parfois dépassés la nuit lorsque le déclenchement de ventilateurs était commandé.

Une opération de mise en conformité a donc été réalisée consistant à la mise en place de pièges à son dans les locaux de ventilation concernés (nécessitant des travaux de maçonnerie) de mise en place de plots anti-vibratiles, d'isolation acoustique des mêmes locaux par habillage avec un revêtement spécifique.

Une nouvelle campagne de mesures acoustiques après travaux a permis de valider la bonne mise en conformité de ces équipements dont les émergences sonores sont à présent en dessous des seuils admissibles.

Télésurveillance des parkings

Les parcs de stationnement exploités par PARCUB sont tous équipés d'un système d'interphonie de marque Commend, le parking Front du Médoc centralisant ces installations lorsque les parkings sont gérés en mode « Télésurveillance ». Certains équipements analogiques de ces parcs étaient d'une technologie trop ancienne et surtout l'installation de centralisation sur le parc Front du Médoc était saturée, ce qui ne permettait pas de raccorder de nouvelles installations.

Or, avec le développement soutenu de PARCUB, de nouveaux parkings doivent pouvoir être gérés à l'avenir à distance. Un équipement numérique a été installé sur les parcs Pey-Berland, Centre Commercial Mériadeck et Huit mai 45 et une refonte complète du système a été réalisée. Le parc central peut désormais recevoir jusqu'à 112 sites distants.

Il faut noter que la difficulté était de réaliser cette opération sur le parc Front du Médoc en interrompant le moins possible le fonctionnement de la télésurveillance des parcs distants, ce qui a été fait.

2.5 – LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE PARCUB

2.5.1 - Mandats confiés par Bordeaux Métropole :

Pour rappel (cf. rapport annuel précédent) dans le cadre de la ligne D du tramway, PARCUB était engagé sur 3 mandats avec Bordeaux Métropole. L'opération Gruet n'est pas allée à son terme. Le parking Denis a été abandonné avec une opération en substitution et le parking Rex Beaujon est en cours de construction.

Une opération en substitution du parking DENIS au Bouscat :

La réalisation d'un parking en élévation sur le parking de surface Denis au Bouscat a été abandonnée. Au regard de l'opportunité d'exploiter une parcelle proche de l'avenue de la Libération donnant sur la rue Laharpe parallèle à cette dernière ainsi que sur l'avenue d'Eysines. Les échanges entre Bordeaux Métropole et PARCUB sur ce dossier ont débouché sur la rédaction d'un projet de convention, un parking provisoire de surface de près de 70 places devant être aménagé par PARCUB. Ce parking provisoire est susceptible de déboucher sur la construction d'un ouvrage définitif ultérieurement.

Parc de stationnement REX BEAUJON à Bordeaux (capacité finale 92 places VL) :

A l'issue d'un concours restreint, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architecture BLP. Le permis de construire a été déposé le 27 décembre 2013. Le dossier a été interrompu. Après décision du 21 juillet 2015 de la cour administrative d'appel revenant sur l'annulation en première instance de la DUP de la ligne D du tramway, le dossier a été relancé fin juillet 2015.

Les ordres de service de démarrage des travaux pour un montant de 2 455 374,43 € H.T ont été notifiés le 28 septembre 2015 lors de la première réunion de chantier.

Les travaux ont débuté à l'issue de la période de préparation le 4 novembre par le terrassement de la parcelle et se sont poursuivis par la réalisation des fondations jusqu'en fin d'année 2015.

A la date de rédaction de ce rapport, les travaux d'élévation sont en cours et les travaux de superstructure devant être terminés au mois de juin 2016.

La livraison de l'ouvrage est prévue pour octobre 2016 conformément au calendrier contractuel.

A ce jour, des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 67 900 € TTC (soit 2.30 %) ont été notifiés par Parcub concernant essentiellement les aléas techniques suite à la découverte de fondations existantes diverses sur le terrain.

PARCUB en sa qualité de mandataire a perçu en 2015 une rémunération de 10 300,59 € TTC.

2.5.3 - Opérations propres de construction de parcs de stationnement :

- **Construction du parc de stationnement LES SECHERIES à Bègles (capacité finale 406 places VL) :**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Mairie à Bègles pilotée par AQUITANIS, PARCUB construit un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.

L'agence d'architecture DUNCAN LEWIS a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire a été délivré le 12 septembre 2013 par la mairie de Bègles. Les études de conception ont été finalisées au cours du dernier trimestre 2013.

Par délibération en date du 14 octobre 2014, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 3 490 251 € HT. Les marchés de travaux déposés au contrôle de Légalité le 20 novembre 2014 ont été notifiés aux entreprises le 28 novembre 2014.

L'ordre de service de démarrage des travaux avec une période de préparation de 2 mois a été notifié le 28 novembre 2014.

La superstructure de l'ouvrage a été entièrement terminée fin juin 2015 permettant aux corps d'états secondaires d'intervenir dès juillet 2015.

L'intervention du serrurier pour la pose des façades en acier galvanisé du bâtiment s'est terminée fin janvier 2016.

La commission de sécurité et d'accessibilité s'est tenue le 11 février 2016 et a donné un avis favorable avec réserves.

Le chantier s'est déroulé conformément au calendrier d'exécution des travaux et le bâtiment a été réceptionné avec réserves le 22 février 2016.

En parallèle, l'arrêté du maire autorisant à ouvrir le parc de stationnement a été pris le 16 février 2016 et a permis une ouverture du parc de stationnement le 25 février 2016 respectant l'engagement contractuel de PARCUB avec les différents promoteurs et l'aménageur de la ZAC.

Les deux premiers promoteurs Bouygues et Aquipierre ayant livré leur opération ont pris possession de 116 places au 29 février 2016.

La levée des réserves s'effectuera au cours des mois d'avril et mai 2016.

Des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 20 954 € TTC (soit 0.50 %) ont été notifiés.

Le coût définitif de l'ouvrage est de 4 002 230 € HT dont 0.5 % d'avenant aux marchés de travaux et hors le montant des révisions estimées au plus à 12 600 €.

Construction du parc de stationnement PALUDATE à Bordeaux (capacité finale 566 places VL) :

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique portant sur 3 parkings, PARCUB construit un parc de stationnement contigu à la future MECA quai de Paludate sur la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juin 2013, le lauréat a été désigné le 17 décembre 2013.

L'agence d'architecture Groupe LOISIER a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé au cours du second semestre 2013.

Le marché de maîtrise d'œuvre après délibération du conseil d'administration de PARCUB a été notifié le 24 mars 2014. Les études de conception se sont poursuivies au cours du 1^{er} semestre 2014 en concertation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique/Ville de Bordeaux pour la mise au point notamment du traitement de la toiture terrasse. Le PC a été déposé le 27 juillet 2014.

A la demande de l'EPA, la capacité du parc de stationnement initialement de 380 places VL (pm coût travaux 4 890 000 € HT) a été portée à 566 places VL par l'ajout d'un niveau supplémentaire pour un coût travaux de 6 495 000 € HT suivant délibération de PARCUB du 19 décembre 2014.

La consultation des marchés de travaux initialement prévue au cours du mois de novembre 2014 a donc été repoussée.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre après avis de la CAO et délibération du CA de PARCUB a été notifié le 9 avril 2015. Il a pour objet :

- d'acter la modification du programme et la reprise des études par le maître d'œuvre,
- de fixer le nouveau coût des travaux à 6 495 000 € HT suivant l'estimation du maître d'œuvre et sur laquelle il s'engage,
- de fixer le nouveau forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 575 690,36 € HT comprenant une mission complémentaire OPC, ainsi que le suivi de la charte chantier propre mise en place par l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Le permis initial a été annulé et un nouveau permis de construire déposé le 16 février 2015 a été accordé par la ville de Bordeaux en date du 26 juin 2015.

Les marchés de travaux en appel d'offres ouvert ont fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence en date du 3 avril 2015.

Par délibération en date du 9 juin 2015, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 5 551 779.54 € HT. Par rapport à l'estimation maîtrise d'œuvre DCE, une économie de 18 % a été faite sur ce projet.

Les marchés de travaux déposés au contrôle de légalité le 29 juin 2015 ont été notifiés aux entreprises le 8 juillet 2015.

L'ordre de service de démarrage des travaux, avec une période de préparation de 1,5 mois, a été notifié le 8 juillet 2015.

Les travaux sur site auraient dû débuter le 24 août 2015. Cependant, l'EPA Bordeaux Euratlantique a informé tardivement PARCUB qu'une convention d'occupation précaire (COP) était nécessaire afin d'autoriser PARCUB à commencer les travaux sur la parcelle et d'utiliser les abords de celle-ci.

La mise en place de la COP a été effective le 5 octobre 2015 sans qu'un accord financier définitif ne soit trouvé. La difficulté porte sur la prise en charge de frais de l'ordre de 45 000 € HT dus principalement à des contraintes techniques données trop tardivement par l'EPA (19 000 € HT) et au décalage de démarrage du chantier (24 000 € HT). A ces frais, se rajoute le coût de l'occupation du terrain mis à disposition par l'EPA pour la réalisation des travaux du parc de stationnement (50 370,50 € HT). La prise en charge de ces travaux par l'EPA est en cours de négociation.

Les travaux n'ont donc débuté que le 5 octobre 2015, décalant la livraison prévue initialement en novembre 2016 au 31 janvier 2017.

Durant les travaux de fondation, un collecteur de refoulement d'une partie des eaux usées de la rive droite appartenant à Bordeaux Métropole a été endommagé.

Des travaux de réparation ont été entrepris par la SGAC, fermier du réseau.

Cet incident a obligé Parcube à reprendre le mode de fondation concernant deux pieux et a des conséquences financières et calendaires.

Le règlement de cet incident nécessite une négociation entre les différents intervenants pour valider les responsabilités de chacun.

Dans l'urgence, Bordeaux Métropole a accepté que ce réseau reste provisoirement sous l'emprise du parc de stationnement dans l'attente que celui-ci soit dévoyé par l'EPA dans le cadre de l'aménagement futur du bd des frères Moga.

Il est précisé que, dans la promesse de vente, aucun réseau actif ne devait être présent sur la parcelle.

Début janvier, la réparation faite par la SGAC sur le réseau EU n'a pas tenu. Le chantier du parc de stationnement sur cette zone (entrée voitures et rampes) a été interrompu du 4 janvier au 3 février 2016 (date de fin de reprise des travaux de la SGAC).

Ces aléas ont une incidence financière qui s'élève à ce jour, concernant le marché SEG FAYAT, à 69 811,32 € HT pour la modification des fondations et à 64 800 € HT pour l'interruption des travaux de la zone nord/ouest du chantier suite à la réparation défectueuse du réseau EU par la SGAC. Egalement ces travaux reportent la livraison de l'ouvrage à début mars 2017.

L'immeuble de la Caisse d'Epargne est susceptible d'être livré avant la livraison du parking. Il convient que PARCUB en liaison avec l'EPA Bordeaux Euratlantique trouve une solution d'attente, la proximité immédiate du parking Château Descas étant susceptible de permettre une solution

Concernant les travaux, les fondations sont terminées, la dalle du RDC a été coulée, les élévations et le plancher haut du R+1 ont débuté.

L'acquisition du terrain n'est pas finalisée à ce jour alors que les difficultés mentionnées doivent être réglées dans ce cadre.

A ce jour, des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 234 364.90 € TTC (soit 3.52 %) ont été notifiés dont une grande partie est en cours de négociation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour leur prise en charge.

- **Construction du parc de stationnement LES JARDINS DE L'ARS à Bordeaux (capacité finale 466 places VL avec une extension possible par l'ajout d'un niveau supplémentaire) :**

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, PARCUB devait construire un parc de stationnement rue Carles Vernet en face du MIN sur le domaine des jardins de l'Ars de la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC comprenant un écopoint (micro déchetterie exploitée par Bordeaux Métropole).

Le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours avait été attribué à l'agence R Architecture. Le dossier de permis de construire était prêt à l'été 2015.

La mise au point du projet a fait l'objet d'intenses concertations avec l'EPA Bordeaux Euratlantique concernant notamment le rendu des façades en résille béton préfabriquées, le rapport au sol du bâtiment ou encore le traitement de la voie d'accès des véhicules à l'éco-point et du mur pignon aveugle.

Une CAP OIN s'est déroulée le 6 Juillet 2015. Afin d'apporter toutes garanties sur l'aspect qualitatif des façades, des échantillons du panneau préfabriqué de la résille béton, des plans de détails d'exécution de sa fixation et des échantillons de couleur y ont été présentées.

Le 8 Septembre 2015 s'est déroulé un dernier échange entre l'EPA, PARCUB et sa maîtrise d'œuvre. Les points ci-dessus ont été de nouveaux abordés et précisés avec, compte tenu de la diversité des points de vue, la présentation de plusieurs variantes permettant à l'EPA, en échange avec PARCUB, de se prononcer sur ses préférences.

Au final, décision a été prise par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'interrompre le projet. Alors que celui-ci contribuait à l'équilibre économique général de la convention de partenariat qui lie l'EPABE et PARCUB sur 3 parkings, l'EPABE doit pouvoir maintenir cet équilibre. Dans son courrier mettant fin à l'opération, l'EPABE prévoit une compensation financière au titre des frais engagés ainsi qu'un parking en substitution. L'accord de sortie de cette opération reste à ce jour à finaliser étant précisé qu'au 1^{er} mars 2016, les frais engagés par PARCUB au titre de l'opération sont chiffrés à la somme de 259 760,06 € TTC.

- **Construction du parc de stationnement QUAIS DE FLOIRAC à Floirac (capacité finale 962 places VL dont 162 places de surface avec une extension possible de un à deux niveaux supplémentaires) :**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Quais de Floirac pilotée par BORDEAUX METROPOLE, PARCUB construit rue Jean Alfonséa sur l'îlot J1 au Sud de la ZAC un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes et plus particulièrement pour ceux de la future grande salle de spectacle implantés sur la ZAC.

Une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juillet 2014.

Par arrêté en date du 19 novembre 2014, PARCUB a validé la proposition du Jury de retenir les 3 équipes de maîtrise d'œuvre JM IBOS/M VITART, Rudy RICCIOTTI et FLINT pour participer au concours.

Par délibération du CA de PARCUB fin mars 2015 qui a validé l'avis du Jury, l'agence Rudy RICCIOTTI a été désignée lauréate du concours.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 11 mai 2015 pour un montant initialement de 1 119 486 € HT ramené après négociations à 949 800 € HT (- 15%).

L'esquisse phase concours a nécessité un profond remaniement pour satisfaire aux exigences fonctionnelles du programme. De même le dépassement du coût d'objectif de l'ouvrage (+4%) phase esquisse concours nécessite une optimisation financière.

L'avant Projet Sommaire (APS) a été présenté à Bordeaux Métropole (aménageur) ainsi qu'à l'architecte de la ZAC au cours des mois de juin et de Juillet 2015 pour validation avant dépôt du PC.

Le dossier Avant-Projet Définitif (APD) et son estimation ont été remis par la maîtrise d'œuvre début octobre 2015.

L'estimation travaux du maître d'œuvre en phase APD est de 12 911 489.95 € HT soit une augmentation de l'ordre de 19.9 % par rapport à l'estimation concours. Cette augmentation s'explique notamment par un surcoût important des fondations profondes de 980 000 € HT (+9.1%).

En effet, suite aux investigations géotechniques complémentaires des sols (étude de type G2 AVP), la maîtrise d'œuvre en collaboration avec le bureau d'étude géotechnique a dû revoir ses fondations du fait de la mauvaise qualité des sols (sujétions de mise en œuvre plus complexe et quantité de pieux plus importante).

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sera passé afin d'arrêter le coût des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et sa rémunération définitive correspondante.

Un point financier plus approfondi sera fait avec Bordeaux Métropole au-delà des informations qui ont déjà été données.

Le dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau est en attente de la finalisation de l'étude hydraulique commandée par Bordeaux Métropole.

Le dossier de demande d'étude au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été déposé fin octobre 2015.

Le permis de construire a été déposé le 12 février 2016 et sa mise au point a nécessité une réunion avec le SDIS 33 suite à des divergences sur l'adéquation de la réglementation incendie et l'image architecturale du projet engendrant un retard de plus de deux mois.

La consultation des entreprises devrait se dérouler au cours du mois d'avril 2016 pour un démarrage des travaux au mois de septembre 2016, soit une livraison au plus tard en février 2018 conformément à l'engagement contractuel de Parcub.

- **Construction du parc de stationnement GRAND PARC à Bordeaux (capacité estimée de 248 places VL en R+2 ou de 332 places VL en R+3 :**

En 2015, PARCUB a fait une étude de stationnement pour mieux appréhender les besoins du secteur permettant ainsi de finaliser l'étude de faisabilité d'un parking au Grand Parc donnant rue François Lévêque dans un secteur marqué par une forte densité en logements sociaux et en fort développement alors que son offre de stationnement est actuellement totalement saturée.

Bordeaux Métropole, après délibération en date du 22 janvier 2016, a sollicité PARCUB qui a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre en mars 2016.

Il est prévu de désigner le lauréat du concours au cours du mois de septembre 2016 pour un démarrage des travaux en septembre 2017 et une livraison en décembre 2018.

2.6– LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Les réclamations qui regroupent les insatisfactions et les sinistres sont présentées sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2014 et 2015 (annexe n° 6).

En premier lieu et pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB, à savoir que PARCUB avec 7668 places a accueilli, en 2015, 2 389 732 entrées horaires et comptabilisait au 1^{er} janvier 2016, 5957 abonnés.

Les insatisfactions au nombre de 130 en 2015 pour 98 en 2014 et les sinistres au nombre de 213 en 2015 pour 141 en 2014 retrouvent un niveau comparable à 2013 (145 insatisfactions et 202 sinistres). Ces chiffres globalement au regard du niveau d'activité sont faibles.

CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2015

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement une analyse synthétique d'ensemble.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives, qui ont été au nombre de 4 en 2015 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes de l'année objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

ANALYSE DES COMPTES 2015

3.1 - Section d'exploitation

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis – A compter de l'année 2012, la méthodologie appliquée pour les soldes intermédiaires de gestion correspond à celle du compte de gestion hors le chiffre d'affaires dont sont déduits les tickets restaurants, part salariale

	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation 2014/2015	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	13 809	14 048	+1,73 %	+ 239
Autres produits (chapitre 75)	1 676	1 174	- 29,91 %	- 501
Chiffre d'affaires selon le logiciel Helios (hors tickets restaurants)	15 439	15 176	- 17,03 %	- 263
Chiffre d'affaires hors remboursement formation et hors tickets restaurants	15 000	15 143	+ 0,95 %	+ 143
Subvention d'équilibre	0	0		
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 537	6 869	+ 5,07 %	+ 332
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	7 050	7 358		+308
Achats et charges externes (intérim exclus)	4 418	4 508	+ 2,03%	+ 90
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	3 437	4 191	+ 21,94%	+ 754
Résultat courant non financier	+ 1 258	- 259	- 120,5 %	- 1517
Résultat financier	11	5	-54,54 %	- 6
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	+ 545	-254	-146,6 %	-799
Résultat exceptionnel	741	574	-22,53 %	-167
Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations	1 471	1 105	-24,88 %	-366
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	136	784	+476,4%	+648
(2) Reprise sur la PGR	441	172	-61,00 %	-269
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	0	0		
(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations	- 305	612	+300,6%	+917
Résultat de la section de fonctionnement hors IS **	2 010	321	-84,02 %	-1689
Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice	1 335	321	-75,95%	-1014
Résultat de la section d'investissement	1 326	-1 435	-208,2 %	-2761

*selon le logiciel de comptabilité publique HELIOS

**sur l'exercice ou d'un exercice antérieur

3.1.1 – Analyse du résultat de la section d'exploitation : résultat tel que donné par les comptes et résultat retraité pour une meilleure lecture sur le plan économique

En 2015, est comptabilisé à la section d'exploitation, un total de recettes de 16 446 756 € contre 16 937 239 € l'an passé. Le total des charges, impôts sur les sociétés inclus, est de 16 125 854 € en 2015 contre 15 601 794 € en 2014. L'exercice 2015 dégage un excédent de 320 902 € à comparer au résultat de 2014 de 1 335 445 €. Aussi, le résultat comptable diminue de 1 014 543 €, soit – 76 %.

Pour bien appréhender l'évolution du résultat, il convient de mettre en exergue les éléments d'analyse suivants :

En 2015, PARCUB ayant bénéficié du Crédit d'impôt au titre du CICE aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ce qui n'était pas le cas en 2014. L'évolution du résultat avant impôt sur les sociétés est en baisse significative de 1,689 M€.

En second lieu, il faut observer une progression très forte de la provision pour grosses réparations de 648 000 €. Comme l'an passé, les dépenses de grosses réparations et de peintures ont été financées à dû concurrence par une reprise sur la provision pour grosses réparations. Aussi, la progression de la dotation à la provision pour grosses réparations a contribué à dû concurrence de cette progression à la diminution du résultat avant impôt sur les sociétés.

En troisième lieu, il faut observer que le résultat exceptionnel, selon les soldes intermédiaires de gestion Hélios (avec reprise de la quote-part des subventions d'investissement au fur et à mesure des amortissements) avait bonifié les comptes 2014 de 741 K€. En 2015, le résultat exceptionnel est resté positif mais de moindre ampleur puisqu'il s'est établi à la somme de 574 K€.

Aussi, à niveau de résultat exceptionnel et de dotation à la provision pour grosses réparations identiques que l'an passé, le résultat de PARCUB avant IS se serait élevé à la somme de 1,136 M€ contre 2,01 M€ en 2014.

En quatrième lieu, il convient d'analyser l'évolution du chiffre d'affaires. Celui-ci hors remboursement de frais de formation et tickets restaurants s'établit à 15,143 M€ en 2015 en progression de 0,95 % par rapport à 2014. Les éléments composants le chiffre d'affaires à savoir pour l'essentiel les recettes horaires et abonnés ont évolué de façon contrastée avec :

- une évolution favorable des recettes horaires de 212 961 €, soit + 2,74 %, laquelle, alors que les tarifs horaires sont restés inchangés, n'a été possible que grâce à la progression de l'activité horaire du parking St Jean. Ce parking, en l'absence pendant toute l'année de concurrence directe, a enregistré une croissance de ses recettes horaires considérables de 348 779 €, soit + 20,45 %. Aussi, hors l'accroissement des recettes horaires sur le parking St Jean, les recettes horaires de PARCUB se seraient inscrites en recul sensible.

- les recettes des abonnements d'un montant de 5 454 662 € ont progressé de 1 %.

Enfin, il convient d'analyser l'évolution des dépenses. Hors impôt sur les sociétés, elles se sont élevées à 16 125 000 € en 2015 pour 14 927 000 € en 2014, soit une progression de 1,199 M€, soit + 0,551 M€ hors variation de la dotation à la provision pour grosses réparations. Cela correspond par rapport à 2014, en neutralisant la progression de la provision pour grosses réparations, à un accroissement des charges hors impôt sur les sociétés de 3,7 %.

Le chapitre 11, charges à caractère général, d'un montant de 4,507 M€ a progressé de 2,01 %, soit 88 860 €, progression qu'il convient d'apprécier en tenant compte des points suivants :

- o les dépenses de grosses réparation peintures incluses ont baissé de 263 678 €,
- o inversement les impôts ont augmenté de 328 460 €, somme qui intègre la somme de 288 709 € au titre de la CFE pour les exercices 2011 à 2014. Aussi, hors cette somme de 288 709 €, et un niveau de résultat exceptionnel et de dotation à la PGR comparable à 2014, le résultat de PARCUB avant IS se serait élevé à la somme de 1,424 M€,

- en neutralisant les 2 dernières variations mentionnées, le chapitre 11 a baissé de 59.850 € soit -1.36 %.

Le chapitre 11 varie significativement en fonction du niveau des dépenses de grosses réparations lesquelles doivent progresser significativement en 2016 avec la reprise des escaliers dans le cadre de la mise aux normes accessibilité PMR. Hors la variation des dépenses de grosses réparations, ce chapitre est maîtrisé depuis plusieurs années.

Le chapitre 12, charges de personnel intérim inclus, d'un montant de 7.358.231 € progresse de 307 942,49 €, soit + 4,37 %. Cette hausse est à apprécier au regard de toutes précisions apportées ci-après.

L'essentiel de la progression du chapitre 12 s'explique par un accroissement des effectifs dans le cadre du développement de PARCUB. L'effectif moyen de 124,6 en janvier 2015 était de 132,6 en janvier 2016. Plus précisément, la variation de charges de personnel a été impactée par le renforcement de la cellule Travaux Neufs avec le recrutement d'un ingénieur. Dans la perspective de l'exploitation de nouveaux parkings, 3 postes de chefs de secteur ont été créés comme prévu au plan à moyen terme et permettant de ne pas remplacer sur les prochaines années des départs à la retraite d'agents de maîtrise de la direction de l'exploitation et de faire face à la suppression du poste du directeur opérationnel parti à la retraite le 4^{ème} trimestre 2015. Le renforcement des moyens humains du parc central Front du Médoc ainsi que l'équipe d'agents polyvalents expliquent également la hausse des effectifs. Ces recrutements contribueront demain à la bonne gestion des nouveaux parcs à distance, c'est-à-dire au meilleur coût et avec une bonne qualité de service. Il est à noter que le départ à la retraite du directeur opérationnel en fin d'année 2015 non remplacé devrait avoir un impact favorable sur la masse salariale 2016.

Les 7 postes créés en 2015 ont eu un impact de l'ordre de 198 K€ sur le chapitre 12.

Pour analyser le chapitre 12, il convient de tenir compte des remboursements de frais de personnel au titre de la prévoyance, c'est-à-dire relative à des absences pour raison médicale (article 6419), lesquels se sont élevés à la somme de 260 468 € en 2015 pour 491 675 € en 2014. Le chapitre 12, déduction faite de ces remboursements, s'est élevé à la somme de 7 097 763 €. Ramené au chiffre d'affaires, cela donne un ratio de 46,5 % en hausse par rapport à 2014 et qui devra baisser avec la gestion des nouveaux parkings.

Le ratio masse salariale au sens large (chapitre 12) diminuée des remboursements (article 6419) rapporté au chiffre d'affaires est à analyser en tenant compte de la baisse conséquente des remboursements entre 2014 et 2015 qui s'explique pour une part significative par un décalage des remboursements 2015. En effet, le nombre total de jours d'absentéisme qui avait significativement progressé entre 2013 et 2014 a baissé de 11 % entre 2014 et 2015. Aussi, en supposant que la répartition des jours d'absence par tranche qui conditionne le niveau des remboursements serait comparable à 2014 et en tenant compte d'une baisse du taux d'absentéisme de 11 % et dès lors qu'il n'y aurait pas eu de décalage, l'article 6419 se serait inscrit en baisse de l'ordre de 50 000 € et non de 231 000 € comme constaté dans les comptes 2015. Ce point doit être pris en considération dans l'analyse du ratio masse salariale diminué des remboursements rapporté au chiffre d'affaires. En d'autres termes, hors le décalage mentionné, le ratio est meilleur que celui relevé plus haut.

3.1.2 – Autres commentaires

Le résultat financier de PARCUB, comme en 2014, alors que fin 2015 la trésorerie était de 19,7 M€, est insignifiant du fait que PARCUB ne peut accéder à des produits rémunérateurs.

Les opérations d'ordre et de transfert comme sur l'exercice précédent sont d'un montant significatif, 4 191 864 € en 2015. L'essentiel de ce chapitre est constitué des dotations aux amortissements du fait de l'importance du patrimoine de PARCUB en cours d'amortissement. En 2015, comme précisé ci-avant, 784 000 € de PGR ont été constitués au regard des dépenses prévues sur les parkings alors que la PGR en 2014 n'a été que de 136 000 €.

3.2 Section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de 1 435 656 € pour 4 575 815 € de recettes et 6 011 472 € de dépenses. Ce déficit s'explique par la construction du parking Bègles les Sècheries qui a fortement augmenté le montant des immobilisations en cours, lesquelles se sont élevées à la somme de 4 495 460 € en 2015 pour seulement 308 293 € en 2014.

Pour bien appréhender le déficit 2015, il faut ajouter que les reports à nouveau constatés lors de l'arrêt du compte administratif s'élevaient à la somme de 12 669 848 €. Aussi, l'excédent à reporter en 2016 à la clôture des comptes 2015 s'élève à la somme de 11 234 191 €.

3.3 – Conclusion

L'exercice 2015 est en retrait par rapport à l'année précédente qui avait été particulièrement favorable.

Toutefois, il convient de tenir compte des différents éléments exceptionnels et des variations analysées qui font apparaître que l'exercice 2015 est certes en retrait par rapport à 2014 mais demeure globalement satisfaisant, le dernier exercice permettant de conforter la situation financière de PARCUB dont la situation bilantielle est favorable et permet alors que la régie doit faire face à des investissements importants sur les années à venir.

Pour autant, il ressort de l'analyse que les marges de manœuvre de PARCUB ne doivent pas être surestimées. Le niveau conjoncturel particulièrement favorable des recettes sur le parking St Jean doit être souligné alors que ce parking sera à nouveau concurrencé en 2017 et qu'une partie des recettes de ce parking dans le cadre de la convention passée avec la SNCF devra être reversée prochainement à cette dernière.

La dotation pour la provision pour grosses réparations constituée en 2015 apparaît nécessaire et doit être appréhendée au regard des besoins financiers considérables d'adaptation des ouvrages au titre de la bonne accessibilité des PMR et alors que d'autres travaux doivent être également réalisés sur les parkings et en particulier, dès 2016, une 1^{ère} tranche d'amélioration de l'éclairage des parkings pour un montant de l'ordre de 1 M€.

Enfin, il convient d'observer que la situation actuelle et l'exercice 2015 sont satisfaisants par rapport aux perspectives qui avaient annoncé dans le plan à moyen terme.

CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé notamment au regard de l'étude de PARCUB, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après une phase de transition, la fourrière ayant été au départ gérée sur le site de Quai du Maroc, à compter du 1^{er} novembre 2012, la fourrière a pu être exploitée selon la configuration prévue lors de la reprise de ce service par PARCUB, à savoir en mobilisant pour partie la capacité des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi qu'un site extérieur dédié situé à Mérignac qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Ce rapport, après un rappel des principales caractéristiques du service, donne une analyse synthétique de l'activité et des comptes 2015.

4.1 – Principales caractéristiques du service

Le service est un service public administratif (SPA) alors que le reste de l'activité de PARCUB, c'est-à-dire son activité principale, correspond à un service public industriel et commercial (SPIC).

La comptabilité du SPA, service public de la Fourrière automobile, est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

Afin de permettre une optimisation du service de la fourrière, celui-ci s'appuie sur l'ensemble des moyens de PARCUB. Ces moyens partagés sont facturés au service de la fourrière automobile selon des règles de comptabilité analytique définies dans le cadre d'une convention passée avec Bordeaux Métropole.

Le service est ouvert aux usagers 24H/24 et permet aux contrevenants qui doivent passer par le commissariat central tout proche pour obtenir une main levée et après paiement des frais de fourrière de récupérer leur véhicule dans les meilleurs délais.

Il est à noter que les moyens techniques y compris les logiciels du service ont été intégralement renouvelés par PARCUB permettant une modernisation du service et notamment le partage de moyens informatiques avec la Police Nationale. Cette modernisation doit se poursuivre en 2016.

4.2 – Eléments marquants de l'année 2015

L'activité est en léger retrait en 2015 après une forte croissance sur les années passées.

En 2015, **les entrées de véhicules** se sont élevées à 14 031 pour 14 858 en 2014, soit une diminution de 5,6 %.

Les opérations préalables relatives à la mise en fourrière et de début d'exécution d'enlèvement se sont élevées à 1347 véhicules en 2015 pour 1674 en 2014 soit une diminution de 19,53 %

Les déplacements sans suite se sont élevés à 1 259 véhicules en 2015 pour 1 120 en 2014 soit une progression de 12,41 %.

La facturation sur usagers, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 864 222 € en 2015 pour 2 006 592 € en 2014 soit une diminution de 7,10 %.

Cette facturation comprend en partie :

Les transactions payées, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 12 726 € pour 13 108 € en 2014, soit – 2,91 %.

Les frais de transport (126 € pour un VL) ont représenté une recette de 1 502 574 € pour 1 642 067 € en 2014, soit une diminution de 8,49 %.

Les expertises (conformément aux textes, l'expertise est réalisée au 3^{ème} jour de l'entrée des véhicules sur le parc) se sont élevées à la somme de 26 015 € pour 29 295 €, soit – 14,85 %.

Les frais de gardiennage (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 297 823 € contre 296 058 € en 2014, soit une progression de 0,60 %.

Les ferrailles et casse ont représenté une recette de 376 314 € pour 294 735 € en 2014, soit une progression de 27,68 %.

Les ventes aux domaines ont représenté une recette de 120 640 € pour 96 340€ en 2014, soit une progression de 25,22 %.

4.3 – Comptes 2015

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent celui-ci revient à Bordeaux Métropole. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par Bordeaux Métropole, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.

4.3.1 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres TTC arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	2 607 374	2 425 667	- 181 707	- 6,97 %
Produits exceptionnels	2 053	524	- 1 529	- 74,5%
Total des recettes de la section d'exploitation	2 609 427	2 426 191	- 183 236	- 7,02%
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 871 923	1 854 748	- 17 175	- 0,9 %
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	216 981	234 222	+ 17 241	+ 8 %
Total des dépenses de gestion de service	2 090 599	2 109 187	+ 18 588	+ 0,9 %
Charges pour dépréciation d'actifs	0	411 018	+ 411,018	
Charges financières	0	0		
Charges exceptionnelles	155 771	68 991	- 86 780	- 55,7 %
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	47 871	113 276	+ 65 405	+ 136,6 %
Résultat courant non financier	468 900	- 207 820	- 676 720	
Résultat financier	0	0	0	
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	468 900	-207 820		
Résultat exceptionnel	- 153 718	-68 470	+85 248	
Résultat de la section d'exploitation	315 185	-276 280	-591 465	

Le résultat de la section d'exploitation est déficitaire de 276 280 € alors qu'une provision pour dépréciation d'actifs de 411 018 € a été passée en 2015 sachant qu'aucune provision n'a été passée l'an passé. Cette provision actée par délibération du conseil d'administration a tiré les conclusions du non recouvrement de recettes sur la base de règles de provisionnement arrêtées par le conseil d'administration de PARCUB en 2015.

Au final, alors que le service a été pris en exploitation par PARCUB à compter du 1^{er} janvier 2011, les reports antérieurs s'élèvent en intégrant le résultat 2015 à la somme de 217 123 €. Aussi, il apparaît que malgré l'importance des investissements pour moderniser le service qui impacte la section d'exploitation au titre des amortissements, le service de la fourrière automobile a présenté en moyenne un résultat excédentaire.

L'activité 2015 ayant été moins soutenue qu'en 2014, le chapitre 70, produits des services, est en contraction.

Les charges à caractère général, chapitre 11, qui représentent 68,63 % du total des dépenses ont été contenues avec une baisse de 0,9 %.

Les charges et frais de personnel intérim inclus, chapitre 12, représentent 9,7 % du total des produits de service et progressent de 8 % du fait d'un recours à l'intérim plus important consécutivement à des arrêts maladies de longue durée.

Au final, les dépenses du service près ont été quasiment stables avec une progression de 0,9 %.

Les dotations aux amortissements et provisions ont progressé significativement en valeur, + 65 405 €, cette progression s'explique par le début de la phase d'amortissement des investissements réalisés, à savoir le renouvellement du chariot élévateur indispensable à la bonne exploitation du site de Mérignac, le logiciel de gestion de la fourrière ainsi que les aménagements du terrain de Mérignac et des zones de fourrière sur les différents parcs du centre-ville accueillant la fourrière.

4.3.2 - Section d'investissement

Sont comptabilisés à la section d'investissement 140 968 € de titres émis pour 3 490 € de mandats émis, ce qui donne un excédent de 137 478 €. Il est à noter que les investissements réalisés en 2015 se sont élevés à la somme de 3 490 € qui ont été intégralement financés en mobilisant la trésorerie du service.

➤ Recettes de la section d'investissement

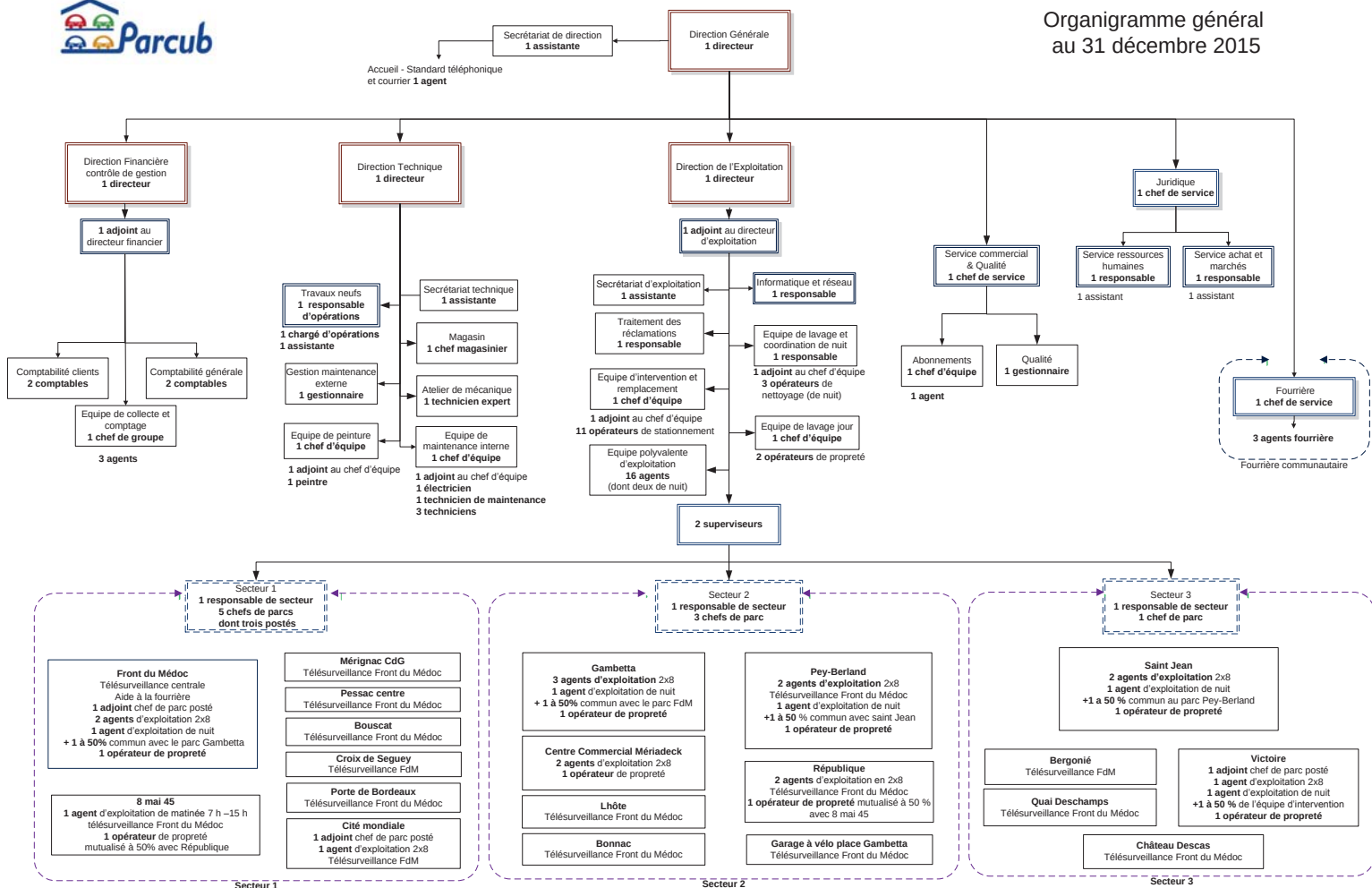
Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations constituées pour les besoins du service.

➤ Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement d'un montant de 3 490 € en 2015 ont été contenues en l'absence de besoins.

Annexe 1

Organigramme général au 31 décembre 2015



24 NOV. 2014

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de PARCUB – Séance du 19 novembre 2014 (convocation du 5 novembre 2014) Bureau du Courrier

Aujourd'hui Dix Neuf Novembre Deux Mille Quatorze à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Serge LAMAISSON, M. Pierre LOTHAIRE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Maribel BERNARD à M. Pierre LOTHAIRE, M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET, M. Jean-Louis DAVID à M. Serge LAMAISSON

La séance est ouverte

AFFAIRE 2014/07/03P

Tarifs 2015

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le PDU a été définie et réaffirmée à de nombreuses reprises par le conseil d'administration. Pour rappel, elle est présentée de façon synthétique en annexe de la présente délibération. Celle-ci, au regard du contexte général, doit pouvoir aller de pair avec une approche pragmatique tout en gardant sa cohérence d'ensemble en fonction de l'analyse de la situation la plus récente et des perspectives. En conséquence, la présente délibération présentera dans un premier temps les éléments de contexte et la stratégie tarifaire pour l'année 2015 avant de procéder à une présentation détaillée des tarifs en abordant dans un premier temps les abonnements puis les autres tarifs.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE ET GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2015

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le plan des déplacements urbains a été définie et confirmée d'année en année par le conseil d'administration de PARCUB.

Cette stratégie tarifaire constante doit être éclairée dans le cadre de la fixation des tarifs 2015 par les points essentiels suivants :

- Le contexte économique des dernières années a été particulièrement défavorable. Les perspectives de reprise de l'activité selon les principaux organismes de prévision reconnus devraient être particulièrement contenues et progressives. La consommation des ménages et les investissements des entreprises devraient continuer à être emprunts de prudence et d'attentisme. En ce qui concerne l'inflation, celle-ci est particulièrement contenue en 2014 et devrait le demeurer en 2015.
- La probabilité que l'évolution de l'activité de PARCUB soit défavorable dans un contexte économique difficile et alors que l'activité des transports en commun poursuit sa progression en tendance ne peut être écartée et cela même si sur les 10 premiers mois de l'année 2014 la fréquentation horaire a progressé de 2,35 % et, si l'on raisonne hors parking Victoire dont l'activité en 2013 a été fortement affectée par les travaux environnants, de 1,07 %.

- Le passage de la facture au ¼ d'heure, obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2015, est un facteur d'incertitude absolument majeur et cela au-delà de toutes simulations qui ont déjà pu être réalisées par PARCUB. En effet, il est extrêmement difficile de prévoir la réaction de la clientèle face à une modification radicale de la grille tarifaire horaire.
- Les abonnements en tendance sur plusieurs années ont baissé même si cette tendance a pu être compensée pour une bonne part par la progression considérable du nombre d'abonnements résidents. Si les abonnements résidents avaient baissé en 2013, ils progressent de nouveau sur les 10 premiers mois de l'année 2014 bien que de façon plus modérée par rapport aux années passées, ce qui n'est pas surprenant au regard du poids désormais atteint par les abonnés résidents dans le total des abonnements.
- Les tarifs de PARCUB restent globalement compétitifs par rapport à ceux des autres gestionnaires de parkings publics. Cela est tout particulièrement le cas des tarifs abonnements et en particulier des tarifs résidents.
- PARCUB, qui ne peut se permettre de solliciter la Communauté urbaine de Bordeaux pour équilibrer ses comptes, a redressé sa situation : aucune subvention n'a été nécessaire depuis 2010. Ce redressement, est allé de pair avec la remise à niveau des parkings, a été obtenu grâce à la réalisation incontournable de gains de productivité mais également, alors que les tarifs de PARCUB étaient au départ particulièrement bas, par ajustements tarifaires. Il est à noter que sur les dernières années, les hausses horaires ont été contenues : à quelques ajustements mineurs près, une absence d'augmentation des tarifs entre 2011 et 2014.
- Les perspectives d'atterrissage en 2014 sont favorables alors que hors provision pour grosses réparations, qui sera proposée par une décision modificative en décembre, un excédent significatif est à anticiper.

Du fait de ce dernier élément, malgré le gel des tarifs horaires sur les dernières années et le gel des abonnements résidents en 2014, il apparaît possible de retenir au regard des grands équilibres de PARCUB une politique très modérée en matière d'augmentation des tarifs. Alors qu'il conviendra d'arrêter les tarifs horaires sur la base d'une grille au ¼ d'heure avant le 1^{er} juillet 2015, il sera judicieux en fonction des recettes constatées lors de l'adoption des grilles au ¼ d'heure prévue au conseil d'administration du mois de juin 2015 de tenir compte des premiers mois d'exécution du budget 2015. Dans ces conditions, la politique 2015 de modération des tarifs se décline dans ses grandes lignes comme il suit :

- **Tarifs horaires : stabilité des tarifs TTC alors même que ceux-ci n'avaient pas été revalorisés en 2014 et qu'il avait fallu absorber la hausse de la TVA de 19,6 à 20 % au 1^{er} janvier 2014,**
- **Abonnements résidents : alors que ceux-ci demeurent particulièrement attractifs et qu'ils n'ont pas été revalorisés en 2014, augmentation de seulement 2 %,**
- **Abonnements permanents hors parking St Jean : hausse des tarifs H.T de 2 %. En ce qui concerne le parking St Jean, au regard de ses caractéristiques, il apparaît approprié de poursuivre une politique de réajustement modérée.**
- **Autres tarifs : pas de changement.**

Cette synthèse est la traduction de la présentation détaillée qui suit, laquelle aborde en premier lieu, les tarifs abonnements puis les tarifs horaires et autres tarifs.

II - LES TARIFS ABONNEMENTS 2015

2.1- Abonnements résidents

- Les tarifs abonnements résidents hors option « petit rouleur »

Il est proposé de revaloriser pour tous les parkings le montant H.T de l'abonnement résident de 2 %.

- L'option « petit rouleur »

Par délibération n° 2011/05/03P, une option « petit rouleur » a été créée, laquelle pour mémoire correspond pour un abonnement résident, par sortie par mois inférieure à 15 à une réduction tarifaire de 0,75 €, la réduction étant plafonnée à 7,50 € TTC. Cette réduction maximum correspond donc à l'hypothèse au minimum de 10 sorties en dessous du seuil de 15 sorties par mois.

Il est proposé que la réduction de 0,75 € TTC par sortie en dessous de 15 sorties par mois demeure inchangée.

- Offre promotionnelle pour les nouveaux habitants

Il apparaît approprié d'inciter les nouveaux arrivants à souscrire des abonnements résidents. Avec cet objectif, une offre promotionnelle avec une réduction de 25 % pour le 1^{er} abonnement souscrit pour une durée d'une année au plus apparaît judicieuse. Cette action de communication sera réalisée au moyen d'un mailing distribué par le groupe La poste qui est le seul à disposer à l'échelle de l'agglomération de l'ensemble de ces informations. Le support de cette promotion est annexé à la présente délibération.

2.2 – Les tarifs permanents avec la déclinaison abonnement hebdomadaire et abonnement 2 roues motorisés

- Tous parkings hors parking St Jean

Au 1^{er} janvier 2015, il est proposé de pratiquer une hausse de 2 % H.T des tarifs permanents, des tarifs hebdomadaires et des tarifs 2 roues motorisés.

- Parking St Jean

Le parking St Jean est un parking de gare sur lequel aucun abonnement résident n'est pratiqué. En effet, cet ouvrage a pour vocation de répondre prioritairement à un besoin horaire et de courte durée de telle sorte que ce parking puisse accueillir le plus grand nombre possible d'usagers de la SNCF. Dans cette logique, il faut rappeler que 2 déposes minutes ont été créées et que ce parking par une tarification adaptée n'encourage pas le stationnement de longue durée.

Le tarif permanent 2014 de 130 € TTC pour les anciens abonnés demeure significativement inférieur au parking de Bourse Jean-Jaurès (tarif permanent mensuel 2014 157 € TTC, soit 130,78 € HT) alors que celui-ci n'a pas pour vocation à répondre aux besoins de stationnement des usagers de la gare. Il est proposé de porter le tarif permanent de 111,61 € H.T, soit une revalorisation de 3,0 %.

En ce qui concerne les nouveaux abonnés, il est proposé de revaloriser le tarif de 0,97 % au 1^{er} janvier 2015 en le faisant passer de 120,83 € H.T à 122 € H.T.

2.3 - Autres tarifs

Tarifs hebdomadaires

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue. Aussi, compte tenu de ce qui précède et alors que le tarif hebdomadaire s'adresse à une clientèle de permanent, le tarif hebdomadaire H.T est revalorisé de 2 %.

Tarifs abonnement nuit :

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel est calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1^{er} abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2015 et compte tenu de ce qui précède, les tarifs abonnements nuits H.T sont revalorisés de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vélos

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Sur le principe, il a été prévu de procéder en temps opportun à une facturation de l'abonnement vélo. Compte tenu de l'intérêt de poursuivre la politique d'encouragement à l'usage du vélo, il est proposé de maintenir la gratuité de l'abonnement en 2015, seuls les frais de souscription, inchangés, en valeur TTC, étant facturés.

Tarif spécifique multcartes

Pour rappel, les abonnements multcartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB tout en retenant pour autant des tarifs qui restent encore modérés en valeur étant précisé que les tarifs multcartes étaient en 2013 encore très inférieurs à ceux des tarifs permanents des parcs concernés, ce qui correspond à un avantage tarifaire tout à fait substantiel, lequel doit être progressivement réduit.

Aussi, il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2014 de revaloriser les tarifs multcartes TTC de 3 % pour poursuivre la réduction entre abonnements permanents et multcartes.

Taux de réduction des tarifs multcartes par rapport aux abonnements permanents de référence sur les seuls parkings concernés :

Parkings	Réduction 2014	Réduction 2015
République	- 46,56 %	- 46,0 %
Front Médoc	- 39,58 %	- 39,0 %
Victoire	- 45,04 %	- 44,5 %
Huit Mai 45	- 48,19 %	- 47,7 %

Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2014 demeure inchangé en 2015.

Tarifs divers

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5,00 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2014.

En conséquence, au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, les tarifs 2014 sont les suivants :

Hyper Centre	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	98,93 €	100,91 €	1,98 €	2 %	121,09 €
Résident	59,78 €	60,98 €	1,20 €	2 %	73,17 €
Résident C,C,Mériadeck	41,81 €	42,64 €	0,84 €	2 %	51,17 €
Hebdomadaire	49,46 €	50,45 €	0,99 €	2 %	60,55 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,90 €	0,70 €	2 %	43,09 €
Multicarte	52,87 €	54,45 €	1,59 €	2 %	65,34 €
Nuit Individuel	49,46 €	50,45 €	0,99 €	2 %	60,55 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	34,63 €	35,32 €	0,69 €	2 %	42,38 €

Cité Mondiale et Front du Médoc	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	87,50 €	89,25 €	1,75 €	2 %	107,10 €
Résident	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2 %	59,36 €
Hebdomadaire	43,75 €	44,63 €	0,88 €	2 %	53,55 €
2 Roues Motorisé	35,90 €	36,62 €	0,72 €	2 %	43,95 €
Multicarte	52,87 €	54,45 €	1,59 €	2 %	65,34 €
Nuit Individuel	43,75 €	44,63 €	0,88 €	2 %	53,55 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	30,63 €	31,24 €	0,61 €	2 %	37,49 €

Victoire	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	83,58 €	85,25 €	1,67 €	2 %	102,30 €
Résident	51,00 €	52,02 €	1,02 €	2 %	62,43 €
Hebdomadaire	41,79 €	42,63 €	0,84 €	2 %	51,15 €
2 Roues Motorisé	35,90 €	36,62 €	0,72 €	2 %	43,95 €
Multicarte	45,93 €	47,31 €	1,38 €	2 %	56,77 €
Nuit Individuel	41,79 €	42,63 €	0,84 €	2 %	51,15 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	29,25 €	29,84 €	0,59 €	2 %	35,81 €

Centre Ville	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	78,46 €	80,03 €	1,57 €	2 %	96,04 €
Résident	46,40 €	47,33 €	0,93 €	2 %	56,80 €
Hebdomadaire	39,23 €	40,02 €	0,78 €	2 %	48,02 €
2 Roues Motorisé	27,12 €	27,66 €	0,54 €	2 %	33,20 €
Multicarte	40,65 €	41,87 €	1,22 €	2 %	50,24 €
Nuit Individuel	39,23 €	40,02 €	0,78 €	2 %	48,02 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	27,46 €	28,01 €	0,55 €	2 %	33,61 €

Saint Jean	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	108,33 €	111,60 €	3,27 €	3,02 %	133,92 €
Nouveau Permanent	120,83 €	122,00 €	1,17 €	0,97 %	146,40 €
2 Roues Motorisé	47,76 €	48,71 €	0,96 €	2 %	58,46 €

Périphérie	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	49,46 €	50,45 €	0,99 €	2 %	60,55 €
Résident	32,36 €	33,01 €	0,65 €	2 %	39,61 €
Hebdomadaire	24,73 €	25,23 €	0,49 €	2 %	30,27 €
2 Roues Motorisé	20,98 €	21,40 €	0,42 €	2 %	25,68 €
Nuit Individuel	24,73 €	25,23 €	0,49 €	2 %	30,27 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	17,31 €	17,66 €	0,35 €	2 %	21,19 €

III - LES TARIFS HORAIRES

Il est proposé en 2015 de maintenir sur l'ensemble des parkings les mêmes tarifs TTC que ceux appliqués en 2014 d'où les tarifs qui suivent.

3.1 - Zone Hyper centre hors Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire.

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille.

Hyper centre	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1 H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

3.2 - Hyper centre - parc Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

C.C.M	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
3h00	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
4h00	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
5h00	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
7h00	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
8h00	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
9h00	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
10h00	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
11h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
12h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
14H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
15H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre. Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

3.3 – Zone centre - Tarifs inchangés en 2015.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'utilisateur, c'est-à-dire à partir de la 1^{ère} tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1 H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

3.4 - Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues en 2009 par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2015	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €

Saint Jean	Année 2015	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi/ 2ème 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 ARRETS MINUTES
APPLICABLE AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE
11 € PAR TRANCHE DE 24 HEURES**

	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2 €	2 €
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1€	3 €
Plus de 1 heure à 2 heures	2€	5 €
Plus de 2 heures à 3 heures	2€	7 €
Plus de 3 heures à 4 heures	2€	9 €
Plus de 4 heures à 5 heures	2€	11 €
Plus de 5 heures à 6 heures	0€	11 €
Plus de 6 heures à 7 heures	0€	11 €
Plus de 7 heures à 8 heures	0€	11 €
Plus de 8 heures à 9 heures	0€	11 €
Plus de 9 heures à 10 heures	0€	11 €
Plus de 10 heures à 11 heures	0€	11 €
Plus de 11 heures à 12 heures	0€	11 €
Plus de 12 heures à 13 heures	0€	11 €
Plus de 13 heures à 14 heures	0€	11 €
Plus de 14 heures à 15 heures	0€	11 €
Plus de 15 heures à 16 heures	0€	11 €
Plus de 16 heures à 17 heures	0€	11 €
Plus de 17 heures à 18 heures	0€	11 €
Plus de 18 heures à 19 heures	0€	11 €
Plus de 19 heures à 20 heures	0€	11 €
Plus de 20 heures à 21 heures	0€	11 €
Plus de 21 heures à 22 heures	0€	11 €
Plus de 22 heures à 23 heures	0€	11 €
Plus de 23 heures à 24 heures	0€	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures, reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus

3.5 - Zone Périphérie :

Parkings de Mérignac et Le Bouscat

Les tarifs 2015 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste au tarif 2014, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15.00 € TTC.

Pessac Centre

Les tarifs du parking Pessac Centre sont bloqués à compter de la 8^{ème} à la 24^{ème} heure afin de favoriser l'usage de l'ouvrage par les usagers de la gare SNCF. Le prix maximum par tranche de 24 heures est donc de 8 € TTC en 2015.

Périphérie	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
8H à 9H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
9H à 10H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10H à 11H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
11H à 12H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
12H à 24H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Le tarif de la soirée tranquille reste inchangé, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

3.6- Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnement en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2013 reste inchangé en 2015.

3.7 - Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2014, le chèque parking 1 H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC. Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2015.

Chèques Parkings 2015	Hyper centre ville	Centre ville	Périphérie
1H00	1,92 €	1,60 €	0.80 €
2H00	2,88 €	2,40 €	1,20 €

1.8 - Cartes mixtes abonnements/horaires :

La fonction carte privilège permet aux clients abonnés (hors contrats multicartes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de 15 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Le coût du stationnement est calculé en fonction de la grille tarifaire en vigueur sur le parking de référence.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multicartes, sociétés et institutions) sera créditée gracieusement en 2015 comme en 2014 par PARCUB d'un montant de 5.00 € TTC pour promouvoir ce produit.

1.9 - Tarifs spécifiques pour les 2 roues motorisés inchangés en 2015

Les parkings disposant des installations nécessaires à la détection des 2 roues motorisés pour un stationnement horaire à tarif préférentiel sont :

- Pey-Berland,
- Centre Commercial Mériadeck,
- Victoire,
- Gambetta,
- République.

Le tarif applicable est équivalent à la moitié du tarif horaire voiture étant précisé que, pour des questions de rendu de monnaie, l'arrondi se fait à la dizaine de centime supérieur. Il en résulte les tarifs suivants :

Tarifs horaires 2 RM en € TTC	Parkings Pey-Berland, Gambetta / République/ Victoire	
	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
De 0 à 1H	2,40 €	1,20 €
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €
De 2 H à 3 H	7,20 €	3,60 €
De 3 H à 4 H	8,60 €	4,30 €
De 4 H à 5 H	11,00 €	5,50 €
De 5 H à 6 H	13,40 €	6,70 €
De 6 H à 7 H	15,80 €	7,90 €
De 7 H à 8 H	18,20 €	9,10 €
De 8 H à 9 H	19,00 €	9,50 €
De 9 H à 10 H	19,00 €	9,50 €
De 10 H à 11 H	19,00 €	9,50 €
De 11 H à 12 H	19,00 €	9,50 €
De 12 H à 24 H	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC

Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC

Tarif 2 RM Parking Mériadeck :

Tarifs applicables dans les heures d'ouvertures de la galerie marchande. Lorsque la galerie marchande est fermée, le tarif appliqué est celui de la zone hypercentre mentionné ci-dessus.

C.C.Mériadeck	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
Moins de 1H30*	Gratuit	Gratuit
2H00	2,40 €	1,20 €
3h00	4,80 €	2,40 €
4h00	7,20 €	3,60 €
5h00	8,60 €	4,30 €
6h00	11,00 €	5,50 €
7h00	13,40 €	6,70 €
8h00	15,80 €	7,90 €
9h00	18,20 €	9,10 €
10h00	19,00 €	9,50 €
11h00	19,00 €	9,50 €
12h00	19,00 €	9,50 €
13H00	19,00 €	9,50 €
14H00	19,00 €	9,50 €
15H00	19,00 €	9,50 €
24H00	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC - Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC selon conditions identiques à la tarification VL.

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2015.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée. Donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2015 applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés en annexe,
- acter que pour les tarifs adoptés H.T, si la TVA devait être revue à la hausse courant de l'année 2015 que ces tarifs seraient alors automatiquement ajustés en conséquence,
- décider d'une action de promotion en direction des nouveaux arrivants pour la première souscription d'un abonnement résident pour une durée de 1 année au plus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 19 novembre 2014

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

Annexe

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que le plan à moyen terme affirme la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents avec à terme un taux de réduction du prix de l'abonnement de 33,33 % par rapport au prix de l'abonnement « Permanent » du parc de référence.

Rappel des objectifs à moyen terme en matière de politique tarifaire :

En ce qui concerne les tarifs permanents, l'écart à terme par rapport à l'hypercentre doit être :

- Pour les parcs du centre-ville : - 20 %
- Pour la périphérie : - 50 %

L'écart entre les tarifs résidents et permanents quel que soit le secteur doit être à terme inférieur d'un tiers, soit 33,33 %. Ceci étant, hors parcs de périphérie, il est encore difficile d'atteindre cet objectif qui impliquerait des augmentations tarifaires difficilement acceptables.

Les multicartes qui correspondent à des tarifs applicables pour des abonnements en nombre selon les conditions définies par délibération doivent être inférieures de 20 % par rapport aux tarifs permanents.

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de PARCUB - Séance du 15 décembre 2015 (convocation du 2 décembre 2015)**

Aujourd'hui Quinze Décembre Deux Mille Quinze à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Jean-Louis DAVID, M. Jacques GUICHOUX

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT, M. Jean-Jacques BONNIN à M. Jean-Louis DAVID, Mme Brigitte TERRAZA à M. Jacques GUICHOUX

La séance est ouverte

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 DEC. 2015

AFFAIRE 2015/07/02P

Bureau du Courrier

Tarification au ¼ d'heure

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dispose en son article 6 que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à 12 H et payés à la durée, une tarification par pas de 15 mn au plus. »

Jusqu'à ce jour, exception faite des parkings Centre Commercial Mériadeck, Pessac centre et Mérignac centre pour lesquels il existe une période de gratuité et du parking St Jean qui fait l'objet depuis plusieurs années d'une tarification par pas de 10 mn sur les 2 premières heures, est appliquée sur tous les autres parkings dès le début du stationnement une tarification par heure, chaque heure entamée étant due.

Tous travaux ont été effectués par PARCUB en lien étroit avec Bordeaux Métropole pour déterminer des grilles tarifaires en cohérence avec le PDU et sous contrainte de la préservation des grands équilibres de PARCUB. Par ailleurs, la grille tarifaire de PARCUB doit tenir compte de la future dépénalisation du stationnement repoussée à 2018.

I – PRINCIPES DIRECTEURS ET SITUATION ACTUELLE

1.1 - Les principes directeurs à la base de l'élaboration des grilles tarifaires au ¼ d'heure sont les suivants :

- tenir compte du plan des déplacements urbains, des tarifs sur voirie et des perspectives de la dépénalisation avec des grilles tarifaires qui incitent au stationnement de longue durée sur les parkings, c'est-à-dire sur plus de 2 heures, les automobilistes devant privilégier le stationnement en ouvrage et non sur voirie,
- faire en sorte que les tarifs de journée globalement baissent,
- si des hausses sont constatées sur certaines durées de stationnement, faire en sorte qu'elles soient limitées en nombre au-delà de 2 H et toujours inférieures à 10 %, les baisses devant bien évidemment l'emporter puisque globalement, les tarifs de journée doivent baisser,

- en-dessous de 2 H, baisse globale, les créneaux comportant des hausses devant être contenus avec un peu plus de latitude que pour le stationnement au-delà de 2 H,
- maintien d'un principe d'un prix de stationnement sur la période de 20 H à 7 H contenu alors qu'il est pratiqué actuellement un forfait dès 20 H, exception faite des parkings de périphérie pour lesquels le forfait commence à compter de 19 H et pour s'achever à 7 H,
- favoriser la lisibilité de la grille tarifaire en évitant de multiplier la valeur des pas,
- retrouver un niveau de recettes toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire avec une fréquentation donnée et une répartition par durée de stationnement identique) au plus près des niveaux actuels pour préserver les grands équilibres de la régie.

1.2 – Situation actuelle éclairant la détermination de grilles tarifaires au ¼ d'heure

- Une adaptation des tarifs horaires après une période de stabilité

Sur Bordeaux, les derniers ajustements de la grille horaire remontent au 1^{er} janvier 2012 avec des ajustements relativement mineurs qui ont concerné le parking Centre Commercial Mériadeck et les parkings de l'hypercentre sur des créneaux horaires limités. Plus précisément, sur Centre Commercial Mériadeck, la 2^{ème} heure jusqu'à la 4^{ème} heure puis la 6^{ème} à la 10^{ème} heure avaient été revalorisées, les heures suivantes diminuées, la tarification à 24 heures ayant été ramenée de 23 € à 19 €. Dans l'hypercentre, les revalorisations horaires concernaient la 4^{ème} jusqu'à la 9^{ème} heure avec des hausses en valeur contenues.

Par ailleurs, il faut souligner que les tarifs horaires de PARCUB comme d'ailleurs ses tarifs abonnements sont globalement par rapport à ceux pratiqués sur d'autres parkings publics compétitifs.

- Les spécificités de certains parkings :

- les parkings de Pessac et de Mérignac centre offrent une gratuité de 1 H dans le cadre d'une convention sur laquelle s'est prononcé le conseil d'administration de PARCUB et les tarifs au ¼ d'heure, tels qu'énoncés dans la présente délibération, ont été discutés avec les deux communes respectives en tenant compte d'une gratuité d'une heure,
- le parking de Centre Commercial Mériadeck offre depuis son ouverture 1H30 de gratuité aux usagers, laquelle a été confirmée par avenant n° 5 passé entre PARCUB, Auchan, la société civile du centre commercial Mériadeck, l'association des commerçants du centre commercial Mériadeck et le syndicat de la copropriété du centre commercial Mériadeck. Même si l'avantage conféré donne lieu à une compensation financière significative en valeur, les recettes issues des usagers horaires de ce parking demeurent contenues alors que la clientèle qui va au-delà de l'1H30 de gratuité dépasse en majorité ce temps de gratuité de très peu. Quelle que soit la durée de stationnement, les tarifs de ce parking comparés à ceux de parkings proches sont très attractifs. Il convient de veiller à ce que cet avantage prix ne soit excessif, ce qui aurait pour effet d'inciter la clientèle des parkings voisins à privilégier le parking Centre Commercial Mériadeck avec un effet de siphonage au détriment des recettes de la régie alors que les recettes horaires du parking Mériadeck ajoutées à la compensation de l'1H30 de gratuité sont faibles comparativement aux autres parkings du centre-ville, malgré le fait que le parking de Centre Commercial Mériadeck représente la moitié de la fréquentation horaire de tous les parkings gérés par PARCUB,

- le site de St Jean comprend 3 niveaux de parking et 2 déposes minutes, l'une correspondant à un niveau au-dessus du parking, la 2^{ème} dépose minute se situant plus au sud du parking. Il relève d'un contrat de délégation de service public entre PARCUB et la SNCF. Ces espaces de stationnement correspondent à un parking de gare qui doit accueillir le plus grand nombre d'automobilistes usagers du train. Les tarifs actuels ont été déterminés en 2011 et sont restés depuis inchangés. Le parking et les 2 déposes minutes disposent sur les 2 premières heures d'une tarification par pas de 10 mn.

II – LES TARIFS AU ¼ D'HEURE

Les grilles tarifaires sont retracées par les documents joints en annexe qui font état des grilles tarifaires sur les horaires de jour qui couvrent la période de 7 H jusqu'à 20 H. Alors qu'il existe un secteur hypercentre, centre et périphérie et des grilles spécifiques compte tenu des caractéristiques de certains parkings (Centre Commercial Mériadeck et St Jean), les grilles au ¼ d'heure décrites ci-après et remises en annexe maintiennent la distinction entre ces différents parkings.

Il est à noter que pour toutes les grilles, chaque ¼ d'heure entamé est dû au même titre qu'avant chaque heure entamée était due.

La tarification de nuit qui correspond à la tranche horaire 20 H – 7 H et 19 H – 7 H en périphérie fait l'objet d'une annexe spécifique.

2.1 – Parkings situés sur Bordeaux

Il convient de distinguer les parkings de l'hypercentre, des parkings de la zone centre en traitant à part, du fait de leur spécificité, les parkings Centre Commercial Mériadeck et St Jean.

2.1.1 – LES PARKINGS DE L'HYPERCENTRE : FRONT DU MEDOC, GAMBETTA, REPUBLIQUE, PEY-BERLAND, CITE MONDIALE ET VICTOIRE

a) Tarification de 7 H à 20 H

La grille tarifaire donnée en annexe 1, pour la période de 7 H à 20 H, se décompose comme suit :

- 4 premiers ¼ d'heure : 0,60 € chacun,
- 3 ¼ d'heures suivants : 0,80 € chacun,
- ¼ d'heure suivant : 0,40 €,
- ¼ d'heure suivant : 0,60 €,
- tous les autres ¼ d'heures étant à 0,50 €, le dernier ¼ d'heure est facturé à 0,20 € afin d'aboutir à un tarif de 19 € au plus en période de jour et pour 24 H.

Par rapport à l'ancienne grille à l'heure, la grille de jour, soit 13 heures maximum, par créneau d'un ¼ d'heure comprend :

- 28 créneaux en baisse,
- 5 créneaux en hausse, la hausse la plus importante est limitée à 8,3 %,
- 19 créneaux inchangés.

Complémentairement, pour une bonne analyse de l'impact de la nouvelle grille au ¼ d'heure en journée, il est approprié de comparer les nouveaux tarifs par ancienne tranche horaire et donc en tenant compte de la répartition de la fréquentation au sein de chaque heure sur les différents ¼ d'heure. L'annexe n° 2 fait ressortir que jusqu'à 9 H, l'usager bénéficie d'une baisse tarifaire significative. La baisse la plus importante concernant la tranche de stationnement de 0 à 1 H est de 27,2 %. Alors que l'essentiel de la clientèle, environ 60 %, stationne sur une période de 3 heures au plus, il est à noter qu'en moyenne pondérée de la fréquentation par ¼ d'heure, la baisse sur la durée d'une 1 H à 2 H est de 9,3 % et entre 2 H et 3 H de 8,3 %.

b) Tarification de nuit (annexe n° 5)

La tarification correspond désormais à 2 premiers pas à 1,50 € suivi de pas à 0,50 €, le tarif étant, dans une logique de forfait, bloqué à 5 € au plus pour toute la période de 20 H – 7 H, c'est-à-dire pour une plage horaire potentielle maximum de 11 H.

c) Tarification au-delà de 24 H

Au-delà de 24 H, le tarif étant plafonné à 19 € pour les 24 premières heures de stationnement, pour toute nouvelle période de 24 H entamée, la grille tarifaire applicable est celle de la première période de 24 H.

2.1.2 – LES PARKINGS DU CENTRE : 8 MAI 45 ET PORTE DE BORDEAUX

a) Tarification de 7 H à 20 H

La grille tarifaire donnée en annexe n° 1 se décompose comme suit :

- 2 premiers ¼ d'heure : 0,60 € chacun,
- 2 ¼ d'heures suivants : 0,40 € chacun,
- les ¼ d'heures suivants : 0,40 € chacun,
- le dernier ¼ d'heure est facturé à 0,30 € afin d'aboutir à un tarif de 18 € au plus en période de jour.

Par rapport à l'ancienne grille à l'heure, la grille de jour pour l'ensemble des créneaux correspond à 13 heures maximum de stationnement et comprend :

- 49 créneaux en baisse,
- 2 créneaux en hausse, la hausse la plus importante étant limitée à 2,5 %
- 1 créneau inchangé.

Complémentairement, pour une bonne analyse comparative avec l'ancienne grille, il convient de tenir compte sur chaque tranche d'une heure de la répartition de la fréquentation au sein de cette grille par tranche d'un ¼ d'heure et donc de cerner la baisse des tarifs par tranche d'une heure en moyenne pondérée de la répartition de la fréquentation par ¼ d'heure.

L'annexe n° 2 fait ressortir des baisses systématiques. La baisse la plus importante correspondant à la période 0 mn à 1 H avec - 32 %.

Alors que l'essentiel de la clientèle, environ 60 %, stationne sur une période de 3 heures au plus, il convient de souligner que la baisse sur le créneau plus d'une heure à 2 H est de 12 % et sur le créneau plus de 2 H à 3 H de 13,9 %.

b) Tarification de nuit (annexe n° 5)

La tarification correspond désormais à 2 premiers pas à 1,50 € suivi de pas à 0,50 €, le tarif étant, dans une logique de forfait, bloqué à 5 € au plus pour toute la période de 20 H – 7 H, c'est-à-dire pour une plage horaire potentielle maximum de 11 H.

c) Tarification au-delà de 24 H

Au-delà de 24 H, le tarif étant plafonné à 18 € pour les 24 premières heures, pour toute nouvelle période de 24 H entamée, la grille tarifaire applicable est celle de la première période de 24 H.

2.1.3 – LES PARKINGS SPECIFIQUES SUR BORDEAUX : CENTRE COMMERCIAL MERIADECK ET ST JEAN

2.1.3.1 - Centre Commercial Mériadeck

a) Tarification aux heures d'ouverture du centre commercial

Il est rappelé que sur ce parking, en dehors des périodes d'ouverture du centre, il est fait application des tarifs du secteur de l'hypercentre. Cette disposition est confirmée. La grille jointe en annexe n° 3 correspond donc à la tarification aux heures d'ouverture du centre commercial.

Tous les pas jusqu'à 1H30 sont à 0 € pour maintenir la période de 1H30 de gratuité qui fait l'objet d'une convention comme précisé ci-avant.

Les pas facturés après l'1H30 de gratuité sont les suivants :

- 2,40 € le premier ¼ d'heure,
- 0,20 € le 2^{ème}
- 2 € le 3^{ème}
- 3 ¼ d'heures suivants à 0,20 € chacun,
- suivi d'un ¼ d'heure (3H à 3H15) à 1,8 €,
- les ¼ d'heures suivants jusqu'à 4 H 15 : 0,20 € chacun,
- suivi de ¼ d'heures à 0,50 €,
- le dernier ¼ d'heure étant de 0,70 € pour atteindre une tarification jour maximum de 19 €.

Il ressort de l'annexe n° 3 que :

- 8 créneaux d'un ¼ d'heure sont en hausse, la hausse la plus importante est de 8,3 %,
- 21 créneaux en baisse, la baisse la plus importante est de 13,2 %,
- 21 créneaux restent inchangés.

Complémentairement, pour une bonne analyse comparative avec l'ancienne grille, il convient de tenir compte sur la première demi-heure qui suit l'1H30 de gratuité puis sur chaque créneau d'une heure qui suit de la répartition de la fréquentation par tranche de ¼ d'heure. Il en ressort, selon l'annexe n° 3, que :

- sur la 1^{ère} demi-heure qui suit l'1H30 de gratuité une hausse tarifaire de 2,8 %,
- entre les 2^{ème} et 3^{ème} heures et les 3^{ème} et 4^{ème} heures une légère hausse respectivement + 0,8 % et + 0,6 %,
- les autres tranches horaires sont systématiquement en baisse jusqu'à atteindre le tarif maximum de 19 € par jour.

Il faut observer que les nouveaux tarifs de ce parking sont nettement inférieurs à ceux des parkings de l'hypercentre mais également au secteur centre. Aussi, au final, avec des tarifs par pas d'1/4 d'heure et donc une tarification plus étalée, l'attractivité tarifaire de ce parking sur la moyenne durée est améliorée.

b) Tarification de nuit et hors période d'ouverture du centre

Hors période d'ouverture du centre, comme à ce jour, la tarification de la zone hypercentre est appliquée alors que ce parking est inclus dans cette zone. Il est à préciser que la tarification de nuit est appliquée à compter de la fermeture du centre et donc actuellement alors que le centre est fermé à partir de 21 H 30, la tarification commence à cette heure-là. En cas de modification des horaires du centre, le même principe continuera à être appliqué.

2.1.3.2 – St Jean (voir annexes n° 4)

Pour ce site qui correspond à un parking de gare et qui comprend un parking sur 2 niveaux et 2 déposes minutes, une dépose minute nord et une dépose minute sud intitulées dépose minute 1 et dépose minute 2, il convient de distinguer comme actuellement la grille tarifaire des 2 déposes minutes et celle du parking.

Ces grilles s'inscrivent dans la continuité des grilles précédentes qui ont été arrêtées dans le cadre de l'avenant qui lie PARCUB à la SNCF, ce parking relevant d'un contrat de délégation de service public. Il est à noter que les grilles actuelles inchangées depuis 2010 prévoient pour les 2 premières heures des pas de 10 mn. Aussi, la grille jointe en annexe n° 4 pour tous les pas de 10 mn ne prévoit pas de modification. Au-delà, des pas d'1/4 d'heure ont été créés et permettent d'être au plus près de l'ancienne tarification.

Au-delà de 24 H, les grilles tarifaires des premières 24 H sont reprises avec des niveaux de plafonnement inchangé par rapport à l'ancienne tarification.

2.2 – Parkings hors Bordeaux (voir annexes n° 6)

A ce jour, les parkings situés hors Bordeaux sont ceux de Mérignac centre, Pessac centre et le Bouscat. Courant de l'année 2016, alors que le parking de Bègles les Sècheres devrait être mis en service courant du 1^{er} trimestre 2016, les tarifs du parking du Bouscat seront appliqués à ce parking.

a) Tarification de jour

➤ Les parkings de Pessac centre et de Mérignac centre

Est appliquée sur ces parkings une gratuité d'une heure et ceci dans le cadre d'une convention entre PARCUB et chacune de ces communes. Passé cette heure de gratuité, il convient d'avoir un niveau de tarification suffisant tout en conservant des tarifs suffisamment attractifs. Ces principes validés avec les 2 communes concernées se sont accompagnés lors de la discussion sur la poursuite de l'heure de gratuité par la présentation des grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

Compte tenu de ces différents éléments, le 1^{er} pas payant qui correspond à la période de plus de 60 mn à 75 mn, est facturé à 1,50 €, les pas d'1/4 d'heure qui suivent à 0,50 € avec une tarification maximum en période de jour et pour une période de 24 H de 8 € TTC. Il est à noter que si ce tarif de 8 € était déjà pratiqué en 2015 sur le parking de Pessac, le tarif sur Mérignac était plafonné à 15 €, soit une réduction significative du coût maximum de stationnement sur ce parking par période de 24 H.

➤ Le parking du Bouscat

L'essentiel de la fréquentation de ce parking est de courte durée et est liée largement à la fréquentation du magasin Cdiscount, lequel prend en nombre des chèques parkings d'1 H qu'il offre à sa clientèle. A noter par ailleurs qu'à ce jour, le tarif maximum pour une période de 24 H est de 15 €.

Tenant compte de ces éléments, il est approprié de contenir le coût de la 1^{ère} heure tout en retenant une grille avec des pas suffisamment attractifs. En conséquence, la grille présentée en annexe n° 6 prévoit pour la période de jour entre 7 H et 19 H un 1^{er} pas de 0,40 € suivi ensuite de pas de 0,30 €, le dernier pas facturé, étant de 0,10 € de façon à ce que la tarification de jour soit au plus de 8 € contre 13 € actuellement.

Cette tarification sera également appliquée sur le parking Bègles les Sècheres.

b) Tarification de nuit (annexes n° 6)

La tarification de nuit qui couvre la période de 19 H – 7 H est actuellement de 3 € dès le début de la période de nuit.

Les tarifs donnés en annexe correspondent à 3 premiers pas de 1 €, les pas suivants jusqu'à 7 H, fin de la période de nuit, étant tous à 0 € conduisant à maintenir un tarif au plus à 3 € en période de nuit.

c) Tarification après une première période de 24 heures

Après une première période de 24 H et pour toute période de 24 H, il est fait application de la grille tarifaire des 24 premières heures.

d) Commentaires sur l'évolution des tarifs de périphérie

Les parkings de périphérie bénéficient désormais tous d'un plafonnement par période de 24 H favorable, le tarif antérieurement de 15 € applicable sur Mérignac et le Bouscat étant ramené à 8 €, soit une réduction de 47 %.

Le tarif par tranche horaire demeure contenu en valeur. Sur Bouscat et Bègles, passé le 1^{er} pas à 0,40 €, tous les pas jusqu'à atteindre maximum 8 € sont de seulement à 0,30 €, soit un tarif moyen à l'heure de seulement 1,20 € tout en bénéficiant de la progressivité liée à la tarification au ¼ d'heure. Ces tarifs sont nettement plus favorables que la grille des parkings de la zone du secteur centre de Bordeaux (pour rappel, les 2 premiers pas à 0,60 € suivis de pas à 0,40 € exception faite d'un pas à 0,90 € avec un plafonnement à 18 €).

Enfin, la tarification en période de nuit est plus favorable que dans l'ancienne grille puisque toujours plafonnée à 3 € mais en pratiquant 3 pas de 15 mn d'1 €. De plus, alors que la soirée tranquille commence dès 19 H et non à 20 H comme sur Bordeaux, cela permet pour les personnes dépassant légèrement le tarif de 19 H une réduction tarifaire conséquente et non de payer dès 19 H 3 €.

2.3 – Points communs à tous les parkings et tarifs divers

2.3.1 - Ticket perdu

Pour tout ticket perdu et dès lors qu'il n'est pas possible de déterminer la date d'entrée du véhicule, une somme correspondant à un stationnement de 24 H sur la base de la grille tarifaire du parking est due.

2.3.2 - Chèques parkings

Ils continueront à être délivrés pour des périodes suivantes avec les réductions suivantes :

- pour 1 H de stationnement : prix de la 1^{ère} heure payante avec un abattement de 20 %,
- pour toute tranche supplémentaire d'une heure, 2 H, 3 H, 4 H, etc : prix de la tranche horaire correspondante non inclus l'éventuelle période de gratuité avec un abattement de 40 %.

2.3.3 - Tickets de stationnement stade et spectacle

Le forfait spectacle proposé sur le parking Porte de Bordeaux et usuellement utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques Chaban-Delmas demeure inchangé au tarif de 4 € pour une durée de 4 H.

2.3.4 - Tarifs 2 roues motorisés (annexe n° 7)

Les parkings permettant d'accueillir les 2 roues motorisés avec une tarification horaire sont les suivants : St Jean, Centre Commercial Mériadeck, Pey-Berland, Gambetta, République et Victoire.

L'annexe n° 7 jointe donne les tarifs actuels et les nouveaux tarifs au ¼ d'heure en retenant une grille plus intéressante pour les usagers.

➤ Sur le parking Centre Commercial Mériadeck

Le bénéfice de l'1H30 de gratuité est maintenu pour les 2 roues motorisés et les tarifs sont systématiquement moins chers et souvent dans des proportions importantes, exception faite de la plage horaire de 7 H à 7 H 15 et entre 8 H et 8 H 30. Le tarif maximum jour est bloqué à 8 € contre 9,50 € antérieurement et dans un souci de simplification, une tarification spécifique en période de nuit n'est pas appliquée.

➤ Sur le parking St Jean

Les tarifs sont systématiquement en baisse, le plafonnement à 10 € par tranche de 24 H restant inchangé.

Pour les autres parkings (Pey-Berland, Gambetta, République et Victoire), la grille tarifaire est quelles que soient les durées plus favorable aux usagers avec un tarif maximum par tranche de 24 H de 8 € contre 9,50 € antérieurement. Dans un souci de simplification, aucune tarification en période de nuit n'est pratiquée.

2.4 - En conclusion, il est approprié de mettre en exergue les points suivants :

- le passage à la tarification au ¼ d'heure intervient après une période de stabilisation des tarifs horaires,
- les grilles tarifaires de jour ont été élaborées dans un souci de bonne visibilité avec des baisses tarifaires très largement majoritaires. Sur Bordeaux, hors les parkings St Jean et Centre Commercial Mériadeck qui sont spécifiques, 59 % des usagers sont gagnants, 23 % légèrement perdants et pour 18 %, les nouveaux tarifs sont neutres,
- pour les parkings St Jean et Centre Commercial Mériadeck, les tarifs sont globalement stables (pour 84 % des usagers),
- sur les parkings de périphérie, 66 % des usagers seront gagnants avec qui plus est des tarifs par période de 24 H plus contenus sur le Bouscat,

- la tarification en période de nuit est désormais plus étalée avec la pratique du ¼ d'heure tout en maintenant un montant forfaitisé certes revu à la hausse mais qui permet globalement un prix de stationnement de moyenne-longue durée contenu,
- alors que les nouvelles grilles tarifaires correspondent à une rupture, de nature à faire évoluer les comportements, il n'en demeure pas moins délicat à ce jour d'apprécier l'impact des nouvelles grilles sur la fréquentation et sur les recettes horaires.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir

- approuver les grilles tarifaires jointes en euros TTC à la présente délibération et telles qu'explicitées dans le corps de cette délibération,
- décider que ces tarifs seront mis en œuvre au 1^{er} janvier 2016,
- concernant le parking St Jean, décider que pour les usagers qui entreront avant le changement de la grille tarifaire et qui sortiront après la modification de la grille tarifaire, que la tarification applicable sera celle des nouvelles grilles tarifaires,
- décider que la nouvelle grille tarifaire du parking du Bouscat sera applicable au parking Bègles les Sècheries à sa date de mise en service prévue à ce jour courant du 1^{er} trimestre 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme

Le Président

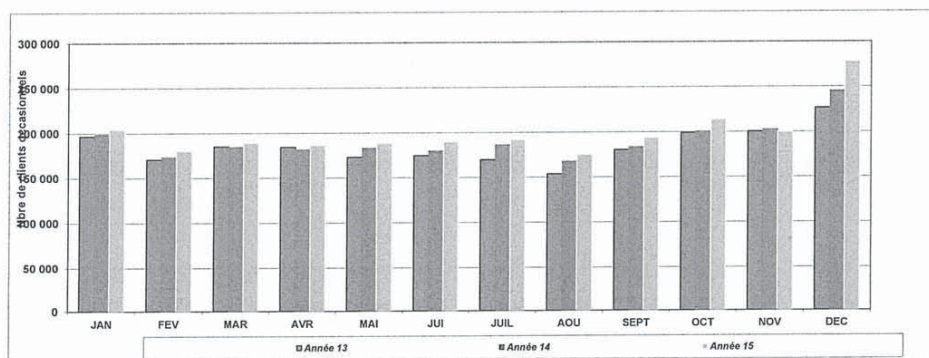


Christophe DUPRAT

Tous Parcs de Stationnement

Capacité générale des parcs accueillant des horaires 7 990

Fréquentation Mensuelle							Fréquentation cumulée							
MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64	196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
FEV	170 618	173 188	179 761	9 144	5,36	6 573	3,80	367 259	371 877	383 696	16 438	4,48	11 819	3,18
MAR	185 073	184 376	188 745	3 672	1,98	4 369	2,37	552 332	556 253	572 441	20 110	3,64	16 188	2,91
AVR	184 375	181 613	186 053	1 678	0,91	4 440	2,44	736 707	737 866	758 494	21 788	2,96	20 628	2,80
MAI	173 109	182 742	188 569	15 460	8,93	5 827	3,19	909 815	920 608	947 063	37 248	4,09	26 455	2,87
JUI	174 533	179 492	189 897	15 364	8,80	10 405	5,80	1 084 348	1 100 100	1 136 959	52 612	4,85	36 859	3,35
JUIL	169 832	185 994	191 903	22 071	13,00	5 909	3,18	1 254 180	1 286 094	1 328 862	74 683	5,95	42 768	3,33
AOU	153 662	167 360	175 064	21 402	13,93	7 704	4,60	1 407 842	1 453 454	1 503 926	96 085	6,82	50 472	3,47
SEPT	180 313	183 238	193 958	13 646	7,57	10 720	5,85	1 588 154	1 636 692	1 697 884	109 730	6,91	61 192	3,74
OCT	199 138	200 412	213 889	14 751	7,41	13 477	6,72	1 787 292	1 837 104	1 911 773	124 481	6,96	74 669	4,06
NOV	200 490	202 505	199 687	-803	-0,40	-2 818	-1,39	1 987 782	2 039 609	2 111 460	123 678	6,22	71 851	3,52
DEC	226 641	245 331	278 271	51 630	22,78	32 940	13,43	2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59
TOTAL								2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Gambetta

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 6,4%

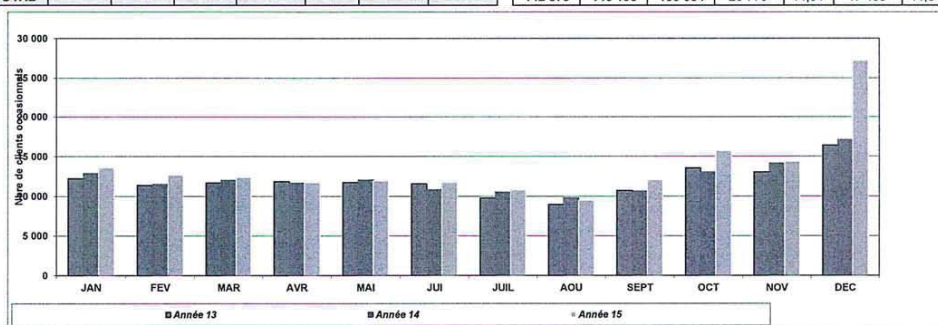
Capacité générale du parc 489 soit 6,1%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	12 218	12 872	13 584	1 366	11,18	712	5,53
FEV	11 378	11 516	12 655	1 277	11,22	1 139	9,89
MAR	11 699	12 035	12 371	672	5,74	336	2,79
AVR	11 845	11 647	11 742	-103	-0,87	95	0,82
MAI	11 735	12 062	11 942	207	1,76	-120	-0,99
JUI	11 575	10 847	11 737	162	1,40	890	8,21
JUIL	9 774	10 518	10 798	1 024	10,48	280	2,66
AOU	8 971	9 812	9 468	497	5,54	-344	-3,51
SEPT	10 725	10 652	12 053	1 328	12,38	1 391	13,05
OCT	13 536	13 011	15 717	2 181	16,11	2 706	20,80
NOV	13 025	14 121	14 357	1 332	10,23	236	1,67
DEC	16 398	17 092	27 230	10 832	66,06	10 138	59,31
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
12 218	12 872	13 584	1 366	11,18	712	5,53
23 596	24 388	26 239	2 643	11,20	1 851	7,59
35 295	36 423	38 610	3 315	9,39	2 187	6,00
47 140	48 070	50 352	3 212	6,81	2 282	4,75
58 875	60 132	62 294	3 419	5,81	2 162	3,60
70 450	70 979	74 031	3 581	5,08	3 052	4,30
80 224	81 497	84 829	4 605	5,74	3 332	4,09
89 195	91 309	94 297	5 102	5,72	2 988	3,27
99 920	101 971	106 350	6 430	6,44	4 379	4,29
113 456	114 982	122 067	8 611	7,59	7 085	6,16
126 481	129 103	136 424	9 943	7,86	7 321	5,67
142 879	146 195	163 654	20 775	14,54	17 459	11,94
142 879	146 195	163 654	20 775	14,54	17 459	11,94



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Front du Médoc

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation : 1,1%

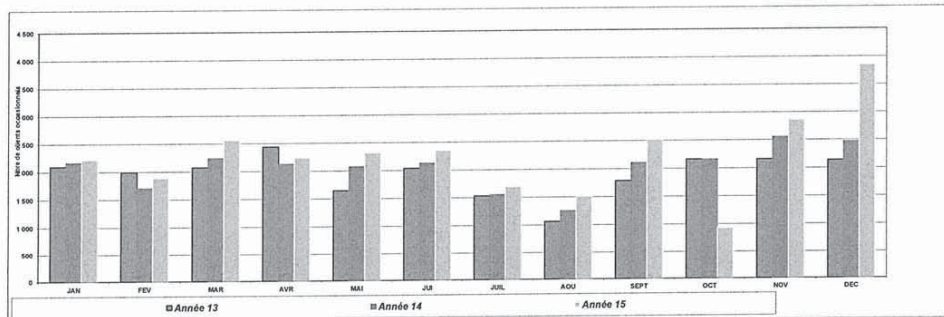
Capacité générale du parc : 1103 soit 13,80%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	2 098	2 163	2 217	119	5,67	54	2,50
FEV	1 994	1 702	1 885	-109	-5,47	183	10,75
MAR	2 074	2 238	2 563	489	23,58	325	14,52
AVR	2 442	2 130	2 239	-203	-8,31	109	5,12
MAI	1 645	2 077	2 318	674	40,95	241	11,60
JUI	2 039	2 128	2 356	317	15,55	228	10,71
JUIL	1 533	1 552	1 692	159	10,37	140	9,02
AOU	1 066	1 251	1 509	443	41,56	258	20,62
SEPT	1 787	2 107	2 519	732	40,96	412	19,55
OCT	2 164	2 161	927	-1 237	-57,16	-1 234	-57,10
NOV	2 162	2 557	2 864	702	32,47	307	12,01
DEC	2 142	2 472	3 852	1 710	79,83	1 380	55,83
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
2 098	2 163	2 217	119	5,67	54	2,50
4 092	3 865	4 102	10	0,24	237	6,13
6 166	6 103	6 665	499	8,09	562	9,21
8 608	8 233	8 904	296	3,44	671	8,15
10 253	10 310	11 222	970	9,46	912	8,85
12 292	12 438	13 578	1 287	10,47	1 140	9,17
13 825	13 990	15 270	1 446	10,46	1 280	9,15
14 891	15 241	16 779	1 889	12,68	1 538	10,09
16 678	17 348	19 298	2 621	15,71	1 950	11,24
18 842	19 509	20 225	1 384	7,34	716	3,67
21 004	22 066	23 089	2 086	9,93	1 023	4,64
23 146	24 538	26 941	3 796	16,40	2 403	9,79
23 146	24 538	26 941	3 796	16,40	2 403	9,79



ANNEE 2015

Fréquentation horaire République

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 2,8%

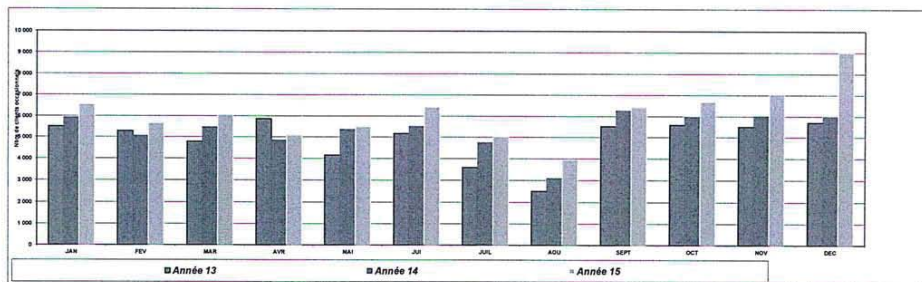
Capacité générale du parc 412 soit 5,16%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	5 506	5 929	6 553	1 047	19,02	624	10,52
FEV	5 288	5 053	5 659	371	7,02	606	11,99
MAR	4 787	5 470	6 066	1 279	26,72	596	10,90
AVR	5 858	4 845	5 102	-756	-12,91	257	5,30
MAI	4 160	5 362	5 495	1 336	32,11	133	2,48
JUI	5 171	5 510	6 426	1 255	24,27	916	16,62
JUIL	3 588	4 743	5 021	1 433	39,94	278	5,86
AOU	2 509	3 089	3 951	1 442	57,47	862	27,91
SEPT	5 519	6 261	6 454	935	16,94	193	3,08
OCT	5 594	5 974	6 688	1 094	19,56	714	11,95
NOV	5 511	6 010	7 056	1 545	28,03	1 046	17,40
DEC	5 708	5 986	9 017	3 310	57,99	3 031	50,63
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
5 506	5 929	6 553	1 047	19,02	624	10,52
10 794	10 982	12 212	1 418	13,14	1 230	11,20
15 581	16 452	18 278	2 697	17,31	1 826	11,10
21 439	21 297	23 380	1 941	9,05	2 083	9,78
25 599	26 659	28 875	3 277	12,80	2 216	8,31
30 770	32 169	35 301	4 532	14,73	3 132	9,74
34 358	36 912	40 322	5 965	17,36	3 410	9,24
36 867	40 001	44 273	7 407	20,09	4 272	10,68
42 386	46 262	50 727	8 342	19,68	4 465	9,65
47 980	52 236	57 415	9 436	19,67	5 179	9,91
53 491	58 246	64 471	10 981	20,53	6 225	10,69
59 198	64 232	73 488	14 290	24,14	9 256	14,41
59 198	64 232	73 488	14 290	24,14	9 256	14,41



Fréquentation horaire Charles de Gaulle

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 1,0%

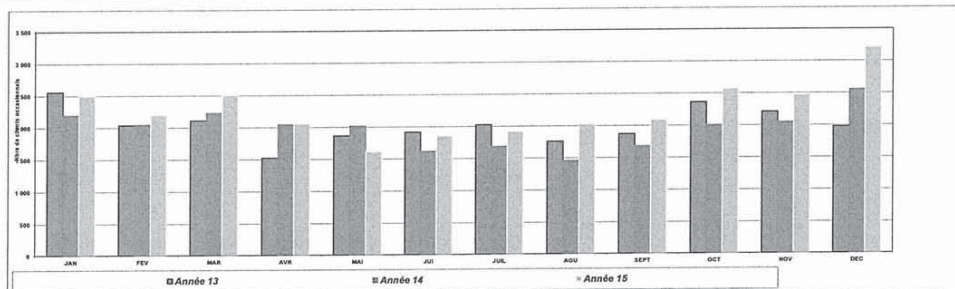
Capacité générale du parc 282 soit 3,53%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	2 561	2 196	2 498	-63	-2,46	302	13,75
FEV	2 041	2 048	2 197	156	7,64	149	7,28
MAR	2 113	2 229	2 505	392	18,55	276	12,38
AVR	1 524	2 046	2 056	532	34,91	10	0,49
MAI	1 866	2 017	1 612	-254	-13,59	-405	-20,08
JUI	1 921	1 617	1 856	-65	-3,36	239	14,78
JUIL	2 028	1 686	1 920	-108	-5,33	234	13,88
AOU	1 762	1 458	2 027	265	15,04	569	39,03
SEPT	1 875	1 684	2 093	219	11,66	409	24,29
OCT	2 362	2 006	2 570	208	8,81	564	28,12
NOV	2 211	2 048	2 473	262	11,85	425	20,75
DEC	1 978	2 557	3 214	1 237	62,53	657	25,69
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
2 561	2 196	2 498	-63	-2,46	302	13,75
4 602	4 244	4 695	93	2,02	451	10,63
6 715	6 473	7 200	485	7,22	727	11,23
8 239	8 519	9 256	1 017	12,34	737	8,65
10 105	10 536	10 868	764	7,56	332	3,15
12 025	12 153	12 724	699	5,81	571	4,70
14 053	13 839	14 644	591	4,21	805	5,82
15 815	15 297	16 671	856	5,41	1 374	8,98
17 690	16 981	18 764	1 075	6,07	1 783	10,50
20 052	18 987	21 334	1 283	6,40	2 347	12,36
22 263	21 035	23 807	1 545	6,94	2 772	13,18
24 240	23 592	27 021	2 781	11,47	3 429	14,53
24 240	23 592	27 021	2 781	11,47	3 429	14,53



ANNEE 2015

Fréquentation horaire 8 Mai 45

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 1,9%

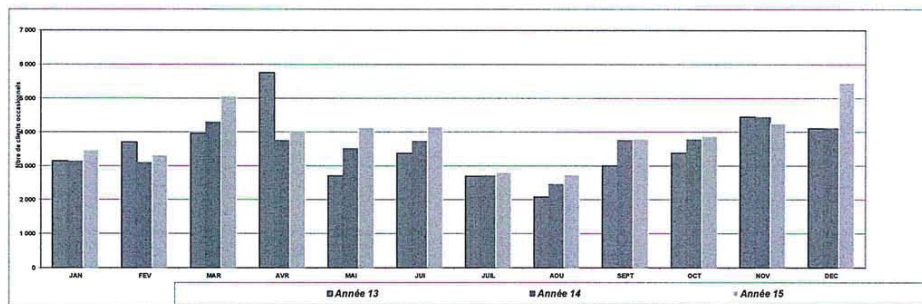
Capacité générale du parc 726 soit 9,09%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	3 145	3 133	3 459	314	9,98	326	10,41
FEV	3 697	3 094	3 313	-384	-10,39	219	7,08
MAR	3 960	4 287	5 058	1 098	27,73	771	17,98
AVR	5 757	3 747	4 031	-1 726	-29,97	284	7,58
MAI	2 705	3 509	4 132	1 427	52,74	623	17,74
JUI	3 372	3 721	4 151	780	23,12	430	11,56
JUIL	2 691	2 706	2 806	115	4,27	100	3,70
AOU	2 076	2 449	2 739	663	31,94	290	11,84
SEPT	3 008	3 748	3 783	775	25,76	35	0,93
OCT	3 379	3 764	3 865	486	14,38	101	2,68
NOV	4 450	4 438	4 250	-200	-4,49	-188	-4,24
DEC	4 103	4 102	5 457	1 355	33,02	1 355	33,03
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
3 145	3 133	3 459	314	9,98	326	10,41
6 842	6 227	6 772	-70	-1,02	545	8,75
10 802	10 514	11 830	1 028	9,52	1 316	12,52
16 559	14 261	15 861	-698	-4,21	1 600	11,22
19 264	17 770	19 993	729	3,78	2 223	12,51
22 635	21 491	24 144	1 509	6,66	2 653	12,34
25 326	24 197	26 950	1 624	6,41	2 753	11,38
27 402	26 646	29 689	2 287	8,34	3 043	11,42
30 410	30 394	33 472	3 062	10,07	3 078	10,13
33 789	34 158	37 337	3 548	10,50	3 179	9,31
38 239	38 596	41 587	3 348	8,75	2 991	7,75
42 342	42 698	47 044	4 702	11,10	4 346	10,18
42 342	42 698	47 044	4 702	11,10	4 346	10,18



Fréquentation horaire Victoire

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation : 5,3%

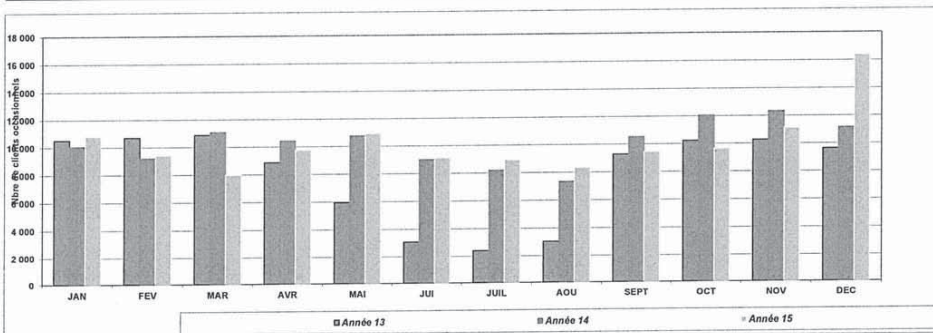
Capacité générale du parc : 486 soit 6,08%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	10 530	10 067	10 803	273	2,59	736	7,31
FEV	10 702	9 217	9 429	-1 273	-11,89	212	2,30
MAR	10 881	11 077	7 978	-2 903	-26,68	-3 099	-27,98
AVR	8 866	10 429	9 743	878	9,90	-686	-6,58
MAI	5 957	10 772	10 925	4 968	83,40	153	1,42
JUI	3 092	9 011	9 114	6 023	194,81	103	1,14
JUIL	2 413	8 196	8 931	6 518	270,12	735	8,97
AOU	3 052	7 359	8 332	5 280	173,00	973	13,22
SEPT	9 296	10 550	9 456	161	1,73	-1 094	-10,37
OCT	10 242	12 039	9 648	-594	-5,80	-2 391	-19,86
NOV	10 291	12 336	11 130	839	8,15	-1 206	-9,78
DEC	9 651	11 166	16 384	6 734	69,77	5 218	46,73
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
10 530	10 067	10 803	273	2,59	736	7,31
21 232	19 284	20 232	-1 000	-4,71	948	4,92
32 113	30 361	28 210	-3 903	-12,15	-2 151	-7,08
40 979	40 790	37 953	-3 026	-7,38	-2 837	-6,96
46 936	51 562	48 878	1 943	4,14	-2 684	-5,21
50 027	60 573	57 992	7 965	15,92	-2 581	-4,26
52 440	68 769	66 923	14 483	27,62	-1 846	-2,68
55 492	76 128	75 255	19 763	35,61	-873	-1,15
64 788	86 678	84 711	19 924	30,75	-1 967	-2,27
75 030	98 717	94 359	19 330	25,76	-4 358	-4,41
85 321	111 053	105 489	20 169	23,64	-5 564	-5,01
94 971	122 219	121 873	26 902	28,33	-346	-0,28
94 971	122 219	121 873	26 902	28,33	-346	-0,28



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Pey Berland

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 12,7%

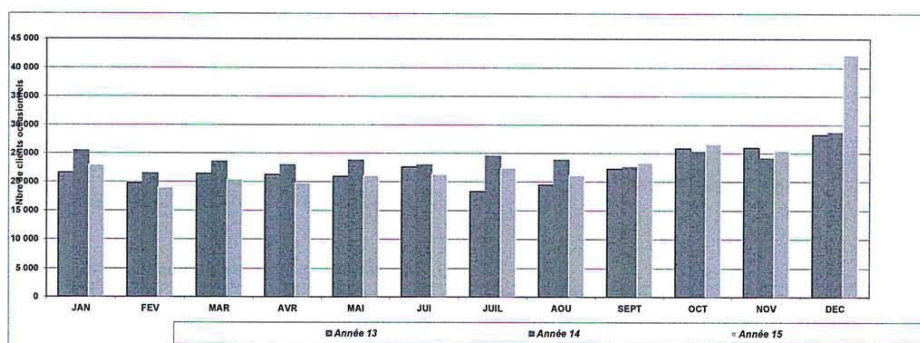
Capacité générale du parc 668 soit 8,36%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	21 591	25 477	22 955	1 364	6,32	-2 522	-9,90
FEV	19 772	21 506	18 994	-778	-3,93	-2 512	-11,68
MAR	21 415	23 576	20 450	-965	-4,51	-3 126	-13,26
AVR	21 244	22 996	19 762	-1 482	-6,98	-3 234	-14,06
MAI	20 959	23 801	21 061	102	0,49	-2 740	-11,51
JUI	22 639	22 990	21 309	-1 330	-5,87	-1 681	-7,31
JUIL	18 322	24 521	22 412	4 090	22,32	-2 109	-8,60
AOU	19 458	23 856	21 122	1 664	8,55	-2 734	-11,46
SEPT	22 265	22 588	23 350	1 086	4,88	762	3,37
OCT	25 871	25 309	26 667	796	3,08	1 358	5,37
NOV	26 001	24 174	25 479	-522	-2,01	1 305	5,40
DEC	28 285	28 663	42 297	14 013	49,54	13 634	47,57
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
21 591	25 477	22 955	1 364	6,32	-2 522	-9,90
41 363	46 983	41 949	586	1,42	-5 034	-10,71
62 778	70 559	62 399	-379	-0,60	-8 160	-11,56
84 022	93 555	82 161	-1 861	-2,21	-11 394	-12,18
104 981	117 356	103 222	-1 759	-1,68	-14 134	-12,04
127 620	140 346	124 531	-3 089	-2,42	-15 815	-11,27
145 942	164 867	146 943	1 001	0,69	-17 924	-10,87
165 400	188 723	168 065	2 665	1,61	-20 658	-10,95
187 665	211 311	191 415	3 751	2,00	-19 896	-9,42
213 536	236 620	218 082	4 547	2,13	-18 538	-7,83
239 537	260 794	243 561	4 025	1,68	-17 233	-6,61
267 821	289 457	285 858	18 037	6,73	-3 599	-1,24
267 821	289 457	285 858	18 037	6,73	-3 599	-1,24



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Saint Jean

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 11,0%

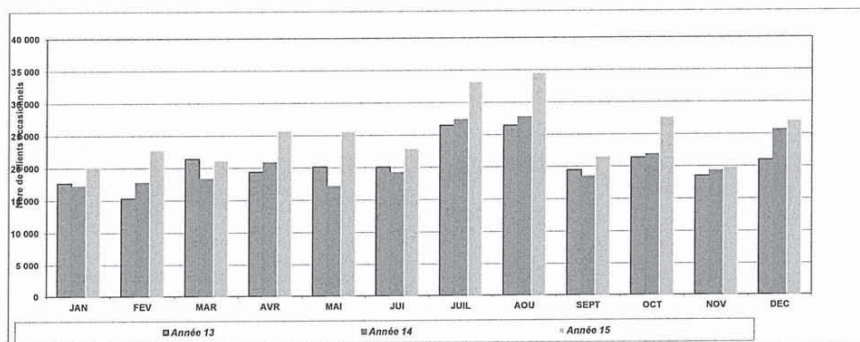
Capacité générale du parc 544 soit 6,81%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	17 687	17 243	20 177	2 490	14,08	2 934	17,02
FEV	15 343	17 777	22 787	7 445	48,52	5 010	28,18
MAR	21 421	18 330	21 155	-266	-1,24	2 825	15,41
AVR	19 377	20 838	25 744	6 367	32,86	4 906	23,54
MAI	20 131	17 139	25 595	5 464	27,14	8 456	49,34
JUI	20 060	19 205	22 912	2 852	14,22	3 707	19,30
JUIL	26 472	27 366	33 184	6 712	25,36	5 818	21,26
AOU	26 455	27 756	34 568	8 113	30,67	6 812	24,54
SEPT	19 454	18 450	21 479	2 025	10,41	3 029	16,42
OCT	21 382	21 870	27 679	6 297	29,45	5 809	26,56
NOV	18 542	19 301	19 867	1 325	7,15	566	2,93
DEC	20 980	25 647	27 083	6 103	29,09	1 436	5,60
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
17 687	17 243	20 177	2 490	14,08	2 934	17,02
33 030	35 020	42 964	9 935	30,08	7 944	22,68
54 451	53 350	64 119	9 669	17,76	10 769	20,19
73 828	74 188	89 863	16 036	21,72	15 675	21,13
93 959	91 327	115 458	21 500	22,88	24 131	26,42
114 019	110 532	138 370	24 352	21,36	27 838	25,19
140 491	137 898	171 554	31 064	22,11	33 656	24,41
166 946	165 654	206 122	39 177	23,47	40 468	24,43
186 400	184 104	227 601	41 202	22,10	43 497	23,63
207 782	205 974	255 280	47 499	22,86	49 306	23,94
226 324	225 275	275 147	48 824	21,57	49 872	22,14
247 304	250 922	302 230	54 927	22,21	51 308	20,45
247 304	250 922	302 230	54 927	22,21	51 308	20,45



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Barrière du Médoc

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 3,2%

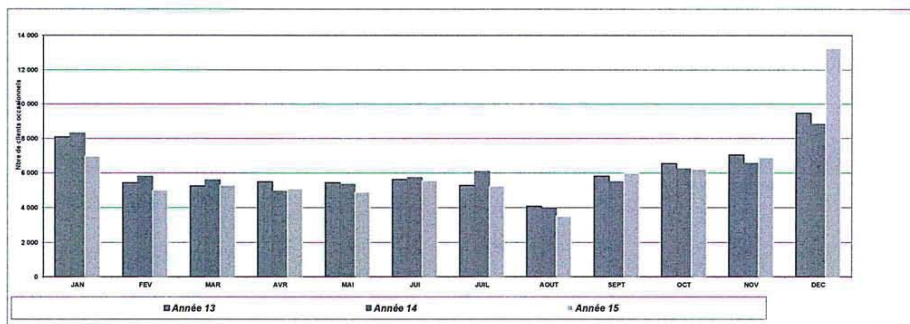
Capacité générale du parc 142 soit 1,78%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	8 095	8 320	6 980	-1 115	-13,77	-1 340	-16,11
FEV	5 418	5 801	4 988	-430	-7,94	-813	-14,01
MAR	5 238	5 590	5 276	38	0,73	-314	-5,62
AVR	5 495	4 945	5 076	-419	-7,63	131	2,65
MAI	5 439	5 347	4 889	-550	-10,11	-458	-8,57
JUI	5 614	5 740	5 544	-70	-1,24	-196	-3,41
JUIL	5 278	6 088	5 235	-43	-0,81	-853	-14,01
AOUT	4 084	3 967	3 488	-596	-14,59	-479	-12,07
SEPT	5 816	5 495	5 970	155	2,66	475	8,64
OCT	6 549	6 233	6 220	-329	-5,02	-13	-0,21
NOV	7 044	6 563	6 884	-160	-2,27	321	4,89
DEC	9 462	8 833	13 253	3 792	40,07	4 420	50,04
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
8 095	8 320	6 980	-1 115	-13,77	-1 340	-16,11
13 513	14 121	11 968	-1 545	-11,43	-2 153	-15,25
18 751	19 711	17 244	-1 507	-8,04	-2 467	-12,52
24 246	24 656	22 320	-1 926	-7,94	-2 336	-9,47
29 685	30 003	27 209	-2 476	-8,34	-2 794	-9,31
35 299	35 743	32 753	-2 546	-7,21	-2 990	-8,37
40 577	41 831	37 988	-2 589	-6,38	-3 843	-9,19
44 661	45 798	41 476	-3 185	-7,13	-4 322	-9,44
50 476	51 293	47 446	-3 030	-6,00	-3 847	-7,50
57 025	57 526	53 666	-3 359	-5,89	-3 860	-6,71
64 069	64 089	60 550	-3 519	-5,49	-3 539	-5,52
73 531	72 922	73 803	273	0,37	881	1,21
73 531	72 922	73 803	273	0,37	881	1,21



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Centre Commercial Mériadeck

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation : 48,6%

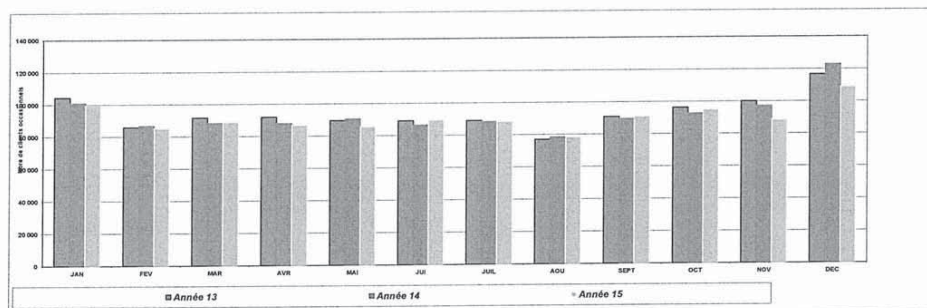
Capacité générale du parc 1377 soit 17,23%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	104 585	101 018	99 635	-4 950	-4,73	-1 383	-1,37
FEV	85 905	86 746	85 199	-706	-0,82	-1 547	-1,78
MAR	91 812	88 266	88 917	-2 895	-3,15	651	0,74
AVR	92 033	88 022	86 702	-5 331	-5,79	-1 320	-1,50
MAI	89 671	90 728	85 676	-3 995	-4,45	-5 052	-5,57
JUI	89 266	86 513	89 737	472	0,53	3 224	3,73
JUIL	89 089	88 413	88 253	-836	-0,94	-160	-0,18
AOU	77 041	78 492	78 343	1 302	1,69	-149	-0,19
SEPT	90 951	89 626	91 069	119	0,13	1 443	1,61
OCT	96 395	92 789	95 201	-1 194	-1,24	2 412	2,60
NOV	100 220	97 209	88 589	-11 631	-11,61	-8 620	-8,87
DEC	116 663	122 868	108 902	-7 761	-6,65	-13 966	-11,37
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
104 585	101 018	99 635	-4 950	-4,73	-1 383	-1,37
190 490	187 764	184 834	-5 656	-2,97	-2 930	-1,56
282 302	276 030	273 751	-8 551	-3,03	-2 279	-0,83
374 335	364 052	360 453	-13 882	-3,71	-3 599	-0,99
464 005	454 780	446 129	-17 876	-3,85	-8 651	-1,90
553 271	541 293	535 866	-17 405	-3,15	-5 427	-1,00
642 360	629 706	624 119	-18 241	-2,84	-5 587	-0,89
719 401	708 198	702 462	-16 939	-2,35	-5 736	-0,81
810 351	797 824	793 531	-16 820	-2,08	-4 293	-0,54
906 746	890 613	888 732	-18 014	-1,99	-1 881	-0,21
1 006 966	987 822	977 321	-29 645	-2,94	-10 501	-1,06
1 123 629	1 110 690	1 086 223	-37 406	-3,33	-24 467	-2,20



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Pessac Centre

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 1,8%

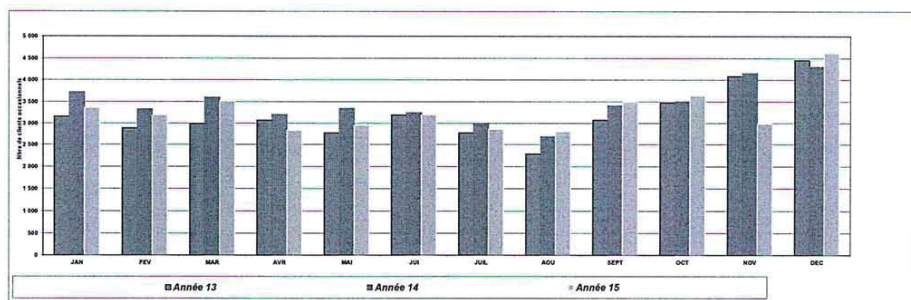
Capacité générale du parc 345 soit 4,32%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	3 158	3 718	3 361	203	6,43	-357	-9,60
FEV	2 885	3 329	3 189	304	10,54	-140	-4,21
MAR	2 981	3 596	3 513	532	17,85	-83	-2,31
AVR	3 072	3 204	2 830	-242	-7,88	-374	-11,67
MAI	2 772	3 345	2 953	182	6,55	-392	-11,72
JUI	3 194	3 251	3 196	3	0,08	-55	-1,69
JUIL	2 772	2 996	2 862	90	3,25	-134	-4,47
AOU	2 286	2 687	2 804	518	22,66	117	4,35
SEPT	3 076	3 406	3 496	421	13,67	90	2,64
OCT	3 473	3 507	3 639	166	4,78	132	3,76
NOV	4 085	4 157	2 987	-1 098	-26,88	-1 170	-28,15
DEC	4 460	4 306	4 623	163	3,65	317	7,36
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
3 158	3 718	3 361	203	6,43	-357	-9,60
6 043	7 047	6 550	507	8,39	-497	-7,05
9 024	10 643	10 063	1 039	11,51	-580	-5,45
12 096	13 847	12 893	797	6,59	-954	-6,89
14 868	17 192	15 846	979	6,58	-1 346	-7,83
18 061	20 443	19 042	981	5,43	-1 401	-6,85
20 833	23 439	21 904	1 071	5,14	-1 535	-6,55
23 119	26 126	24 708	1 589	6,87	-1 418	-5,43
26 195	29 532	28 204	2 010	7,67	-1 328	-4,50
29 668	33 039	31 843	2 176	7,33	-1 196	-3,62
33 753	37 196	34 830	1 078	3,19	-2 366	-6,36
38 213	41 502	39 453	1 241	3,25	-2 049	-4,94
38 213	41 502	39 453	1 241	3,25	-2 049	-4,94



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Porte de Bordeaux

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 1,0%

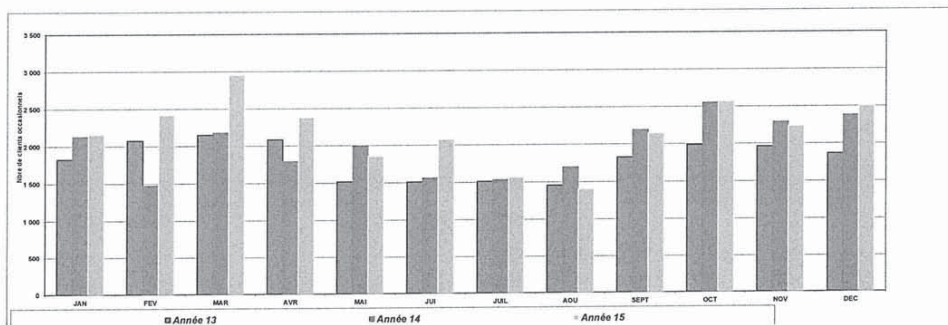
Capacité générale du parc 717 soit 8,97%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	1 829	2 130	2 160	331	18,10	30	1,41
FEV	2 077	1 477	2 418	341	16,42	941	63,71
MAR	2 153	2 181	2 957	804	37,34	776	35,58
AVR	2 086	1 792	2 383	298	14,27	591	32,98
MAI	1 518	1 992	1 856	339	22,31	-136	-6,83
JUI	1 511	1 563	2 081	571	37,77	518	33,14
JUIL	1 514	1 537	1 567	53	3,50	30	1,95
AOU	1 457	1 699	1 402	-55	-3,77	-297	-17,48
SEPT	1 830	2 194	2 147	317	17,32	-47	-2,14
OCT	1 990	2 553	2 568	578	29,05	15	0,59
NOV	1 965	2 295	2 237	272	13,84	-58	-2,53
DEC	1 869	2 382	2 507	639	34,17	125	5,25
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
1 829	2 130	2 160	331	18,10	30	1,41
3 906	3 607	4 578	672	17,20	971	26,92
6 059	5 788	7 535	1 476	24,36	1 747	30,18
8 145	7 580	9 918	1 774	21,78	2 338	30,84
9 662	9 572	11 774	2 112	21,86	2 202	23,00
11 173	11 135	13 855	2 683	24,01	2 720	24,43
12 687	12 672	15 422	2 736	21,56	2 750	21,70
14 144	14 371	16 824	2 681	18,95	2 453	17,07
15 974	16 565	18 971	2 998	18,77	2 406	14,52
17 964	19 118	21 539	3 576	19,90	2 421	12,66
19 929	21 413	23 776	3 848	19,31	2 363	11,04
21 797	23 795	26 283	4 486	20,58	2 488	10,46
21 797	23 795	26 283	4 486	20,58	2 488	10,46



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Cité Mondiale

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 2,6%

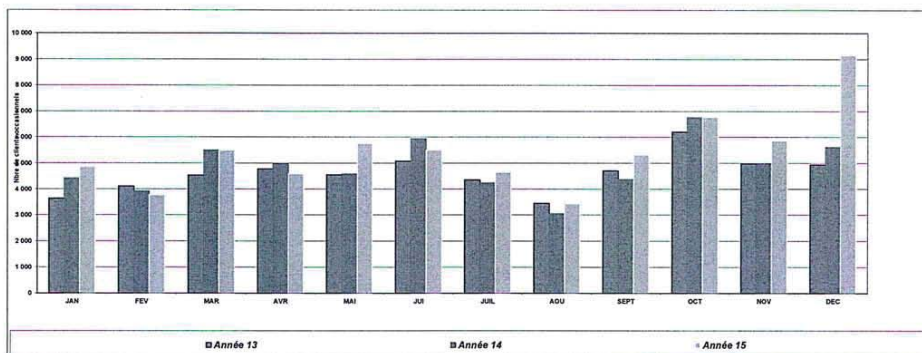
Capacité générale du parc 699 soit 8,75%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	3 638	4 423	4 863	1 225	33,67	440	9,95
FEV	4 118	3 922	3 780	-338	-8,21	-142	-3,62
MAR	4 539	5 501	5 498	959	21,13	-3	-0,05
AVR	4 778	4 972	4 591	-187	-3,91	-381	-7,66
MAI	4 554	4 591	5 757	1 204	26,43	1 166	25,40
JUI	5 082	5 943	5 510	428	8,42	-433	-7,29
JUIL	4 358	4 240	4 649	291	6,68	409	9,65
AOU	3 445	3 055	3 435	-10	-0,29	380	12,44
SEPT	4 714	4 376	5 324	611	12,95	948	21,66
OCT	6 201	6 768	6 774	573	9,24	6	0,09
NOV	4 983	4 978	5 864	881	17,68	886	17,80
DEC	4 946	5 614	9 167	4 222	85,36	3 553	63,29
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
3 638	4 423	4 863	1 225	33,67	440	9,95
7 756	8 345	8 643	887	11,44	298	3,57
12 295	13 846	14 141	1 846	15,01	295	2,13
17 073	18 818	18 732	1 659	9,72	-86	-0,46
21 627	23 409	24 489	2 863	13,24	1 080	4,61
26 709	29 352	29 999	3 291	12,32	647	2,20
31 067	33 592	34 648	3 582	11,53	1 056	3,14
34 512	36 647	38 083	3 572	10,35	1 436	3,92
39 225	41 023	43 407	4 182	10,66	2 384	5,81
45 426	47 791	50 181	4 755	10,47	2 390	5,00
50 409	52 769	56 045	5 636	11,18	3 276	6,21
55 355	58 383	65 212	9 858	17,81	6 829	11,70
55 355	58 383	65 212	9 858	17,81	6 829	11,70



Fréquentation horaire Quai Deschamps

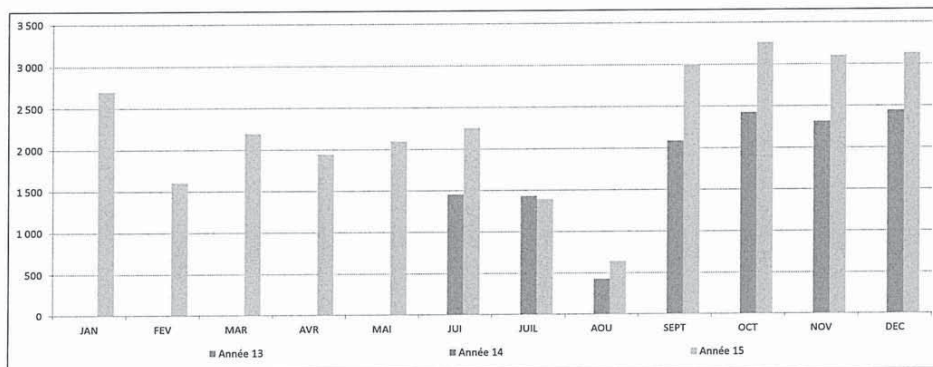


Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN			2 706			2 706	
FEV			1 607			1 607	
MAR			2 194			2 194	
AVR			1 945			1 945	
MAI			2 096			2 096	
JUI		1 453	2 254			801	55,09
JUIL		1 432	1 395			-37	-2,58
AOU		430	642			212	49,30
SEPT		2 091	3 004			913	43,66
OCT		2 428	3 264			836	34,43
NOV		2 318	3 103			785	33,87
DEC		2 447	3 132			685	27,99
TOTAL							

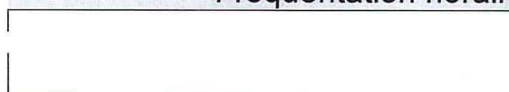
Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
		2 706				
		4 313				
		6 507				
		8 452				
		10 548				
	1 453	12 802				
	2 885	14 197				
	3 315	14 839				
	5 406	17 843				
	7 834	21 107				
	10 152	24 210				
	12 599	27 342				
	12 599	27 342				



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Château Descas

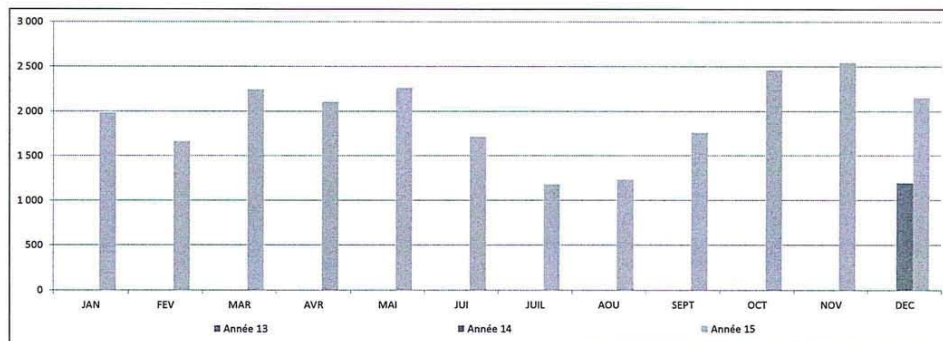


Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN			1 984				
FEV			1 661				
MAR			2 244				
AVR			2 107				
MAI			2 262				
JUI			1 714				
JUIL			1 178				
AOU			1 234				
SEPT			1 761				
OCT			2 462				
NOV			2 547				
DEC		1 196	2 153			957	
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
		1 984				
		3 645				
		5 889				
		7 996				
		10 258				
		11 972				
		13 150				
		14 384				
		16 145				
		18 607				
		21 154				
	1 196	23 307			22 111	
1 196	23 307				22 111	#####





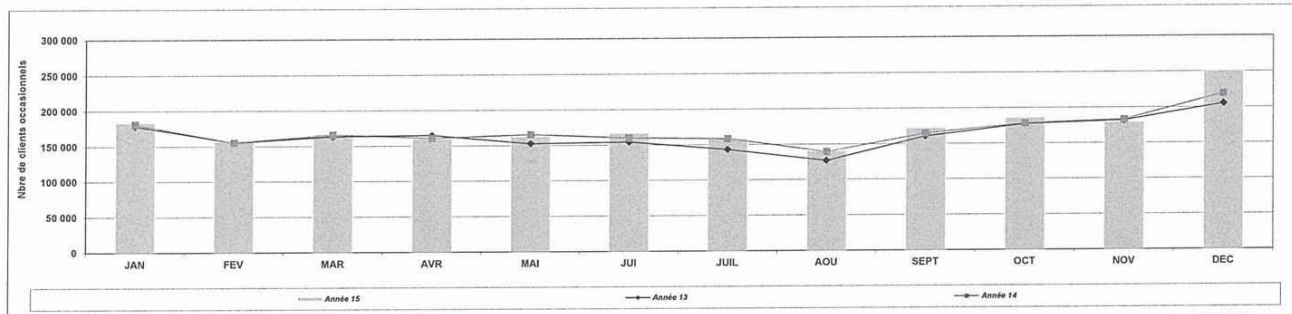
Tous Parcs de Stationnement hors Saint Jean

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	178 954	181 446	183 758	4 804	2,68	2 312	1,27
FEV	155 275	155 411	156 974	1 699	1,09	1 563	1,01
MAR	163 652	166 046	167 590	3 938	2,41	1 544	0,93
AVR	164 998	160 775	160 309	-4 689	-2,84	-466	-0,29
MAI	152 978	165 603	162 974	9 996	6,53	-2 630	-1,59
JUI	154 473	160 287	166 985	12 512	8,10	6 698	4,18
JUIL	143 360	158 628	158 719	15 359	10,71	91	0,06
AOU	127 207	139 604	140 496	13 289	10,45	892	0,64
SEPT	160 859	164 788	172 479	11 621	7,22	7 691	4,67
OCT	177 756	178 542	186 210	8 454	4,76	7 668	4,29
NOV	181 948	183 204	179 820	-2 128	-1,17	-3 384	-1,85
DEC	205 661	219 684	251 188	45 527	22,14	31 504	14,34
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
178 954	181 446	183 758	4 804	2,68	2 312	1,27
334 229	336 857	340 732	6 503	1,95	3 875	1,15
497 881	502 903	508 322	10 441	2,10	5 419	1,08
662 879	663 678	668 631	5 752	0,87	4 953	0,75
815 857	829 281	831 605	15 748	1,93	2 324	0,28
970 329	989 568	998 589	28 260	2,91	9 021	0,91
1 113 689	1 148 196	1 157 308	43 619	3,92	9 112	0,79
1 240 896	1 287 800	1 297 804	56 908	4,59	10 004	0,78
1 401 755	1 452 588	1 470 283	68 529	4,89	17 695	1,22
1 579 511	1 631 130	1 656 493	76 983	4,87	25 363	1,55
1 761 459	1 814 334	1 836 313	74 855	4,25	21 979	1,21
1 967 120	2 034 018	2 087 501	120 382	6,12	53 483	2,63
1 967 120	2 034 018	2 087 501	120 382	6,12	53 483	2,63





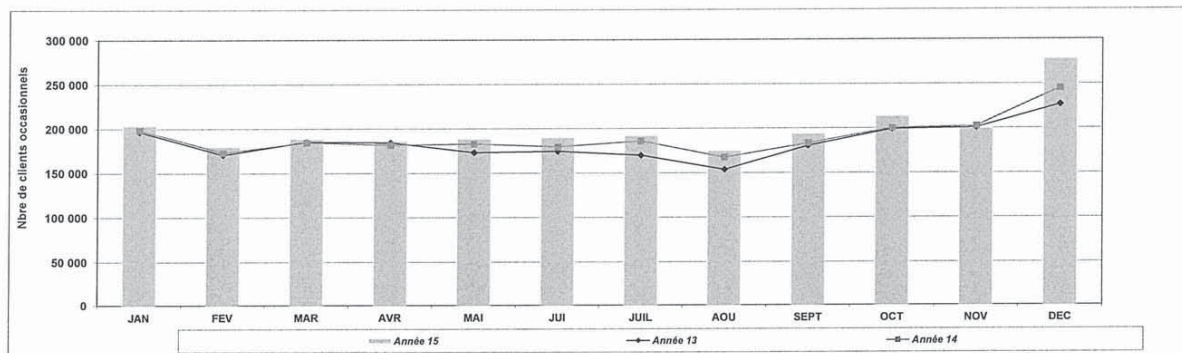
Tous Parcs de Stationnement

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
FEV	170 618	173 188	179 761	9 144	5,36	6 573	3,80
MAR	185 073	184 376	188 745	3 672	1,98	4 369	2,37
AVR	184 375	181 613	186 053	1 678	0,91	4 440	2,44
MAI	173 109	182 742	188 569	15 460	8,93	5 827	3,19
JUI	174 533	179 492	189 897	15 364	8,80	10 405	5,80
JUIL	169 832	185 994	191 903	22 071	13,00	5 909	3,18
AOU	153 662	167 360	175 064	21 402	13,93	7 704	4,60
SEPT	180 313	183 238	193 958	13 646	7,57	10 720	5,85
OCT	199 138	200 412	213 889	14 751	7,41	13 477	6,72
NOV	200 490	202 505	199 687	-803	-0,40	-2 818	-1,39
DEC	226 641	245 331	278 271	51 630	22,78	32 940	13,43
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
367 259	371 877	383 696	16 438	4,48	11 819	3,18
552 332	556 253	572 441	20 110	3,64	16 188	2,91
736 707	737 866	758 494	21 788	2,96	20 628	2,80
909 815	920 608	947 063	37 248	4,09	26 455	2,87
1 084 348	1 100 100	1 136 959	52 612	4,85	36 859	3,35
1 254 180	1 286 094	1 328 862	74 683	5,95	42 768	3,33
1 407 842	1 453 454	1 503 926	96 085	6,82	50 472	3,47
1 588 154	1 636 692	1 697 884	109 730	6,91	61 192	3,74
1 787 292	1 837 104	1 911 773	124 481	6,96	74 669	4,06
1 987 782	2 039 609	2 111 460	123 678	6,22	71 851	3,52
2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59
2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59



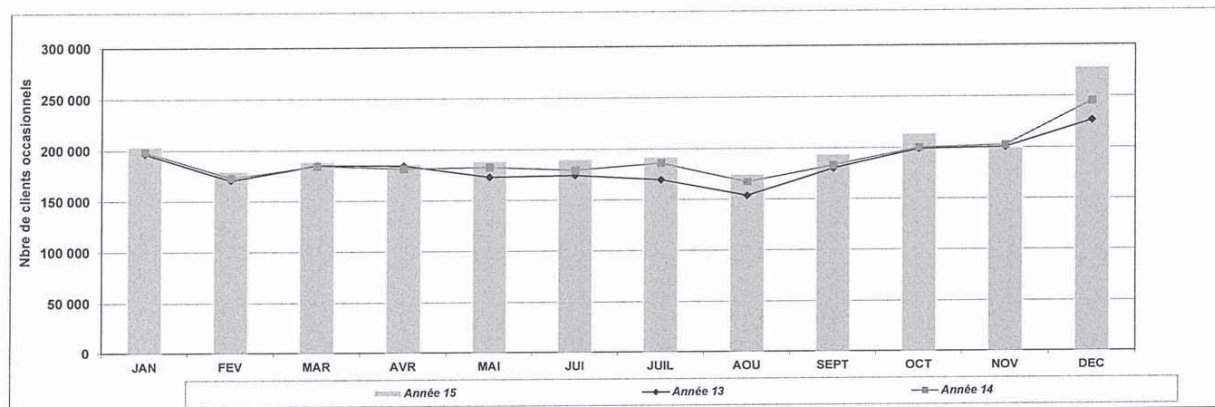
Tous Parcs de Stationnement hors parkings provisoires

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	196 641	198 689	199 245	2 604	1,32	556	0,28
FEV	170 618	173 188	176 493	5 876	3,44	3 305	1,91
MAR	185 073	184 376	184 307	-766	-0,41	-69	-0,04
AVR	184 375	181 613	182 001	-2 374	-1,29	388	0,21
MAI	173 109	182 742	184 211	11 102	6,41	1 469	0,80
JUI	174 533	178 039	185 929	11 397	6,53	7 890	4,43
JUIL	169 832	184 562	189 330	19 498	11,48	4 768	2,58
AOU	153 662	166 930	173 188	19 526	12,71	6 258	3,75
SEPT	180 313	181 147	189 193	8 881	4,93	8 046	4,44
OCT	199 138	197 984	208 163	9 025	4,53	10 179	5,14
NOV	200 490	200 187	194 037	-6 453	-3,22	-6 150	-3,07
DEC	226 641	241 688	272 986	46 345	20,45	31 298	12,95
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
196 641	198 689	199 245	2 604	1,32	556	0,28
367 259	371 877	375 738	8 480	2,31	3 861	1,04
552 332	556 253	560 045	7 714	1,40	3 792	0,68
736 707	737 866	742 046	5 340	0,72	4 180	0,57
909 815	920 608	926 257	16 442	1,81	5 649	0,61
1 084 348	1 098 647	1 112 186	27 838	2,57	13 539	1,23
1 254 180	1 283 209	1 301 516	47 336	3,77	18 307	1,43
1 407 842	1 450 139	1 474 704	66 862	4,75	24 565	1,69
1 588 154	1 631 286	1 663 897	75 743	4,77	32 611	2,00
1 787 292	1 829 270	1 872 060	84 768	4,74	42 790	2,34
1 987 782	2 029 457	2 066 097	78 315	3,94	36 640	1,81
2 214 423	2 271 145	2 339 083	124 660	5,63	67 938	2,99
2 214 423	2 271 145	2 339 083	124 660	5,63	67 938	2,99



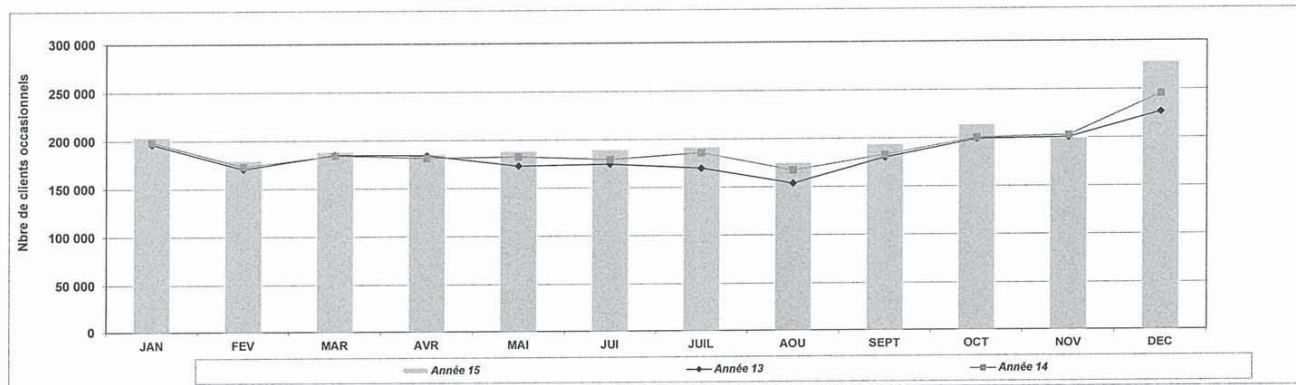
Tous Parcs de Stationnement hors Saint Jean et parcs provisoires

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	178 954	181 446	179 068	114	0,06	-2 378	-1,31
FEV	155 275	155 411	153 706	-1 569	-1,01	-1 705	-1,10
MAR	163 652	166 046	163 152	-500	-0,31	-2 894	-1,74
AVR	164 998	160 775	156 257	-8 741	-5,30	-4 518	-2,81
MAI	152 978	165 603	158 616	5 638	3,69	-6 988	-4,22
JUI	154 473	158 834	163 017	8 545	5,53	4 183	2,63
JUIL	143 360	157 196	156 146	12 786	8,92	-1 050	-0,67
AOU	127 207	139 174	138 620	11 413	8,97	-554	-0,40
SEPT	160 859	162 697	167 714	6 856	4,26	5 017	3,08
OCT	177 756	176 114	180 484	2 728	1,53	4 370	2,48
NOV	181 948	180 886	174 170	-7 778	-4,27	-6 716	-3,71
DEC	205 661	216 041	245 903	40 242	19,57	29 862	13,82
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
178 954	181 446	179 068	114	0,06	-2 378	-1,31
334 229	336 857	332 774	-1 455	-0,44	-4 083	-1,21
497 881	502 903	495 926	-1 955	-0,39	-6 977	-1,39
662 879	663 678	652 183	-10 696	-1,61	-11 495	-1,73
815 857	829 281	810 799	-5 058	-0,62	-18 483	-2,23
970 329	988 115	973 816	3 487	0,36	-14 300	-1,45
1 113 689	1 145 311	1 129 962	16 273	1,46	-15 350	-1,34
1 240 896	1 284 485	1 268 582	27 686	2,23	-15 904	-1,24
1 401 755	1 447 182	1 436 296	34 541	2,46	-10 887	-0,75
1 579 511	1 623 296	1 616 780	37 269	2,36	-6 517	-0,40
1 761 459	1 804 182	1 790 950	29 491	1,67	-13 233	-0,73
1 967 120	2 020 223	2 036 853	69 733	3,54	16 630	0,82
1 967 120	2 020 223	2 036 853	69 733	3,54	16 630	0,82





Les comparatifs mensuels sont établis chaque 1er du mois par rapport au 1er du mois précédent ainsi que par rapport à la situation constatée le 1er janvier de l'année de référence.

PARCUB - 9 Terrasse du Front du Médoc - BP 722 - 33006 Bordeaux Cedex

CAPACITE DES ESPACES 2 ROUES VELOS ET MOTOS

PARKINGS	Espaces 2 roues vélos	Espaces 2 roues motos
HYPERCENTRE		
Centre Commercial Mériadeck	32	38
Front du Médoc	69	57
Place Gambetta	98	
Parking Gambetta		27
Lhôte	48	4
Pey-Berland	30	30
CENTRE		
8 Mai 45	40	26
Victoire	60	10
Porte de Bordeaux	56	5
PERIPHERIE		
Pessac	28	10
Mérignac	32	14
TOTAL	493	221

Annexe n° 6

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2015

INSATISFACTIONS

SINISTRES

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier					6		3	9	4		1			1	2	8	17
Février					1		9	10	1					1		2	12
Mars			1		3		6	10	1		1					2	12
Avril					3		11	14	4		3				1	8	22
Mai							4	4	1		1			3	2	7	11
Juin							5	5	2						6	9	14
Juillet					2		2	4	4			4		1	1	9	13
Août					4		13	17			1			2	5	8	25
Septembre					4		8	12		1	2		2		3	8	20
Octobre	1				2		5	8	1		3			1	3	8	16
Novembre					6		16	22	1					3	4	8	30
Décembre					4		11	15						2	4	6	21
TOTAL	1	0	1	0	35	0	93	130	19	1	12	4	2	14	31	83	213

LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équités
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
45333506900010

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
PARCUB Stationnement

POSTE COMPTABLE DE : RECETTE DES FINANCES BX METROPOL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PARCUB Stationnement (2)

ANNEE 2015

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	18
--------------------------	----

PARCUB Stationnement - PARCUB Stationnement - CA - 2015

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ». III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 16 125 853,87	G 16 446 755,91	G-A 320 902,04
	Section d'investissement	B 6 011 472,63	H 4 575 815,96	H-B -1 435 656,67

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 4 106 746,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 12 669 848,05 (si excédent)

=

=

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 22 137 326,50	Q= G+H+I+J 37 799 166,53	=Q-P 15 661 840,03

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 53 382,79	K 0,00
	Section d'investissement	F 81 469,08	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 134 851,87	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 16 179 236,66	= G+I+K 20 553 502,52	4 374 265,86
	Section d'investissement = B+D+F 6 092 941,71	= H+J+L 17 245 664,01	11 152 722,30
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 22 272 178,37	= G+H+I+J+K+L 37 799 166,53	15 526 988,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 53 382,79	K 0,00
011	Charges à caractère général	53 382,79	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 81 469,08	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 818,30	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 915,77	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 453,47	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45811	Opération pour compte de tiers n° 1 - BEAUJON (3)	9 281,54	0,00
45812	Opération pour compte de tiers n° 2 - DENIS (3)	0,00	0,00
45821	Opération pour compte de tiers n° 1 - Recettes Parc BEAUJON (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 351 515,00	3 560 222,84	947 477,99	53 382,79	790 431,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 433 639,00	7 358 231,14	0,00	0,00	75 407,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des dépenses de gestion courante		12 800 154,00	10 918 453,98	947 477,99	53 382,79	880 839,24
66	Charges financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	105 000,00	67 205,00	852,30	0,00	36 942,70
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 257 654,00	10 985 658,98	948 330,29	53 382,79	1 270 281,94
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
TOTAL		17 570 852,00	15 177 523,58	948 330,29	53 382,79	1 391 615,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	607 000,00	404 571,49	0,00	0,00	202 428,51
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 405 012,00	14 048 206,98	0,00	0,00	356 805,02
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 294 600,00	1 174 130,91	0,00	0,00	120 469,09
Total des recettes de gestion courante		16 306 612,00	15 626 909,38	0,00	0,00	679 702,62
76	Produits financiers	2 000,00	5 305,72	0,00	0,00	-3 305,72
77	Produits exceptionnels	395 000,00	102 527,09	0,00	0,00	292 472,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 703 612,00	15 734 742,19	0,00	0,00	968 869,81
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	867 240,00	712 013,72			155 226,28
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		867 240,00	712 013,72			155 226,28
TOTAL		17 570 852,00	16 446 755,91	0,00	0,00	1 124 096,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		4 106 746,61				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	124 749,00	46 080,15	26 818,30	51 850,55
21	Immobilisations corporelles	5 763 400,00	479 546,43	17 915,77	5 265 937,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 325 058,00	4 495 460,71	27 453,47	3 802 143,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 213 207,00	5 021 087,29	72 187,54	9 119 932,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	973 600,00			
	Total des dépenses financières	973 600,00	0,00	0,00	973 600,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	776 400,00	278 371,62	9 281,54	488 746,84
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 963 207,00	5 299 458,91	81 469,08	10 582 279,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	867 240,00	712 013,72		155 226,28
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	867 240,00	712 013,72		155 226,28
	TOTAL	16 830 447,00	6 011 472,63	81 469,08	10 737 505,29
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
	Total des recettes d'équipement	50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	1 050 000,00	300 000,00	0,00	750 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 100 000,00	383 951,36	0,00	716 048,64
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
	TOTAL	5 413 198,00	4 575 815,96	0,00	837 382,04
	Pour information	12 669 848,05			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 507 700,83		4 507 700,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 358 231,14		7 358 231,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	68 057,30	0,00	68 057,30
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	4 191 864,60	4 191 864,60
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		11 933 989,27	4 191 864,60	16 125 853,87

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 125 853,87
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	539 940,00	539 940,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		172 073,72	172 073,72
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	46 080,15	0,00	46 080,15
21	Immobilisations corporelles (6)	479 546,43	0,00	479 546,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 495 460,71	0,00	4 495 460,71
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	278 371,62	0,00	278 371,62
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		5 299 458,91	712 013,72	6 011 472,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	6 011 472,63
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	404 571,49		404 571,49
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 048 206,98		14 048 206,98
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 174 130,91		1 174 130,91
76	Produits financiers	5 305,72	0,00	5 305,72
77	Produits exceptionnels	102 527,09	539 940,00	642 467,09
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	172 073,72	172 073,72
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		15 734 742,19	712 013,72	16 446 755,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 106 746,61
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 553 502,52
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		784 000,00	784 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	83 951,36	0,00	83 951,36
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 407 864,60	3 407 864,60
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	300 000,00	0,00	300 000,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		383 951,36	4 191 864,60	4 575 815,96

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	12 669 848,05
---	----------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 245 664,01
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 351 515,00	3 560 222,84	947 477,99	53 382,79	790 431,38
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	180 000,00	185 836,71	0,00	0,00	-5 836,71
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	773 400,00	693 431,73	59 800,44	0,00	20 167,83
6063	Fournitures entretien et petit équi	251 335,00	214 873,91	74,97	1 692,45	34 693,67
6064	Fournitures administratives	26 900,00	20 826,52	0,00	472,84	5 600,64
6066	Carburants	18 000,00	16 224,01	1 345,13	0,00	430,86
6068	Autres matières et fournitures	3 900,00	2 227,10	0,00	0,00	1 672,90
611	Sous-traitance générale	164 400,00	161 812,51	0,00	0,00	2 587,49
6135	Locations mobilières	56 052,00	47 164,65	0,00	0,00	8 887,35
614	Charges locatives et de copropriété	307 000,00	224 200,16	33 433,32	0,00	49 366,52
6152	Entretien et réparat° biens immobiliers	291 800,00	170 197,38	0,00	0,00	121 602,62
61551	Entretien matériel roulant	17 300,00	12 088,39	0,00	1 301,97	3 909,64
6156	Maintenance	1 004 648,00	623 129,29	1 747,88	42 958,28	336 812,55
6168	Autres	200 000,00	103 193,72	0,00	0,00	96 806,28
618	Divers	12 000,00	9 866,84	0,00	0,00	2 133,16
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
6226	Honoraires	110 400,00	104 870,50	0,00	6 020,00	-490,50
6231	Annonces et insertions	34 300,00	15 229,25	0,00	0,00	19 070,75
6236	Catalogues et imprimés	4 880,00	1 682,74	0,00	0,00	3 197,26
6251	Voyages et déplacements	18 000,00	14 634,67	394,55	0,00	2 970,78
6257	Réceptions	6 000,00	4 614,29	635,47	0,00	750,24
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	41 268,56	3 161,90	0,00	10 569,54
6262	Frais de télécommunications	105 500,00	75 020,64	231,12	327,25	29 920,99
627	Services bancaires et assimilés	100 000,00	69 319,37	6 182,21	0,00	24 498,42
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 350,00	0,00	0,00	1 650,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	21 448,74	0,00	610,00	2 941,26
63512	Taxes foncières	850 000,00	27 209,00	810 557,00	0,00	12 234,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	730 000,00	698 502,16	29 914,00	0,00	1 583,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 433 639,00	7 358 231,14	0,00	0,00	75 407,86
6211	Personnel intérimaire	488 900,00	488 889,19	0,00	0,00	10,81
6312	Taxe d'apprentissage	47 512,00	47 429,83	0,00	0,00	82,17
6313	Participat° employeurs format° continue	68 751,00	68 071,06	0,00	0,00	679,94
6411	Salaires, appointements, commissions	4 414 433,00	4 414 337,89	0,00	0,00	95,11
6412	Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	49 658,00	49 604,37	0,00	0,00	53,63
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 348 571,00	1 346 302,00	0,00	0,00	2 269,00
6452	Cotisations aux mutuelles	290 741,00	247 298,95	0,00	0,00	43 442,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	308 339,00	308 239,10	0,00	0,00	99,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	170 617,00	154 536,00	0,00	0,00	16 081,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	40 614,00	40 526,70	0,00	0,00	87,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 500,00	9 715,50	0,00	0,00	2 784,50
6478	Autres charges sociales diverses	67 575,00	60 707,88	0,00	0,00	6 867,12
648	Autres charges de personnel	125 428,00	122 572,67	0,00	0,00	2 855,33
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		12 800 154,00	10 918 453,98	947 477,99	53 382,79	880 839,24
66	Charges financières (b) (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	105 000,00	67 205,00	852,30	0,00	36 942,70
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	80 000,00	67 205,00	852,30	0,00	11 942,70
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
695	Impôts sur les bénéfices	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (f)	250 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		13 257 654,00	10 985 658,98	948 330,29	53 382,79	1 270 281,94
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 529 198,00	3 407 864,60			121 333,40
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	784 000,00	784 000,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 570 852,00	15 177 523,58	948 330,29	53 382,79	1 391 615,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	607 000,00	404 571,49	0,00	0,00	202 428,51
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	180 000,00	144 102,68	0,00	0,00	35 897,32
64198	Autres remboursements	427 000,00	260 468,81	0,00	0,00	166 531,19
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 405 012,00	14 048 206,98	0,00	0,00	356 805,02
706	Prestations de services	13 862 482,00	13 450 894,32	0,00	0,00	411 587,68
7087	Remboursement de frais	542 530,00	597 312,66	0,00	0,00	-54 782,66
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 294 600,00	1 174 130,91	0,00	0,00	120 469,09
758	Produits divers de gestion courante	1 294 600,00	1 174 130,91	0,00	0,00	120 469,09
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		16 306 612,00	15 626 909,38	0,00	0,00	679 702,62
76	Produits financiers (b)	2 000,00	5 305,72	0,00	0,00	-3 305,72
7688	Autres	2 000,00	5 305,72	0,00	0,00	-3 305,72
77	Produits exceptionnels (c)	395 000,00	102 527,09	0,00	0,00	292 472,91
7718	Autres produits except. opérat° gestion	380 000,00	100 637,90	0,00	0,00	279 362,10
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	28,10	0,00	0,00	-28,10
778	Autres produits exceptionnels	15 000,00	1 861,09	0,00	0,00	13 138,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		16 703 612,00	15 734 742,19	0,00	0,00	968 869,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	867 240,00	712 013,72			155 226,28
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	539 940,00	539 940,00			0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	327 300,00	172 073,72			155 226,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		867 240,00	712 013,72			155 226,28
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		17 570 852,00	16 446 755,91	0,00	0,00	1 124 096,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		4 106 746,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	124 749,00	46 080,15	26 818,30	51 850,55
2033	Frais d'insertion	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	94 749,00	46 080,15	26 818,30	21 850,55
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 763 400,00	479 546,43	17 915,77	5 265 937,80
2131	Bâtiments	1 094 000,00	0,00	0,00	1 094 000,00
2135	Installations générales, agencements	3 703 000,00	282 039,99	0,00	3 420 960,01
2154	Matériel industriel	694 500,00	158 843,76	9 164,34	526 491,90
2182	Matériel de transport	30 000,00	13 839,33	0,00	16 160,67
2183	Matériel de bureau et informatique	241 900,00	23 573,35	8 751,43	209 575,22
2185	Cheptel	0,00	1 250,00	0,00	-1 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 325 058,00	4 495 460,71	27 453,47	3 802 143,82
2313	Constructions	8 275 000,00	4 293 240,57	27 453,47	3 954 305,96
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	6 657,74	0,00	-6 657,74
238	Avances commandes immo. incorp.	50 058,00	195 562,40	0,00	-145 504,40
Total des dépenses d'équipement		14 213 207,00	5 021 087,29	72 187,54	9 119 932,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	973 600,00			
Total des dépenses financières		973 600,00	0,00	0,00	973 600,00
45811	BEAUJON (4)	765 000,00	266 971,62	9 281,54	488 746,84
45812	DENIS (4)	11 400,00	11 400,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		776 400,00	278 371,62	9 281,54	488 746,84
TOTAL DEPENSES REELLES		15 963 207,00	5 299 458,91	81 469,08	10 582 279,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	867 240,00	712 013,72		155 226,28
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	867 240,00	712 013,72		155 226,28
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	383 839,00	383 839,00		0,00
13932	Amendes de police	156 101,00	156 101,00		0,00
15722	Provisions pour gros entretien	327 300,00	172 073,72		155 226,28
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		867 240,00	712 013,72		155 226,28
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 830 447,00	6 011 472,63	81 469,08	10 737 505,29
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
2313	Constructions	0,00	71 957,14	0,00	-71 957,14
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	11 994,22	0,00	38 005,78
Total des recettes d'équipement		50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45821	Recettes Parc BEAUJON (3)	1 050 000,00	300 000,00	0,00	750 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 050 000,00	300 000,00	0,00	750 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 100 000,00	383 951,36	0,00	716 048,64
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
15182	Autres provisions pour risques	84 000,00	84 000,00		0,00
15722	Provisions pour gros entretien	700 000,00	700 000,00		0,00
28033	Frais d'insertion	4 541,00	19 111,17		-14 570,17
2805	Licences, logiciels, droits similaires	70 469,00	45 916,38		24 552,62
28131	Bâtiments	61 826,00	59 566,46		2 259,54
28135	Installations générales, agencements, ..	262 637,00	138 277,71		124 359,29
28154	Matériel industriel	448 123,00	434 078,06		14 044,94
28182	Matériel de transport	27 939,00	29 102,48		-1 163,48
28183	Matériel de bureau et informatique	45 776,00	33 981,29		11 794,71
28184	Mobilier	389,00	388,98		0,02
28185	Cheptel	16,00	16,48		-0,48
28231	Bâtiments (affectation)	2 421 402,00	2 421 401,62		0,38
28235	Installations générales (affectation)	150 078,00	190 021,54		-39 943,54
28254	Instal. Matériel industriel (affect)	36 002,00	36 002,43		-0,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 413 198,00	4 575 815,96	0,00	837 382,04
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		12 669 848,05			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- PARCUB FOURRIERE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 45333506900192

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES BX METROPOL

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : FOURRIERE (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	25
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

Sans Objet

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	PARCUB FOURRIERE FOURRIERE	CA 2015
------------	-------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 702 474,04	G 2 426 191,30
	Section d'investissement	B 3 490,57	H 140 968,29

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 493 405,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 705 964,61	= G+H+I+J	3 060 565,29
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 702 474,04	= G+I+K 2 919 597,00
	Section d'investissement	= B+D+F 3 490,57	= H+J+L 140 968,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 705 964,61	= G+H+I+J+K+L 3 060 565,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 867 495,00	1 811 523,16	43 224,52	0,00	12 747,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	243 000,00	234 222,65	0,00	0,00	8 777,35
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 218,00	20 217,64	0,00	0,00	21 000,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 151 713,00	2 065 963,45	43 224,52	0,00	42 525,03
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	86 000,00	68 991,55	0,00	0,00	17 008,45
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	420 250,00	0,00			420 250,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 657 963,00	2 134 955,00	43 224,52	0,00	479 783,48
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	114 000,00	524 294,52			-410 294,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		114 000,00	524 294,52			-410 294,52
TOTAL		2 771 963,00	2 659 249,52	43 224,52	0,00	69 488,96
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	524,27	0,00	0,00	5 475,73
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
Pour information		(3) 493 405,70				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 000,00	2 388,00	0,00	71 612,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	1 102,57	0,00	38 897,43
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	114 000,00	113 276,37		723,63

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	114 000,00	113 276,37		723,63
	TOTAL	141 691,92	140 968,29	0,00	723,63
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 854 747,68		1 854 747,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 222,65		234 222,65
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 217,64		20 217,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	68 991,55	0,00	68 991,55
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	524 294,52	524 294,52
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 178 179,52	524 294,52	2 702 474,04
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisation d'immo. (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 388,00	0,00	2 388,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 102,57	0,00	1 102,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		3 490,57	0,00	3 490,57
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 425 667,03		2 425 667,03
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	524,27	0,00	524,27
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 426 191,30	0,00	2 426 191,30
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				493 405,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 691,92		27 691,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
19	Différences sur réalisation d'immo.		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		113 276,37	113 276,37
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		27 691,92	113 276,37	140 968,29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 867 495,00	1 811 523,16	43 224,52	0,00	12 747,32
605	Achats matériel, équipements et travaux	2 450,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 750,00	2 621,59	122,83	0,00	5,58
60631	Fournitures d'entretien	400,00	65,56	0,00	0,00	334,44
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 660,00	2 798,24	0,00	0,00	861,76
611	Contrats de prestations de services	1 295 748,00	1 293 451,10	2 133,69	0,00	163,21
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	2 374,64	0,00	0,00	125,36
6156	Maintenance	4 000,00	1 718,74	0,00	0,00	2 281,26
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	65 497,00	60 364,18	5 292,00	0,00	-159,18
6236	Catalogues et imprimés	6 800,00	6 757,37	0,00	0,00	42,63
6251	Voyages et déplacements	200,00	24,00	0,00	0,00	176,00
6257	Réceptions	1 200,00	144,00	0,00	0,00	1 056,00
6261	Frais d'affranchissement	6 100,00	6 072,68	0,00	0,00	27,32
6262	Frais de télécommunications	5 400,00	4 057,66	0,00	0,00	1 342,34
627	Services bancaires et assimilés	3 150,00	3 109,57	0,00	0,00	40,43
6281	Concours divers (cotisations)	2 350,00	1 713,15	0,00	0,00	636,85
62878	Remb. frais à d'autres organismes	461 930,00	426 250,68	35 676,00	0,00	3,32
63512	Taxes foncières	60,00	0,00	0,00	0,00	60,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	243 000,00	234 222,65	0,00	0,00	8 777,35
6218	Autre personnel extérieur	95 600,00	95 554,81	0,00	0,00	45,19
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	84 700,00	82 860,59	0,00	0,00	1 839,41
64118	Autres indemnités titulaires	26 800,00	26 704,68	0,00	0,00	95,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 600,00	26 900,19	0,00	0,00	6 699,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 300,00	2 202,38	0,00	0,00	97,62
6471	Prestat* versées pour le compte du FNAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 218,00	20 217,64	0,00	0,00	21 000,36
6541	Créances admises en non-valeur	39 420,00	19 419,64	0,00	0,00	20 000,36
6542	Créances éteintes	1 798,00	798,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 151 713,00	2 065 963,45	43 224,52	0,00	42 525,03
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	86 000,00	68 991,55	0,00	0,00	17 008,45
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	74 000,00	57 466,83	0,00	0,00	16 533,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00	11 524,72	0,00	0,00	475,28
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	420 250,00	0,00	0,00	0,00	420 250,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	420 250,00	0,00	0,00	0,00	420 250,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 657 963,00	2 134 955,00	43 224,52	0,00	479 783,48
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	114 000,00	524 294,52			-410 294,52
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	114 000,00	113 276,37			723,63
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	411 018,15			-411 018,15

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 000,00	524 294,52			-410 294,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	114 000,00	524 294,52			-410 294,52
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 771 963,00	2 659 249,52	43 224,52	0,00	69 488,96
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
70688	Autres prestations de services	2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	524,27	0,00	0,00	5 475,73
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 000,00	524,27	0,00	0,00	5 475,73
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		493 405,70				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	74 000,00	2 388,00	0,00	71 612,00
2051	Concessions, droits similaires	74 000,00	2 388,00	0,00	71 612,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	40 000,00	1 102,57	0,00	38 897,43
2135	Installations générales, agencements	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 102,57	0,00	-1 102,57
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	114 000,00	113 276,37		723,63
28051	Concessions et droits similaires	32 443,00	32 443,43		-0,43
28128	Autres aménagements de terrains	7 240,00	6 688,39		551,61
281318	Autres bâtiments publics	9 799,00	9 837,40		-38,40
28135	Installations générales, agencements, ..	7 067,00	6 938,55		128,45
28138	Autres constructions	191,00	0,00		191,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	49 570,00	49 569,71		0,29
28183	Matériel de bureau et informatique	7 300,00	7 409,26		-109,26
28184	Mobilier	390,00	389,63		0,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		114 000,00	113 276,37		723,63
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		114 000,00	113 276,37		723,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		141 691,92	140 968,29	0,00	723,63
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
- Equipements municipaux (2)		3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
Total recettes	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 968
Solde d'investissement	0	137 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 478
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	2 702 474	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 702 474
Total recettes	493 406	2 426 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 919 597
Solde de fonctionnement	493 406	-276 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	217 123
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

										IV
										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
Dépenses réelles		0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	2 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 388
2051	Concessions, droits similaires	0	2 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 388
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	1 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 103
2184	Mobilier	0	1 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 103
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	140 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 968

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		0	27 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 692
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	27 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 692
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	27 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 692
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	113 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 276
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	113 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 276
28051	Concessions et droits similaires	0	32 443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 443
28128	Autres aménagements de terrains	0	6 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 688
281318	Autres bâtiments publics	0	9 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 837
28135	Installations générales, agencements, ..	0	6 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 939
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0	49 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 570
28163	Matériel de bureau et informatique	0	7 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 409
28164	Mobilier	0	390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses de fonctionnement	0	2 702 474	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 702 474
	Dépenses réelles	0	2 178 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 178 180
011	Charges à caractère général	0	1 854 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 854 748
60612	Energie - Electricité	0	2 744	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 744
60631	Fournitures d'entretien	0	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66
6064	Fournitures administratives	0	2 798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 798
611	Contrats de prestations de services	0	1 295 585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 295 585
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	2 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 375
6156	Maintenance	0	1 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 719
6226	Honoraires	0	65 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 656
6236	Catalogues et imprimés	0	6 757	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 757
6251	Voyages et déplacements	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
6257	Réceptions	0	144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144
6261	Frais d'affranchissement	0	6 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 073
6262	Frais de télécommunications	0	4 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 058
627	Services bancaires et assimilés	0	3 110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 110
6281	Concours divers (cotisations)	0	1 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 713
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	461 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 927
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	234 223	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 223
6218	Autre personnel extérieur	0	95 555	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 555
64111	Rémunération principale titulaires	0	82 861	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 861
64118	Autres indemnités titulaires	0	26 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 705
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0	26 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 900
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 202
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	20 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 218
6541	Créances admises en non-valeur	0	19 420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 420
6542	Créances éteintes	0	798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	798
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	68 992	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 992
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	57 467	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 467

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	11 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 525
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>													
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	524 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 295
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	524 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 295
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	113 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 276
043	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	411 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	411 018
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		493 406	2 426 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 919 597
Recettes réelles		0	2 426 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 426 191
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 425 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 425 667
70688	Autres prestations de services	0	2 425 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 425 667
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002	Excédent de fonctionnement reporté	493 406	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	493 406

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

ANNEXE N°8	COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2014/2015
------------	---

	SECTION D'EXPLOITATION- RECETTES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
013	ATTENUATION CHARGES	677 512,44	404 571,49	- 272 940,95	-40,29%
6032	Variation de stocks	185 836,71	144 102,68	- 41 734,03	-22,46%
6419	Remboursement, rémunération personnel	491 675,73	260 468,81	- 231 206,92	-47,02%
70	VALEURS PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	13 809 778,38	14 048 206,98	205 285,11	1,49%
7061	Clients abonnés	5 721 799,44	5 454 661,56	- 267 137,88	-4,67%
7064	Clients Cartes Bleues	6 396 942,12	6 924 722,14	527 780,02	8,25%
7065	Espèces caisses automatiques	1 058 619,19	1 061 151,49	2 532,30	0,24%
7066	Encaissements manuels	7 363,48	10 359,13	2 995,65	40,68%
70870	Remboursement de frais par fourrière	519 423,89	384 938,88	- 134 485,01	-25,89%
70871	Remboursement Charges Trentenaires	105 630,26	179 230,29	73 600,03	69,68%
70872	Remboursement formation		33 143,49	33 143,49	100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 235 554,95	1 174 130,91	- 61 424,04	-4,97%
7580	Produits divers de gestion courante	8 742,78		- 8 742,78	-100,00%
7581	Redevance locations	208 330,48	188 120,81	- 20 209,67	-9,70%
7582	Redevance Centre Commercial Mériadeck	973 234,59	939 718,58	- 33 516,01	-3,44%
7583	Titres restaurants	45 247,10	46 291,52	1 044,42	2,31%
7584	Redevance Car Clean			-	
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	15 722 845,77	15 626 909,38	- 95 936,39	-0,61%
76	PRODUITS FINANCIERS	11 307,12	5 305,72	- 6 001,40	-53,08%
768	Autres produits financiers	11 307,12	5 305,72	- 6 001,40	-53,08%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	195 085,36	102 527,09	- 92 558,27	-47,45%
7714	Rentrées sur créances amorties			-	
7718	Autres produits exceptionnels	195 043,03	100 637,90	- 94 405,13	-48,40%
773	Mandats annulés		28,10	28,10	100,00%
774	Subvention exceptionnelle			-	
778	Autres produits exceptionnels	42,33	1 861,09	1 818,76	4296,62%
042	OP. ORDRE TRANSFERT	1 008 001,52	712 013,72	- 295 987,80	-29,36%
6032	Variation de stocks				
777	Quote part des subventions d'investissement virée résultat exercice	567 318,00	539 940,00	- 27 378,00	-4,83%
7811	Reprise amortissement			-	
7815	Reprise sur PGR	440 683,52	172 073,72	- 268 609,80	-60,95%
	TOTAL RECETTES	16 937 239,77	16 446 755,91	- 490 483,86	-2,90%
	recette - dépenses	15 601 794,24	16 125 853,87	524 059,63	3,36%

ANNEXE N°8	COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2014/2015
------------	---

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
011	CH. A CARACTERE GENERAL	4 418 840,58	4 507 700,83	88 860,25	2,01%
603	Stocks	132 574,08	185 836,71	53 262,63	40,18%
60221	Combustibles				
604	Achats d'études et prestations de services				
605	Achats de matériel, équipements et travaux				
60611	Eau	75 536,98	68 854,90	- 6 682,08	-8,85%
60612	Electricité	640 323,85	681 895,70	41 571,85	6,49%
60613	Fuel et huiles	4 129,34	2 481,57	- 1 647,77	-39,90%
60614	Gaz	33,00		- 33,00	100,00%
606301	Fourniture entretien et petit équipement	21 659,83	16 767,73	- 4 892,10	-22,59%
606302	Pièces détachées accessoires auto et cycles	70,75	2 939,24	2 868,49	4054,40%
606303	Petit équipement et mobilier de bureau	3 315,54	705,59	- 2 609,95	-78,72%
606304	Petit équipement quincaillerie	43 124,28	24 261,27	- 18 863,01	-43,74%
606305	Petit équipement électrique et électronique	57 326,88	61 518,64	4 191,76	7,31%
606306	Tickets Entrées / Sorties	23 272,00	15 147,40	- 8 124,60	-34,91%
606307	Produits de nettoyage	43 947,39	36 611,14	- 7 336,25	-16,69%
606308	Vêtements de travail		26 119,79	26 119,79	100,00%
606309	Matériaux de construction	5 667,84	6 387,21	719,37	12,69%
606310	Peinture	84 108,69	7 366,82	- 76 741,87	-91,24%
606313	Autres produits financiers	6 649,65	17 124,05	10 474,40	157,52%
60641	Fournitures de bureau	6 503,38	6 849,62	346,24	5,32%
60642	Enveloppes			-	
60643	Listings et papiers	2 617,62	2 489,66	- 127,96	-4,89%
60645	Consommables informatiques			-	
60646	Petit équipement informatique	10 644,40	11 487,24	842,84	7,92%
60661	Carburants	12 249,24	13 542,64	1 293,40	10,56%
60662	Carburant autolaveuse	7 972,83	4 026,50	- 3 946,33	-49,50%
60681	Produits pharmaceutiques	715,50	401,62	- 313,88	-43,87%
60682	Produits pharmaceutiques animaux	531,42	554,83	23,41	4,41%
60683	Alimentation canine	1 728,78	1 270,65	- 458,13	-26,50%
6110	Sous traitance générale	128 782,58	159 616,69	30 834,11	23,94%
6113	Sous traitance service canin	4 743,39	2 195,82	- 2 547,57	-53,71%
6114	Sous traitance sté transport	637,50		- 637,50	-100,00%
61351	Locations véhicules	19 494,00	21 174,00	1 680,00	8,62%
61352	Location matériel	13 032,56	25 990,65	12 958,09	99,43%
6142	Charges locatives	280 199,08	257 633,48	- 22 565,60	-8,05%
615200	Entretien Réparation	356 574,83	164 706,90	- 191 867,93	-53,81%
615210	Entretien construction	742,10	5 475,60	4 733,50	637,85%

ANNEXE N°8	COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2014/2015
------------	---

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
61522	Maintenance Menuiserie		14,88	14,88	100,00%
615511	Entretien Matériel de transport	11 992,40	12 088,39	95,99	0,80%
615581	Entretien Matériel Industriel			-	
61562	Maintenance photocopieurs	10 450,89	3 934,80	- 6 516,09	-62,35%
61563	Maintenance Ascenseurs et escaliers	29 975,85	27 696,32	- 2 279,53	-7,60%
61564	Maintenance automatismes et informatiques	346 614,30	230 489,24	- 116 125,06	-33,50%
61565	Maintenance Matériel industriel	322 993,63	328 383,10	5 389,47	1,67%
61566	Maintenance logiciel	25 955,04	34 373,71	8 418,67	32,44%
61686	Assurances diverses	86 306,39	103 193,72	16 887,33	19,57%
6181	Documentation	9 615,49	9 866,84	251,35	2,61%
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	1 600,00	-	- 1 600,00	-100,00%
6226	Honoraires	108 113,69	104 870,50	- 3 243,19	-3,00%
6231	Annonces et insertions	9 518,00	15 229,25	5 711,25	60,00%
6236	Catalogues et imprimés	4 848,12	1 682,74	- 3 165,38	-65,29%
62380	Divers pub.			-	
6241	Transports sur achats	92,00		- 92,00	-100,00%
6251	Voyages et déplacements	10 368,44	15 029,22	4 660,78	44,95%
6257	Réceptions	5 264,94	5 249,76	- 15,18	-0,29%
6261	Frais d'affranchissement	56 897,80	44 430,46	- 12 467,34	-21,91%
6262	Frais de Télécommunicatuion	82 260,86	75 251,76	- 7 009,10	-8,52%
627	Services bancaires et assimilés	78 437,75	75 501,58	- 2 936,17	-3,74%
6281	Concours divers	2 350,00	1 350,00	- 1 000,00	-42,55%
62833	Assinissement et nettoyage canalisations	24 435,00	21 448,74	- 2 986,26	-12,22%
63512	Taxe foncières	801 884,00	837 766,00	35 882,00	4,47%
637	Autres Impôts	399 956,68	728 416,16	328 459,48	82,12%

ANNEXE N°8	COMPARATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2014/2015
------------	---

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
012	CH. DE PERSONNEL	7 050 288,55	7 358 231,14	307 942,59	4,37%
6211	Personnel intérimaire	512 650,56	488 889,19	- 23 761,37	-4,64%
631200	Effort construction	16 967,00	19 165,90	2 198,90	12,96%
631210	Taxe d'apprentissage	25 640,31	28 263,93	2 623,62	10,23%
631300	Participation employeur formation continue	71 499,04	68 071,06	- 3 427,98	-4,79%
64110	Salaires, appointements	4 218 036,50	4 414 337,89	196 301,39	4,65%
6412	Congés payés	53 265,00	-	- 53 265,00	-100,00%
6413	Primes de paniers	45 782,20	49 604,37	3 822,17	8,35%
6451	Cotisation à l'URSSAF	1 243 203,00	1 346 302,00	103 099,00	8,29%
6452	Cotisations aux Mutuelles	264 280,62	247 298,95	- 16 981,67	-6,43%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	263 149,51	308 239,10	45 089,59	17,13%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	165 124,00	154 536,00	- 10 588,00	-6,41%
6472	Versement au Comité d'Entreprise	36 919,29	40 526,70	3 607,41	9,77%
6475	Médecine du Travail	9 945,00	9 715,50	- 229,50	-2,31%
64781	Médailles du travail	43,20	230,54	187,34	433,66%
64782	Intéressement	5 644,97	60 477,34	54 832,37	971,35%
648	Tickets restaurant	118 138,35	122 572,67	4 434,32	3,75%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-			
654	Pertes sur créances irrécouvrables				
6541	Créances admises en non valeur				
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	11 469 129,13	11 865 931,97	396 802,84	3,46%
66	CHARGES FINANCIERES				
6615	Intérêts compte courant				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 372,45	68 057,30	46 684,85	218,43%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 372,45	68 057,30	46 684,85	218,43%
673	Titres annulés exercice antérieur				
6743	Subvention exceptionnelle de fonctionnement				
678	Autres charges exceptionnelles				
022	DEPENSES IMPREVUES				
	Dépenses imprévues				
042	OP. ORDRE TRANSFERT	3 436 789,66	4 191 864,60	755 074,94	21,97%
603	Variation des stocks				
6811	Dotation aux amortissements	3 300 789,66	3 407 864,60	107 074,94	3,24%
6815	Dotation aux provisions grosses réparations	136 000,00	784 000,00	648 000,00	476,47%
69	IMPOTS BENEFICE	674 503,00	-	- 674 503,00	-100,00%
6950	Impôts sur le bénéfice	674 503,00	-	- 674 503,00	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	15 601 794,24	16 125 853,87	524 059,63	3,36%

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 290,06	46 080,15	- 12 209,91	-20,95%
2033	Frais d'insertion	16 830,00		- 16 830,00	-100,00%
2051	Concessions, brevets, licences	41 460,06	46 080,15	4 620,09	11,14%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	531 621,79	479 546,43	- 52 075,36	-9,80%
211	Terrains				
2131	Bâtiments				
2135	Installations générales, agencements	314 162,81	282 039,99	- 32 122,82	-10,22%
2154	Matériel industriel	150 770,24	158 843,76	8 073,52	5,35%
2182	Matériel de transport		13 839,33	13 839,33	100,00%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	66 688,74	23 573,35	- 43 115,39	-64,65%
2185	Cheptel		1 250,00	1 250,00	100,00%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
2235	Installations générales, agencements				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	308 293,52	4 495 460,71	4 187 167,19	1358,18%
2313	Constructions	175 411,05	4 293 240,57	4 117 829,52	2347,53%
2315	Installations, matériel et outillage		6 657,74	6 657,74	100,00%
2318	Autres immobilisations corporelles	34 406,58		- 34 406,58	-100,00%
238	Avances et acomptes versés	98 475,89	195 562,40	97 086,51	98,59%
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	898 205,37	5 021 087,29	4 122 881,92	459,01%
040	Autres produits financiers	1 008 001,52	712 013,72	- 295 987,80	-29,36%
1391509	Subvention équipement transférée				
1391800	Subvention investissement transférée				
1393200	Amende police transférée	71 695,00	71 695,00	-	0,00%
1393201	Amende police transférée	9 676,00	9 676,00	-	0,00%
1393202	Amende police transférée	37 412,00	37 412,00	-	0,00%
1393203	Amende police transférée				
1393204	Amende police transférée				
1393205	Amende police transférée	37 318,00	37 318,00	-	0,00%
1393206	Amende police transférée				
1393207	Amende police transférée	12 399,00		- 12 399,00	-100,00%
1393208	Amende police transférée				
1393209	Amende police transférée				
1393210	Amende police transférée				
1393211	Amende police transférée				
1393212	Amende police transférée	14 979,00		- 14 979,00	-100,00%
139500	Subvention équipement virée	58 320,00	58 320,00	-	0,00%
139501	Subvention équipement virée	8 997,00	8 997,00	-	0,00%
139506	Subvention équipement virée				
139507	Subvention équipement virée	221 632,00	221 632,00	-	0,00%

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
139508	Subvention équipement virée	9 543,00	9 543,00	-	0,00%
	Subvention travaux St Jean				
1391509	Subvention Conseil Régional	28 403,00	28 403,00	-	0,00%
1391510	Subvention Conseil Général	29 889,00	29 889,00	-	0,00%
1391511	Subvention FEDER	11 270,00	11 270,00	-	0,00%
1391512	Subvention SNCF	15 785,00	15 785,00	-	0,00%
15722	Provision grosses réparations	440 683,52	172 073,72	- 268 609,80	-60,95%
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 906 206,89	5 733 101,01	3 826 894,12	200,76%
040	OP. ORDRE TRANSFERT				
28235	Amortissement agencements et installations				
28254	Amortissement matériel				
042	OP. ORDRE TRANSFERT	204 224,61	278 371,62	74 147,01	36,31%
45811	Dépenses Parc Beaujon	181 424,61	266 971,62	85 547,01	47,15%
45812	Dépenses Parc Denis	22 800,00	11 400,00	- 11 400,00	-50,00%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
2293	Droit de l'affectant				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 110 431,50	6 011 472,63	3 901 041,13	184,85%

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES		COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1641	Emprunts en euros				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	83 951,36	83 951,36	100,00%
2313			71 957,14	71 957,14	100,00%
238	Avances et acomptes versés		11 994,22	11 994,22	100,00%
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
040	OP. ORDRE TRANSFERT	3 436 789,66	4 191 864,60	671 074,94	19,53%
15182	Autres provisions pour risques		84 000,00	84 000,00	100,00%
15722	Provisions pour grosses réparations	136 000,00	700 000,00	564 000,00	414,71%
28033	Amortissement frais d'insertion	6 870,72	19 111,17	12 240,45	178,15%
2805	Amortissement des logiciels	50 079,75	45 916,38	- 4 163,37	-8,31%
28131	Amortissement des bâtiments	58 507,68	59 566,46	1 058,78	1,81%
28135	Amortissement agencements, installations	106 690,51	138 277,71	31 587,20	29,61%
28154	Amortissement Matériel industriel	417 350,97	434 078,06	16 727,09	4,01%
28182	Amortissement Matériel de transport	28 708,33	29 102,48	394,15	1,37%
28183	Amortissement Matériel de bureau et informatique	24 538,98	33 981,29	9 442,31	38,48%
28184	Amortissement mobilier de bureau	388,98	388,98	-	0,00%
28185	Amortissement Cheptel	171,46	16,48	- 154,98	-90,39%
28231	Amortissement bâtiments reçus en affectation	2 421 401,62	2 421 401,62	-	0,00%
28235	Autres produits financiers	150 078,27	190 021,54	39 943,27	26,61%
28254	Amortissement Matériel industriel reçus en affectation	36 002,39	36 002,43	0,04	0,00%
28284	Amortissement Mobilier reçu en affectation				
042	OP. ORDRE TRANSFERT		300 000,00	300 000,00	100,00%
4545821	Recettes Parc Beaujon		300 000,00	300 000,00	100,00%
4545822	Recettes Parc Denis				
	TOTAL RECETTES REELLES	3 436 789,66	4 575 815,96	1 139 026,30	33,14%
040	OP. ORDRE TRANSFERT				
15182	Autres provisions				
2231	Batiments recus en affectation				
2254	Matériel reçu en affectation				
	Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
2293	Droit de l'affectant				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 436 789,66	4 575 815,96	1 139 026,30	33,14%